# ASSEMBLÉE NATIONALE

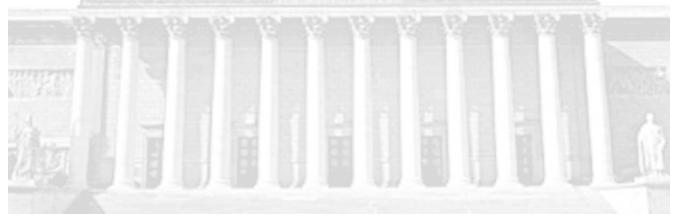
# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# XVI<sup>e</sup> Législature

**SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024** 

Séances du jeudi 30 novembre 2023

# Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



http://www.assemblee-nationale.fr

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 <sup>re</sup> séance	10731
2 <sup>e</sup> séance	10771
3° séance	10821

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024**

68<sup>e</sup> séance

# Compte rendu intégral

1<sup>re</sup> séance du jeudi 30 novembre 2023

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



http://www.assemblee-nationale.fr

### **SOMMAIRE**

#### PRÉSIDENCE DE MME CAROLINE FIAT

1. Gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer  $(p.\ 10733)$ 

Présentation (p. 10733)

M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Discussion générale (p. 10734)

M. Perceval Gaillard

M. Philippe Gosselin

M. Bruno Millienne

M. Christian Baptiste

M. Henri Alfandari

Mme Cyrielle Chatelain

M. Marcellin Nadeau

M. Stéphane Lenormand

M. Anthony Brosse

Mme Florence Goulet

M. Jean-Hugues Ratenon

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 10742)

Article unique (p. 10742)

Mme Mathilde Panot

M. Frantz Gumbs

Mme Sophie Panonacle

Amendements nos 2, 5

Vote sur l'article unique (p. 10744)

Titre (p. 10745)

Amendement nº 1

Vote sur l'ensemble (p. 10745)

2. Encadrement des marges des industries agroalimentaires  $(p.\ 10745)$ 

Présentation (p. 10745)

M. Manuel Bompard, rapporteur de la commission des affaires économiques

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Discussion générale (p. 10749)

Mme Aurélie Trouvé

M. Grégoire de Fournas

Mme Anne-Laure Babault

M. Dominique Potier

M. Thierry Benoit

Mme Sophie Taillé-Polian

M. Tematai Le Gayic

M. Stéphane Lenormand

Suspension et reprise de la séance (p. 10756)

M. Alexis Izard

M. Julien Dive

M. Manuel Bompard, rapporteur

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 10760)

Article 1er (p. 10760)

Amendement nº 12

Sous-amendements nos 53, 59, 57, 61

Amendements nos 34, 1

Sous-amendements nos 58, 54

Après l'article 1er (p. 10764)

Amendements nos 11, 32, 2

Sous-amendement nº 52

Suspension et reprise de la séance (p. 10767)

Article 2 (p. 10767)

Amendements nos 14, 24, 29, 21

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 10770)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

#### PRÉSIDENCE DE MME CAROLINE FIAT

#### vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures.)

1

# GESTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Nilor et plusieurs de ses colllègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion par l'État des risques naturels majeurs dans les territoires transocéaniques de France, dits d'outre-mer (n° 1714 rectifié, 1899).

#### PRÉSENTATION

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. J'ai l'immense honneur d'ouvrir cette riche niche parlementaire dédiée au groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale en présentant cette proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion par l'État des risques naturels majeurs dans les outre-mer. C'est un sujet vital, qui concerne bien plus de monde que les 3 millions d'êtres humains vivant dans les territoires dits d'outre-mer.

En commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, cette proposition de résolution n'a pas été adoptée à l'unanimité, ce qui interpelle puissamment nombre de nos concitoyens. Je dois saluer l'élan d'intelligence collective qui, en touchant de manière transpartisane de nombreux groupes politiques, a permis d'arracher littéralement à la minorité présidentielle l'adoption de ce texte en commission et, ainsi, de sauver provisoirement l'honneur de cette assemblée. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFINUPES. – M. Jean-Victor Castor et Mme Cyrielle Chatelain applaudissent également.)

En dépit de leur diversité, les territoires dits d'outre-mer ont une caractéristique commune: ils sont soumis à des risques naturels tels que des ouragans, des séismes, des tsunamis, des glissements de terrain, une érosion inédite des traits de côte et des dépressions tropicales occasionnant des inondations spectaculaires et meurtrières. Bref, il n'y a guère que les avalanches de neige dont nous soyons, pour l'heure, épargnés!

En raison de leur localisation dans des zones très majoritairement tropicales, les territoires d'outre-mer subissent de manière plus intense qu'ailleurs l'aggravation du dérèglement climatique. Ironie du sort et réalité impitoyable à l'échelle planétaire: les pays, les peuples et les territoires qui contribuent le moins au réchauffement climatique en sont les premières victimes! En conséquence, les risques qui pèsent sur eux se cumulent. À un cyclone amplifié par le réchauffement climatique peuvent s'ajouter un séisme, un tsunami ou des glissements de terrain. Et, si tous ces événements interviennent à bref intervalle, ils peuvent littéralement ravager un territoire.

La montée et le réchauffement des eaux sont des données contemporaines, qui s'imposent même aux plus sceptiques. On peut évoquer la disparition des barrières coralliennes et le recul du trait de côte, notamment en Martinique et en Guadeloupe — exactement comme dans les Landes. Le régime des pluies évolue et l'alternance de saisons sèches et pluvieuses n'est plus aussi régulière qu'avant.

De surcroît, ces phénomènes se déroulent dans des territoires qui sont fragiles économiquement et socialement. En effet, une très large partie des populations transocéaniques vit très en dessous du seuil de pauvreté et une catastrophe naturelle peut détruire autant les vies humaines que les biens que possède une famille. L'économie des outre-mer repose sur quelques piliers: le tourisme, la pêche et l'agriculture, notamment. Elle peut donc souffrir d'atteintes sévères si l'outil de travail est détruit, si des terres sont inondées, si les infrastructures portuaires, aéroportuaires, hospitalières, scolaires et hôtelières sont touchées.

#### M. Thibault Bazin. C'est vrai!

M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur. Si nous procédons à un rapide panorama, nous constatons que l'océan Pacifique est une zone hautement sismique, de surcroît menacée par la montée des eaux. L'existence même de l'archipel des Tuamotu pourrait être menacée, au point que les îles Marquises apparaissent comme un possible refuge. Par ailleurs, l'altération de la pluviométrie diminue les ressources en eau potable et assèche les cocoteraies, vitales pour les habitants.

Dans l'océan Atlantique, les Antilles subissent des dépressions tropicales, des tempêtes, des cyclones et des ouragans annuels, de plus en plus récurrents et violents, qui causent de nombreuses victimes et provoquent des centaines de millions d'euros de dommages. La montée des eaux est également une réalité critique : la Martinique pourrait ainsi perdre 5 % de sa superficie d'ici à 2100; en Guadeloupe, 16 000 habitants installés près des mangroves sont potentiellement touchés par la montée des eaux. Plus grave encore, les scientifiques alertent sur la survenue à tout moment d'un *Big One*, un

séisme d'une magnitude de 8,5 sur l'échelle de Richter. Mais pour l'heure, la seule réponse des autorités réside dans la livraison et le stockage de 70 000 sacs mortuaires dans les préfectures de Guadeloupe et de Martinique. (« Une honte! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

En Guyane, l'érosion des côtes est perceptible, sur un territoire régulièrement secoué de séismes. Enfin, le réchauffement climatique entraîne un risque de montée des eaux à Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'ordre de 30 à 70 centimètres d'ici la fin du siècle. D'ores et déjà, le village de Miquelon est appelé à être relocalisé.

Les territoires de l'océan Indien, quant à eux, présentent une situation contrastée. Mayotte souffre de sécheresse à cause d'une crise historique de l'eau, tandis que La Réunion enregistre une pluviométrie historique et voit son volcan, le piton de la Fournaise, entrer régulièrement en éruption. On le voit, les risques sont réels et variés. Ils représentent un coût en vies humaines, portent atteinte aux conditions de vie et détruisent des champs et des habitations, entre autres.

Pourquoi proposons-nous la création de cette commission d'enquête? Comme vous le savez, une telle commission porte sur des faits ou sur des services publics dont elle doit examiner la gestion. Ainsi, si elle est créée, elle se penchera sur l'évolution des catastrophes naturelles dans les territoires transocéaniques et évaluera si la réponse de l'État et des autres acteurs chargés de la sécurité publique – collectivités, assurances, établissements publics – est à la hauteur des enjeux. En toute objectivité, et sans sombrer dans l'excès qui consisterait à dire que l'État ne fait rien, il apparaît aujourd'hui plus que légitime d'interroger l'efficacité des dispositifs en place dans chaque territoire de chaque bassin océanique, de les évaluer de manière méticuleuse en rendant compte de l'action de tous les acteurs impliqués, qu'il s'agisse des acteurs privés tels que les assurances, ou des entreprises publiques.

Comme à tous les signataires de la proposition de résolution qui, je le souligne, proviennent de plusieurs groupes politiques, il m'apparaît qu'il y a un grand intérêt et une urgence réelle à travailler sur cette question. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Jean-Victor Castor et Mme Cyrielle Chatelain applaudissent également.)

#### M. Thibault Bazin. Eh oui!

M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur. Pour être recevable, la demande de création d'une commission d'enquête doit respecter trois conditions, ce qui est bien le cas. Conformément au règlement de cette assemblée, notre demande est recevable, et j'ajoute qu'elle est politiquement salutaire en ce qu'elle renvoie à l'essence même de la politique: l'organisation de la cité ne saurait ignorer la sécurité des biens et des activités et, surtout, la vie des hommes et des femmes qui font la richesse de la France. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe LR. – M. Jean-Victor Castor et Mme Cyrielle Chatelain applaudissent également.)

Il est crucial d'analyser nos forces et faiblesses face à ces risques et de réfléchir collectivement et objectivement à la manière de les anticiper, si l'on veut à terme réduire la vulnérabilité de ces territoires dans le cadre d'une véritable politique de mitigation, dont même l'Hexagone pourrait bénéficier à terme. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Chers collègues de la minorité présidentielle,...

M. Philippe Gosselin. Pour le coup, ils sont très minoritaires: voyez comme leurs bancs sont vides ce matin!

M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur. ...il est temps de vous ressaisir. Votre opposition dogmatique à cette proposition ô combien légitime est inexplicable et interpelle jusque dans vos propres rangs! En somme, votre position consiste à nous refuser obstinément le droit de savoir si les moyens déployés sont à la hauteur des enjeux sur une question aussi vitale et fondamentale! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Jean-Victor Castor et Mme Cyrielle Chatelain applaudissent également.) Vous rendez-vous compte que vous portez un coup de grâce à l'image déjà largement écornée de ce gouvernement dans nos territoires, un gouvernement que vous soutenez pourtant? (Mêmes mouvements.) Vous rendezvous compte qu'après les scandales du chlordécone et votre gestion désastreuse de la crise sanitaire, vous êtes en train, par votre fermeture, de transformer les fissures de l'incompréhension en failles tectoniques béantes de la colère? (Mêmes mouvements.)

Il est vrai – et je le crois de plus en plus – que la prévention des catastrophes naturelles requiert de la part des élus que nous sommes une intégrité et un courage quasi surnaturels. (Mêmes mouvements.) À nous de démontrer, dès maintenant, que nous sommes à la hauteur de ce défi. (Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – M. Jean-Victor Castor et Mmes Cyrielle Chatelain et Anna Pic applaudissent également.)

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. La parole est à M. Perceval Gaillard.

Mme Nathalie Oziol. Là, l'Assemblée est intéressante!

- M. Thibault Bazin. On est là, nous! (Sourires.)
- M. Sébastien Rome. L'Assemblée est surtout rouge, aujourd'hui!

M. Perceval Gaillard. Un siècle pour s'adapter: les changements climatiques et les risques naturels qui en découlent constituent la question du siècle, celle qui conditionne toutes les autres. En effet, tous les territoires seront, à plus ou moins long terme, concernés. Mais c'est dans nos territoires transocéaniques de France, dits d'outre-mer, que ces changements sont d'ores et déjà visibles et malheureusement irréversibles. Ces phénomènes se développent sur un terrain déjà bien fragilisé par les risques majeurs: cyclones, secousses sismiques, orages, sécheresses, inondations et glissements de terrain, le tout dans un contexte économique et social difficile, marqué par un sous-investissement structurel historique de la part de l'État.

Depuis des décennies, les élus de nos territoires alertent les gouvernements successifs sur cette situation, sans obtenir de réponse réelle, comme souvent. Nous avons donc agi par nous-mêmes et commencé à faire bouger les lignes sur cette thématique. En cela, comme en tant d'autres choses, nous sommes des précurseurs.

Comment ne pas citer la création de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (Onerc) par le sénateur communiste réunionnais Paul Vergès. « Un siècle pour s'adapter », nous avertissait-il. Le texte créant l'Onerc a été adopté à l'unanimité dans les deux chambres : c'était en 2001... Depuis, l'Observatoire a publié de très nombreux rapports traitant des conséquences de ces changements climatiques sur la biodiversité, sur la santé, sur l'agriculture, sur l'humain, en fonction de la démographie, avec une ouverture sur le monde. Ces rapports soulignaient également les interconnexions entre tous ces phénomènes.

Paul Vergès expliquait que les outre-mer constituaient des cadres de réflexion de choix, car ils nous imposent, à nous, les ultramarins, d'anticiper le monde de demain, encore plus que dans tout autre territoire. Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix: la hausse du niveau de la mer nous contraint à nous adapter. Il aurait été plus simple d'anticiper dès 2001 en prenant en compte, par exemple, l'élévation inéluctable du niveau de la mer dans les infrastructures littorales. Mais il n'y a pas eu d'anticipation, il y a même eu soumission aux intérêts économiques des dominants, et maintenant nous subissons. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Cyrielle Chatelain applaudit également.)

L'urgence, nous la voyons et la vivons aujourd'hui à Saint-Pierre-et-Miquelon: la situation est telle qu'au nord de l'archipel, menacé par la montée des eaux, on envisage de déplacer le village entier de Miquelon. Il en va de même dans la commune du Prêcheur, en Martinique, si chère à notre camarade Marcellin Nadeau, notamment dans le quartier de La Charmeuse, où la mer a grignoté 60 mètres de plage entre 1947 et 2010, et à l'anse Belleville, où le trait de côte a reculé de 130 mètres en soixante ans.

L'urgence, on la ressent aussi dans ma circonscription, à Saint-Louis, surtout dans le quartier de l'étang du Gol, où les habitants se sont organisés en collectif, le Kolektif Sovgard Zarlor Kartyé Létan, pour sauver leurs maisons de la montée des eaux, sauver les gens des épisodes de houle cyclonique, sauver le patrimoine du quartier, sauver leur histoire, leur vie. Je salue ici le combat citoyen mené par ces habitants (Mêmes mouvements), qui refusent de devenir les premiers réfugiés climatiques de La Réunion. Tôt ou tard, les nappes phréatiques de notre île seront inondées par la mer et ainsi salinisées. Que ferons-nous alors?

Il est de bon ton, en haut lieu – ici, à Paris –, de se vanter de l'incroyable richesse que constitue la biodiversité ultramarine, qui représente 80 % de la biodiversité française. Mais cela reste un affichage: la prise de conscience dans les sphères de décision, tant à Paris qu'à Bruxelles, n'advient toujours pas.

Nous, les peuples d'outre-mer, sommes des pionniers. Nous sommes les sentinelles du climat et des changements climatiques. (Mêmes mouvements.) Nous avons besoin de la solidarité nationale, comme la nation a besoin de notre expérience et de notre expertise. Ce que nous vivons, vous le vivrez ou le vivez déjà! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.) « Chaque génération doit, dans une relative opacité, affronter sa mission: la remplir ou la trahir », écrivait Frantz Fanon. Notre mission, nous la voyons clairement et nous l'accomplirons, car nous n'avons pas le choix: il nous reste moins d'un siècle pour nous adapter! (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES. – Mme Cyrielle Chatelain applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. Nos territoires ultramarins sont fragiles, pour trois raisons au moins: ils sont éloignés de l'Hexagone, leur population est très concentrée sur les littoraux et, à l'exception de la Guyane, ils sont insulaires — il semble que tout le monde ne le sache pas.

Les risques naturels auxquels ils sont soumis sont nombreux. Très souvent, ils se cumulent: séismes, éruptions volcaniques, cyclones, inondations, submersions marines, feux de forêt, recul du trait de côte, invasion d'algues sargasses, etc. – je ne ferai pas un inventaire à la Prévert mais la liste est longue, vous le savez. Nos concitoyens ultra-

marins sont mis à rude épreuve, mais les forces de sécurité civile le sont aussi : je leur rends hommage en déplorant que leurs services soient souvent sous-dimensionnés.

#### M. Thibault Bazin. Il a raison!

M. Philippe Gosselin. Les moyens consacrés à la sécurité civile en outre-mer ne sont pas à la hauteur des défis présents et à venir. En raison du changement climatique, certains événements naturels se reproduiront à une fréquence plus élevée et avec plus d'intensité dans les prochaines années. Ils nécessiteront une préparation particulière pour y faire face. Mais au-delà de la réponse à y apporter, il faut améliorer l'évaluation des risques naturels et la planification de la gestion d'éventuelles catastrophes.

La délégation sénatoriale aux outre-mer a publié deux rapports en 2018 et 2019, dans lesquels elle soulignait la nécessité de revoir les moyens attribués. De même, notre collègue et ami Mansour Kamardine...

M. Thibault Bazin. Très bon collègue, très engagé pour Mayotte!

M. Philippe Gosselin. ...avait lancé l'alerte dans un avis rendu au nom de la commission des lois sur le programme Sécurité civile du projet de loi de finances pour 2022. Nous constatons, deux ans après, que les préconisations qu'il avait émises n'ont pas été suivies. Certaines d'entre elles étaient pourtant très importantes : accroître les moyens de la sécurité civile en outre-mer, développer les observatoires qui sont essentiels pour comprendre et anticiper la survenue d'événements climatiques, mettre à jour régulièrement les plans de prévention des risques (PPR) et les plans de réponse, en particulier les plans Orsec – organisation de la réponse de sécurité civile -, créer une mission interministérielle pour intégrer au plus vite l'émergence du phénomène sismo-volcanique aux plans de prévention des risques et au plan Orsec, préfigurer la projection du secours national en cas d'événement majeur à Mayotte.

Tout cela a malheureusement fait pschitt.

Alors que la vie de nombre de nos concitoyens qui résident en France, mais aux quatre coins du monde, peut soudainement basculer, le Gouvernement s'est rendu coupable d'une forme d'inertie. Je ne dis pas que rien n'a été fait. L'État a créé le plan séisme Antilles (PSA), il finance le réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte, mais il n'y a pas eu cet emballement que les événements auraient rendu nécessaire, ni de convergence des décisions à prendre. Les conséquences en seront d'autant plus lourdes que les ultramarins, qui pâtissent de l'insularité de leur territoire, sont frappés par de graves difficultés socio-économiques qui les contraignent parfois à vivre dans des habitats précaires.

Le Gouvernement est également resté sourd à la promesse faite par Emmanuel Macron, à la suite de l'ouragan Irma qui a ravagé les Antilles françaises en 2017, de faire adopter une grande loi de prévention des risques naturels en outre-mer. Tout juste pouvons-nous noter que la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, la loi « 3DS », a instauré à titre expérimental un état de calamité naturelle exceptionnelle en outre-mer, et qu'il fut créé une délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer (Dirmom), d'ailleurs supprimée depuis.

Soyons donc charitables: nous devons, ensemble, aider le Gouvernement à faire respecter les engagements du chef de l'État.

#### M. Thibault Bazin. C'est bien dit!

M. Philippe Gosselin. C'est pourquoi, au nom des députés du groupe Les Républicains, en particulier de celui de notre collègue Mansour Kamardine, dont l'avis budgétaire fut si utile et qui fut le premier à nous alerter quant à la crise de l'eau à Mayotte, nous soutenons sans détour la création d'une commission d'enquête sur la gestion par l'État des risques naturels en outre-mer. (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

Enfin, comme le disait si justement Albert Camus, mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde. C'est pourquoi, ainsi que l'a proposé notre collègue Pierre Vatin en commission, nous souhaitons nous en tenir à l'expression « outre-mer », qui sera moins polémique que celle de « territoires transocéaniques de France » — évitons la novlangue!

Nous soutiendrons votre proposition par fidélité à nos frères ultramarins. Ce qui compte, c'est de renforcer la protection de nos 2,6 millions de compatriotes qui ne doivent pas être coupés de la République. Votre proposition est importante et nous serons à vos côtés! (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES, et GDR-NUPES. – M. Thibault Bazin applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Nous voilà réunis pour étudier une nouvelle demande de commission d'enquête du groupe La France insoumise. Ce texte nous pose problème à plusieurs titres. (« Ah! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

S'agissant tout d'abord du fond, je vous le dis en toute honnêteté, nous partageons la plupart des constats que vous posez dans l'exposé des motifs de votre proposition de résolution,...

#### M. Philippe Gosselin. Très bien!

M. Bruno Millienne. ...du moins dans sa première partie. Oui, les collectivités ultramarines sont surexposées à des risques naturels majeurs. Oui, nos territoires ultramarins sont résilients et constituent des laboratoires d'expérimentation d'une richesse folle, pour l'adaptation au changement climatique comme dans beaucoup d'autres secteurs.

Cela étant dit, nous ne pouvons adhérer à la manière dont vous avez choisi d'aborder le sujet, rédigeant un texte volontairement à charge contre l'État, et uniquement contre lui!

- M. Thibault Bazin. Ce n'est pas contre l'État, mais contre le Gouvernement!
- M. Bruno Millienne. À vous lire, l'État ne ferait rien, ou alors si peu, ou trop tard, ou trop faiblement. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)
  - M. Philippe Gosselin. Assez peu, il faut le reconnaître!
- M. Bruno Millienne. Le fonds de prévention des risques naturels, dont 46 millions d'euros sur 229 ont été consacrés à l'outre-mer en 2022: vous n'en parlez pas! Pour vous, il n'existe pas. La délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer, créée en 2019 pour faire un état des lieux complet et maintenir un dialogue entre l'État et l'ensemble des parties concernées, lequel perdure encore aujourd'hui même si la délégation a été dissoute: elle n'apparaît pas non plus dans votre exposé des motifs!
  - M. Philippe Gosselin. Je l'ai citée!
  - M. Bruno Millienne. Certes, mais vous n'êtes pas M. Nilor!
  - M. Philippe Gosselin. Cela ne m'a pas échappé!

M. Bruno Millienne. Le réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte financé par l'État: M. Gosselin l'a cité mais vous l'avez oublié, monsieur Nilor! Pour vous, cela n'existe pas non plus.

Les plans séisme Antilles, dotés de 1 milliard pour la période 2007-2019 et de 1,2 milliard pour 2021-2027, afin d'adapter les bâtiments au risque sismique: à peine évoqués et forcément insuffisants!

- M. Philippe Gosselin. J'en ai parlé!
- M. Bruno Millienne. La Journée nationale de la résilience organisée le 13 octobre dernier et les 2 000 actions engagées dans l'ensemble du territoire, dont la moitié pour les seuls territoires ultramarins: vous n'en parlez pas davantage, elle n'existe pas.
- M. Philippe Gosselin. L'État prend sa part, mais pas suffisamment!
- M. Bruno Millienne. J'arrêterai ici la litanie des actions menées et dont, si vous vouliez vraiment être dans une démarche constructive, vous auriez dû parler, ne serait-ce d'ailleurs que pour mettre l'accent sur les choses qui restent à faire ou sur celles qui avancent moins vite.
  - M. Philippe Gosselin. Il y en a donc!
- M. Bruno Millienne. Le problème, c'est qu'à vous lire, on ne peut que comprendre que l'objectif que vous poursuivez, c'est la conflictualisation et la mise en cause permanente de l'État, bien loin des préoccupations de nos concitoyens ultramarins. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Vous me direz sans doute qu'il ne s'agit là que de l'exposé des motifs et que ce texte explicatif ne fait pas partie du dispositif sur lequel nous sommes amenés à voter. Cet argument me semblerait cependant irrecevable, car on ne vote pas un texte sans prendre en compte le sens qui lui est donné et l'esprit dans lequel il est écrit. Or, tout cela, c'est dans l'exposé des motifs que nous l'apprenons.

Je dois reconnaître, et c'est tout à votre honneur, monsieur Nilor, que votre présentation du texte en commission a été beaucoup plus édulcorée que la manière dont vous l'aviez introduite par écrit. Je vous en remercie, mais dans ce cas pourquoi avoir écrit ce que vous n'avez pas voulu, ou peutêtre pas osé, dire? Faute avouée à moitié pardonnée, dit l'adage. À moitié seulement, pour ce qui me concerne.

J'admets par ailleurs que vous avez accepté en commission de retirer l'unique mention de l'État parmi les acteurs concernés par la gestion des risques naturels dans les outremer et je veux aussi vous remercier pour cette prise de conscience, même si elle me semble bien tardive.

- M. Philippe Gosselin. C'est en effet plus large.
- M. Bruno Millienne. Si je dois vous dire le fond de ma pensée (« Non, ça va aller! » et rires sur les bancs du groupe LFI-NUPES), je pense que dans le cheminement interne de ce texte au sein de leur groupe, les députés du groupe LFI se sont tout simplement pris les pieds dans la stratégie de conflictualisation systématique chère à leur chef. Vous vous êtes aperçus trop tard que l'intérêt des outre-mer était de construire un consensus sur ce point majeur qu'est la gestion des risques naturels. Je le regrette vivement.
  - M. Gabriel Amard. Qu'avez-vous fait depuis 2017?
- M. Bruno Millienne. Le second point qui nous pose problème avec ce texte, c'est aussi et surtout la méthodologie. La règle est simple et elle est la même pour tous: chaque groupe a, dans le cadre du droit de tirage, la possibilité de

demander une commission d'enquête par an. En ce qui vous concerne, après avoir fait usage de ce droit en en proposant une sur la TNT, la télévision numérique terrestre, vous avez recouru aux propositions de résolution pour en obtenir d'autres.

La technique qui consiste, une nouvelle fois, à détourner ce droit en passant par une proposition de résolution ne nous semble pas en adéquation avec le bon fonctionnement de notre institution, auquel nous devrions tous être attachés! (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

- M. Philippe Gosselin. Ce n'est pas un détournement, c'est un moyen reconnu par le règlement de l'Assemblée nationale! C'est un moyen d'agir, sinon il n'y a plus de niche!
- M. Bruno Millienne. Il y avait d'autres moyens de traiter ce sujet qui, je l'ai déjà dit, est d'un intérêt majeur pour nos territoires d'outre-mer.
- M. Philippe Gosselin. Les groupes ont le droit de choisir le sujet qui les intéresse!
  - M. Bruno Millienne. Merci, monsieur Gosselin.
  - M. Philippe Gosselin. Et ils ont le droit de le dire!
- M. Bruno Millienne. Pourquoi ainsi s'obstiner à demander une commission d'enquête alors qu'une mission d'information pourrait très bien remplir les objectifs sur lesquels nous pourrions tous nous entendre, dans l'intérêt de nos compatriotes ultramarins? Le groupe Démocrate y serait pleinement favorable.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette proposition de résolution. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)

- M. Loïc Prud'homme. Et le 49.3? C'est pour bientôt le millième 49.3?
- M. Hadrien Clouet. Le millième ou le Millienne? Ce serait un bel hommage! (Sourires.)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Baptiste.

M. Christian Baptiste. Nos territoires ultramarins ne peuvent plus être les oubliés de notre politique de gestion des risques naturels. Trop souvent, nos concitoyens d'outremer subissent les foudres dévastatrices de la nature sans que l'État lui apporte une réponse adaptée. Certes, nous pouvons nous féliciter que la plénière de lancement de la territorialisation sur la planification écologique ait eu lieu dans un territoire ultramarin, en l'occurrence la Guadeloupe.

Ceci faisait suite à mes deux interventions, la première le 2 octobre, lors d'une séance de travail au ministère de l'intérieur et des outre-mer relatif au budget 2024, la seconde au palais de l'Élysée le 20 octobre, à l'occasion d'un déjeuner de suivi du Ciom, le comité interministériel des outre-mer, au cours duquel j'insistais sur la nécessité de prévoir un budget spécifique pour la planification écologique.

Aujourd'hui encore, je me tiens devant vous afin de soutenir sans équivoque la création de cette commission d'enquête sur la gestion, ou plutôt le manque de gestion, des risques naturels majeurs dans nos territoires dits d'outremer. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Ces territoires ne sont pas des cobayes, et nos concitoyens ne devraient pas être les victimes négligées d'une inaction gouvernementale. Les cyclones, les séismes, les montées des eaux ne font pas de distinction entre les régions de l'Hexagone et celles d'outre-mer. Il est grand temps de traiter nos territoires ultramarins avec le sérieux qu'ils méritent.

Cette commission d'enquête n'est donc pas une simple formalité. C'est un appel à l'action. Nous devons examiner en profondeur les défaillances actuelles, identifier les responsabilités et exiger des solutions tangibles.

Nos territoires dits d'outre-mer ne sont pas non plus un terrain d'expérimentation pour l'inaction gouvernementale, mais constituent plutôt une partie intégrante de notre nation, qui mérite une protection équitable.

Avec cette proposition de résolution, nous envoyons un message fort: l'inertie n'est plus tolérable. Nous sommes responsables de la sécurité de tous les citoyens français – peu importe où ils résident. Le moment est venu de faire preuve de leadership, de prendre des mesures concrètes et de montrer que nous sommes déterminés à protéger chaque coin de la nation.

Mes chers collègues, ne laissons plus les territoires ultramarins se noyer dans l'indifférence. Appuyons la création de cette commission d'enquête, faisons preuve de responsabilité et œuvrons ensemble pour assurer la sécurité et la résilience de tous nos concitoyens, où qu'ils se trouvent. (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.)

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Alfandari.

M. Henri Alfandari. La présente proposition de résolution tend à créer une commission d'enquête afin d'étudier et d'évaluer la gestion par l'État des risques naturels majeurs dans les collectivités transocéaniques françaises, dites d'outremer.

Ces territoires sont en effet surexposés aux catastrophes naturelles et à des aléas multiples, souvent cumulatifs et aggravés par le changement climatique et l'insularité: tempêtes, ouragans, tsunamis, pluviométrie record, inondations, sécheresses, glissements de terrains, éruptions volcaniques, lahars, séismes, élévation du niveau des océans... Ces phénomènes prennent une ampleur croissante, menaçant personnes, habitats et infrastructures.

La vie quotidienne et le tissu économique sont sous pression. Cette vulnérabilité est accentuée par des contextes sociaux parfois particulièrement difficiles, qui résultent de la permanence d'inégalités structurelles avec l'Hexagone, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'accès aux services publics. Si nous n'y prenons garde, des zones entières de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Mayotte, de La Réunion pourraient devenir inhabitables.

Les territoires d'outre-mer sont vulnérables et leurs populations ont besoin d'être rassurées. Elles ont besoin de savoir qu'elles seront écoutées et surtout entendues; qu'elles disposeront des moyens nécessaires pour les protéger. Motivés par un sentiment de défiance et par l'impression que ces territoires ont été abandonnés par la République, leurs représentants souhaitent être pleinement considérés et s'assurer du soutien de l'État face à ces menaces.

La présente proposition de résolution porte donc sur une question majeure, sur laquelle l'État s'est engagé à travers différents plans d'action, notamment en matière de développement de la culture du risque, de recherche et de surveillance météorologique, volcanologique et sismologique, et de développement des structures d'adaptation et de prévention.

La problématique des outre-mer est sérieuse, et le besoin de clarification des responsabilités et des compétences entre l'État et les collectivités territoriales d'outre-mer doit être discuté.

#### M. Pierre Dharréville. Ah!

M. Henri Alfandari. Même si le groupe Horizons et apparentés regrette la multiplication des commissions d'enquête, nous voterons pour la proposition de résolution. (Applaudissements sur les bancs du groupe HOR ainsi que sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.)

#### M. Thierry Benoit. Excellent!

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chate-

**Mme Cyrielle Chatelain.** Les territoires ultramarins ont une importance écologique majeure. Ils représentent 97 % de l'espace maritime français,...

#### M. Thibault Bazin. C'est vrai.

Mme Cyrielle Chatelain. ... 10 % des récifs coralliens et des lagons de la planète. Ils abritent 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires de la France.

Cette richesse, trop souvent absente de notre mémoire collective, est mise en danger par l'action humaine, par l'intermédiaire de projets climaticides ou du fait du changement climatique provoqué par l'être humain.

Cette mise en danger non seulement porte une grave atteinte à la biodiversité, mais elle fragilise les protections naturelles contre les aléas. Ainsi les barrières naturelles des sept îles guadeloupéennes – comme les coraux ou les mangroves – sont-elles pour partie détruites ou fortement dégradées, ce qui risque d'augmenter fortement les dommages provoqués par les catastrophes naturelles.

Même les falaises ne résistent plus toujours à la violence de l'océan. À Basse-Terre, elles s'effondrent sous la puissance de la mer; à Poirier et à Sainte-Marie, on constate des éboulements en masse. Or lorsque la falaise s'effondre, les habitations s'effondrent avec elle.

Entre 3,3 et 3,6 milliards de personnes sont d'ores et déjà en situation de forte vulnérabilité du fait du réchauffement du climat. Environ 1 milliard de personnes pourraient vivre d'ici à 2050 dans des zones côtières menacées par la montée des eaux et les épisodes de submersion marine. Des zones entières de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Mayotte et de La Réunion risquent de devenir inhabitables dès 2040-2050 sous l'effet de la montée des eaux. Bien souvent, les personnes les plus menacées sont celles qui ont le moins contribué au réchauffement climatique.

Il y a donc urgence, et nous nous devons d'agir. La solidarité nationale suppose que nous fassions front, ensemble, pour protéger tous les territoires et tous les habitants.

Notre action doit être guidée par quatre priorités.

La première est de lutter drastiquement et fermement contre le réchauffement climatique. Nous avons déjà beaucoup trop attendu, mais si nous voulons protéger tous les Français, chaque dixième de degré, chaque tonne d'émission évitée compte.

Deuxième priorité: anticiper. La situation de Mayotte illustre les conséquences dramatiques de l'impréparation de l'État et le manque de considération dont souffrent les habitants des territoires ultramarins. Aucun préfet, aucun élu n'aurait osé apporter les mêmes réponses en France hexagonale. (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Troisième priorité: répondre aux urgences. Il faut des moyens pour apporter des réponses rapides en cas de catastrophe, dont les conséquences humaines et économiques peuvent être dramatiques.

Quatrième priorité: se préparer, grâce à une vision à long terme. Si l'on conçoit des ouvrages inefficaces, on accroît les risques pour demain au prétexte de répondre aux besoins d'aujourd'hui: c'est de la maladaptation. On fait croire aux populations qu'elles sont en sécurité et qu'on peut continuer à urbaniser des zones qui vont devenir inhabitables. C'est mettre des vies en danger avec une légèreté impardonnable.

Comme cela a été souligné par le rapporteur et par de précédents orateurs, les territoires ultramarins sont encore victimes de fortes inégalités par rapport à la France hexagonale. La pauvreté, l'empoisonnement des terres par des polluants comme le chlordécone, les coupures de courant font partie intégrante du quotidien d'une partie de nos concitoyens. Les effets des catastrophes naturelles sont aggravés par leur vulnérabilité.

Je terminerai mon intervention par une citation de Malcom Ferdinand et Mélissa Manglou, tirée de leur article « Penser l'écologie politique depuis les outre-mer français »: « Malgré cette importance écologique, cette commune citoyenneté et ces histoires multiséculaires qui lient ces trois océans à l'Hexagone, il faut bien constater que les treize territoires des outre-mer français et leurs habitants perdurent à l'ombre de l'imaginaire politique de la France. Ceux-ci n'apparaissent à l'écran des habitants de l'Hexagone qu'en cas de mouvement social majeur, d'alerte sur une prétendue criminalité hors norme ou lors de catastrophes environnementales à l'image des cyclones Irma et Maria de 2017. Ce sont pourtant d'autres voix et genèses du souci écologique, d'autres conceptualisations, d'autres pensées [...] qui restent assigné[e]s à l'ombre. »

Les territoires d'outre-mer peuvent devenir les pionniers d'une politique de justice écologique et sociale qui augmente la résilience et réduit les inégalités. Encore faut-il les écouter, les considérer et les respecter. C'est pourquoi le groupe Écologiste votera pour cette proposition de résolution. (Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme la présidente. La parole est à M. Marcellin Nadeau.

M. Marcellin Nadeau. La présente proposition de résolution se donne pour objectif de créer une commission d'enquête chargée d'évaluer la gestion par l'État des risques naturels majeurs dans les territoires dits d'outre-mer. Notre groupe, dont l'expertise sur la question est ancienne et continuellement réitérée, est évidemment favorable à ce texte. (Applau-dissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Lors de la discussion du projet de loi de finances, j'avais eu l'occasion, en tant que rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire pour le programme 181, de me pencher sur la question de la prévention des risques. D'ailleurs, le rapporteur de la présente proposition de résolution, mon ami Nilor, avait assisté utilement, je crois, aux auditions que j'avais conduites, notamment en Martinique. Je ne doute pas que les travaux de la commission d'enquête que nous appelons de nos vœux sauront s'inspirer de cette expérience.

L'avis budgétaire soulignait certains éléments significatifs, notamment une dilution des programmes et actions budgétaires qui rendait difficile toute politique cohérente en la matière. Nous avons besoin de donner du sens à cette action, et la présente démarche peut y contribuer.

L'avis budgétaire, issu de nombreuses auditions, réalisées tant à Paris que sur le terrain, soulignait aussi les grandes difficultés rencontrées par les collectivités territoriales, souvent livrées à elles-mêmes alors que les phénomènes naturels sont appelés, d'une part, à se multiplier, d'autre part, à être de plus en plus violents. Il y a donc urgence à renforcer les mesures de prévention et de gestion des risques naturels.

La commission d'enquête peut déboucher sur des pistes utiles.

L'engagement de l'État est certes important; il est même en augmentation. Toutefois, les financements restent très en deçà de ce qui serait nécessaire pour relever le défi du changement climatique. Ces enjeux, le Gouvernement semble en être conscient, mais sa réponse n'est pas à la hauteur. Ainsi, le fonds Barnier est insuffisant; il doit être complété par des financements provenant de fonds structurels européens, notamment du Fonds européen de développement régional (Feder), de fonds ministériels diffus et sectoriels, de la Caisse des dépôts et de l'Agence française de développement. Cela ne fait pas une politique.

Nous péchons cruellement, s'agissant des territoires dits d'outre-mer, par l'absence de programmation et d'orientation sur le moyen et le long terme – cela avait été mis en évidence lors de l'examen du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Que faisons-nous pour le confortement des bâtiments scolaires, des hôpitaux, des bâtiments utiles à la gestion de crise, du parc de logement sociaux, de la rénovation du bâti privé? (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.) Que faisonsnous face aux risques littoraux, alors qu'il serait urgent d'engager une recomposition urbaine afin de mettre nos populations à l'abri? Rien ou presque.

Avec mon équipe municipale et nos partenaires – la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) de Martinique, le plan Urbanisme, construction, architecture (Puca) et l'Agence des cinquante pas géométriques de la Martinique –, nous avons dû bricoler nousmêmes un dispositif, car rien n'était vraiment balisé en matière d'ingénierie. L'État devrait être plus impliqué dans ce type d'expérience, au Prêcheur, en Martinique, comme à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Lors de la survenue de l'ouragan Irma, les bâtiments des unités de secours ont été les premiers touchés, rendant impossible l'activation de l'aide à la population. Un bilan a été dressé. En a-t-on tiré les leçons? Non: on a rebâti de la même façon. (Mêmes mouvements.)

Le tremblement de terre en Haïti a montré, s'il en était besoin, l'importance du stockage et de la distribution de l'eau: ce qui a entraîné le plus de décès, ce n'est pas le séisme lui-même, c'est la crise sanitaire provoquée par le manque d'eau. (Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.)

#### Mme Mathilde Panot. Exactement!

M. Marcellin Nadeau. Or, en Martinique, pourtant très exposée aux risques naturels, sur 255 châteaux d'eau, seuls 5 sont aux normes parasismiques. Trouvez-vous cela normal? (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Si la lourde responsabilité de l'État dans la mauvaise gestion des risques outre-mer est très justement pointée par l'exposé des motifs du projet de résolution, il convient de

noter, à l'instar de ce grand homme politique martiniquais qu'était Joseph Lagrosillière, le besoin d'un patriotisme local s'appuyant sur le principe de subsidiarité, notamment entre l'État et les collectivités, s'agissant de la gouvernance des risques.

Rien ne peut justifier la frilosité. Ne pinaillons pas sur une virgule, laissons de côté la sémantique, abandonnons les postures politiciennes! (Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.) Je vous renvoie à l'expérience de 1902: la gestion étatique avait alors été chaotique, faute d'anticipation.

Mme la présidente. Merci de conclure, cher collègue.

M. Marcellin Nadeau. Ne reproduisons pas les erreurs du passé. C'est pourquoi nous voterons avec détermination et conviction en faveur de la proposition de résolution. (« Bravo! » et applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et SOC.)

#### M. Jean-Victor Castor. Excellent!

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Lenormand

M. Stéphane Lenormand. « L'État est là! »; « Un plan d'action spécifique pour les risques naturels sera traduit dans un projet de loi. » Ainsi Emmanuel Macron s'exprimait-il le 29 septembre 2018. Malgré cette promesse adressée à l'ensemble des outre-mer par le Président de la République, en tournée aux Antilles un an après le passage du terrible ouragan Irma, qui avait notamment frappé la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, nous ne voyons toujours rien venir. « Anne, ma sœur Anne…»

En parallèle de cet engagement présidentiel relatif à une grande loi de prévention des catastrophes naturelles outremer – un vœu resté pieux, hélas –, la délégation sénatoriale aux outre-mer avait remis en 2018 un rapport comportant une soixantaine de recommandations pour mieux gérer les risques majeurs. Le Sénat avait publié l'année suivante un autre rapport parlementaire à ce sujet. Une délégation interministérielle spécifiquement dédiée à la prévention des aléas naturels outre-mer avait ensuite été créée, en 2019 également, avant d'être dissoute en 2021. C'est dire si une commission d'enquête à ce sujet est amplement justifiée!

L'urgence climatique est une réalité que nul ne peut nier. Ses effets graves et croissants, notamment pour ce qui est des catastrophes naturelles, portent atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Surexposés à un large spectre de risques naturels majeurs, y compris celui de la neige, du fait de leur insularité, de leur relief et de leur faible superficie, ainsi qu'à des aléas multiples et cumulatifs, les territoires ultramarins sont en première ligne face à ce front climatique. Ils présentent une vulnérabilité plurielle et exacerbée, qui menace leurs populations, leurs économies locales et leurs écosystèmes riches et uniques, particulièrement fragiles.

Face à un tel niveau d'impréparation, jugé indiscutable, et face aux prévisions alarmistes, la démarche qui nous est proposée se veut résolument anticipatrice et volontariste. Il s'agit de « sortir de l'urgence permanente » qui prévaut dans nos territoires d'outre-mer, assurément les premières victimes du changement climatique. En effet, l'historique récent des risques et catastrophes naturels majeurs, aussi variés que dramatiques, dans nos différents territoires répartis sur les trois océans est une litanie non exhaustive des phénomènes climatiques et de leurs lourds bilans humains, matériels et financiers.

Face à ce constat alarmant, la question fondamentale est de savoir quels sont les moyens dont disposent les populations ultramarines pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Nous partageons le constat que les moyens actuels ne sont pas à la hauteur des défis et des enjeux climatiques outre-mer. Par exemple, le plan séisme Antilles, datant de 2007, a été jugé trop lent et inefficace. Une commission d'enquête parlementaire est nécessaire pour faire la lumière sur cette « forme d'inaction de l'État qui pourrait s'apparenter à de la non-assistance à peuples en danger » – je reprends les mots du rapporteur. En d'autres termes, nous regrettons nous aussi un abandon des outre-mer par un gouvernement suspecté de manque d'anticipation et de défaillances face à des enjeux vitaux tels que la gestion de l'eau – problème connu à Mayotte depuis 1997 ; ma collègue Estelle Youssouffa ne me contredira pas.

Il est indéniable que la fréquence et l'intensité croissantes, voire exponentielles, de ces risques naturels majeurs ont des conséquences significatives et extrêmement graves pour les populations ultramarines, affectant directement ou indirectement la qualité de vie, la santé publique, l'économie, le tourisme, l'agriculture, l'aménagement du territoire et le développement durable, qu'il s'agisse de phénomènes météorologiques ponctuels ou de calamités prolongées telles que la grave sécheresse qui persiste non seulement à Mayotte, mais aussi en Guadeloupe – mes collègues Olivier Serva et Max Mathiasin ne cessent de la dénoncer.

Surexposés, les territoires ultramarins sont pourtant des exemples de résilience et des laboratoires que l'État devrait mettre à profit comme zones d'expérimentation de bonnes pratiques face au changement climatique. Pour saisir cette occasion, pour capitaliser les expériences et l'expertise ultramarines et faire de nos handicaps des atouts, il faut toutefois des moyens humains, techniques et financiers adaptés et proportionnés, alloués dans le cadre de solutions que nous construisons tous ensemble.

Par deux amendements rédactionnels – l'un sur l'article unique, l'autre sur le titre –, ma collègue Nathalie Bassire, députée de La Réunion, et moi-même proposons de faire référence aux collectivités concernées en employant une expression juridiquement juste et politiquement neutre, à savoir « relevant des articles 73 et 74 ainsi que du titre XIII de la Constitution », en sus du terme « d'outre-mer », plutôt issu du langage courant. Cette troisième voie sémantique et consensuelle vise à rassembler la représentation nationale le plus largement possible en vue de l'adoption de la proposition de résolution.

Comme il l'a fait en commission, le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires soutiendra celle-ci, tant elle est nécessaire. (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – M. Mickaël Bouloux applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Anthony Brosse.

M. Anthony Brosse. La présente proposition de résolution vise à créer une nouvelle commission d'enquête. Cette demande – encore une! – porte sur un sujet pertinent: notre gestion commune des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer. Si le texte a trouvé une issue favorable lors de son examen en commission, moyennant un amendement de réécriture présenté par le rapporteur, notre collègue Jean-Philippe Nilor, le groupe Renaissance ne souscrit pas à la multiplication des commissions d'enquête.

M. Pierre Dharréville. Oh là là...

M. Anthony Brosse. Comme je l'ai rappelé en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire mardi dernier, votre groupe, La France insoumise-NUPES, a d'ores et déjà fait usage de son droit de tirage, en commission des affaires culturelles et de l'éducation, pour enquêter sur l'attribution et le contrôle des chaînes de la TNT. Votre groupe a en outre émis plusieurs demandes de commission d'enquête hors de ce droit de tirage. (« Bla bla bla! », « Démissionne, si tu es fatigué! » et autres exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme Sarah Legrain. En fait, vous voudriez décider du contenu de la niche réservée à notre groupe?

M. Anthony Brosse. En tant que députés, nous devons légiférer, vérifier l'application des lois dans nos territoires et contrôler l'action du Gouvernement. Cette dernière mission prend diverses formes: questions au Gouvernement, questions orales sans débat, groupes d'études, travaux en commission. (M. François Ruffin s'exclame.) La commission d'enquête constitue, il est vrai, un outil important.

#### M. Gabriel Amard. Ah!

- M. Anthony Brosse. Néanmoins, elle ne peut constituer l'alpha et l'oméga de nos actions de contrôle. D'une part, elle demande une mobilisation accrue des collègues, parfois au détriment d'autres travaux qui revêtent également une importance majeure.
- M. Maxime Laisney. Renoncez à la loi immigration, ça fera de la place!
- M. Anthony Brosse. Par ailleurs, nous avons adopté, une fois encore à votre initiative, une autre proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête, sur les crèches.
  - M. Pierre Dharréville. Une question majeure!
- M. Anthony Brosse. Notre assemblée n'est pas celle des procureurs; elle n'est pas un tribunal, encore moins une cour de justice.
- M. Bastien Lachaud. La Cour de justice de la République, on voit ce que ça donne!
- M. Anthony Brosse. D'autre part, les commissions d'enquête appellent une sollicitation constante des administrateurs des commissions de notre assemblée. Ceux de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sont déjà accaparés par la commission d'enquête sur la libéralisation du fret ferroviaire; par la commission d'enquête sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale; par la mission d'évaluation de l'impact de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Agec), qui vient de débuter. S'y ajoutera prochainement la mission flash sur les conséquences de la géothermie profonde.
- M. Gabriel Amard. Tu as oublié la mission d'information sur l'eau!
- M. Anthony Brosse. Dans votre « Programme partagé de gouvernement de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale », en date du 19 mai 2022, au sein du chapitre 1 intitulé « Progrès social, emplois et retraites », vous prônez « le passage aux 32 heures dans les métiers pénibles ou de nuit immédiatement, et leur généralisation par la négociation collective ». Quelle dualité entre votre discours, cette morale que vous nous assénez à longueur de journée, et vos propositions, qui trouvent un écho différent!
- M. Jean-Victor Castor et M. Pierre Dharréville. Parlez-nous des outre-mer!

- M. Anthony Brosse. Vous me rétorquerez certainement que nous n'avons qu'à procéder à de nouvelles embauches, mais le budget de notre assemblée ne peut être la source d'une augmentation du déficit public, que notre majorité tente de contenir et de réduire, malgré les nombreuses aides accordées à nos compatriotes pour faire face à l'inflation que connaît notre pays depuis un peu plus de deux ans.
- **M. Frédéric Mathieu.** Vous exprimer avec plus de conviction, c'est possible?
  - M. Anthony Brosse. J'en viens au fond.

Un député du groupe LFI-NUPES. Ah!

M. Anthony Brosse. Nous avons eu l'occasion d'en débattre en commission, le Parlement s'est saisi du sujet des risques naturels majeurs dans les territoires ultramarins. La loi « 3DS », adoptée en février 2022, a favorisé la résilience des territoires ultramarins face à ces enjeux prégnants pour les quelque 2,8 millions de nos compatriotes qui y résident. Cette résilience est permise par l'expérimentation d'un état de calamité naturelle exceptionnelle, lancée sur le fondement de rapports sénatoriaux remis à la suite de l'ouragan Irma, qui a frappé une partie des Antilles à la fin de l'été 2017.

Les territoires dévastés, à l'image de Saint-Martin, pourront désormais faire l'objet d'une intervention plus rapide des services de l'État, avec un rétablissement plus prompt des services publics, de la sécurité des populations et de l'approvisionnement en biens de première nécessité et de soins d'urgence. L'article 239 de la loi « 3DS » permettra ainsi un retour plus rapide à la normale lors des prochains épisodes climatiques d'ampleur.

- M. Frédéric Mathieu. Il faudrait une circulaire interministérielle!
- M. Anthony Brosse. Malheureusement, de tels événements se produiront certainement, leur recrudescence étant directement liée au dérèglement climatique à l'œuvre. Par ailleurs, des actions de formation seront organisées auprès des populations....

Mme Mathilde Panot. Quelle conviction confondante!

M. Anthony Brosse. ...afin qu'elles puissent mieux réagir aux conséquences des aléas climatiques auxquels sont exposées la majorité des collectivités ultramarines.

Une évaluation de ces dispositifs est prévue au terme de l'expérimentation, c'est-à-dire en 2027, en vue d'une possible généralisation. Un examen plus précoce nous paraîtrait plus adéquat que la création d'une commission d'enquête, afin de nous tourner vers l'avenir et de répondre ainsi aux interrogations et aux besoins de nos compatriotes ultramarins.

Le groupe Renaissance votera contre cette proposition de résolution,...

- M. Frédéric Mathieu. Ah, vous le dites enfin!
- M. Philippe Gosselin. Vous allez être battus! Vous allez être en minorité! Soyez responsables, chers collègues!
- M. Anthony Brosse. ... non pas pour une raison de fond, le sujet étant important pour les ultramarins,...

Un député du groupe LFI-NUPES. Juste par sectarisme!

- M. Anthony Brosse. ...mais pour une raison de forme, parce que vous multipliez les demandes de commission d'enquête. (Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)
  - M. Frédéric Mathieu. Merci, monsieur le préfet!

Mme la présidente. La parole est à Mme Florence Goulet.

Mme Florence Goulet. Il est temps, en effet, de créer les conditions d'une politique volontariste en faveur de la France des outre-mer, en particulier en matière de protection contre les catastrophes naturelles majeures. Les collectivités ultramarines sont des zones à forts risques majeurs – cyclones, séismes, volcanisme, tsunamis, tempêtes tropicales. Elles sont en outre exposées à des phénomènes tels que la prolifération des algues sargasses – aux Antilles – ou la montée des eaux – à Wallis-et-Futuna. Les risques y sont aggravés du fait d'un bâti vulnérable et d'une concentration urbaine sur le littoral.

Malheureusement, sur ces sujets comme sur tous les autres, cela fait près de vingt ans que les politiques publiques ne sont plus à la hauteur des enjeux, notamment en ce qui concerne la préparation de la continuité des services publics et la résilience des réseaux. Le constat est le même que dans tous les territoires ruraux: budgets locaux dégradés, manque d'ingénierie. Toutefois, outre-mer, ces réalités sont encore aggravées par l'éloignement géographique.

Le rapport d'information déposé en juillet 2018 par la délégation sénatoriale aux outre-mer faisait déjà le constat d'une « urgence déclarée » face aux risques naturels. Six mois après ce rapport et ses soixante recommandations, le Président de la République a annoncé, pour l'été 2019, un projet de loi pour la prévention et la protection contre les risques naturels outre-mer. Quatre ans ont passé et nous l'attendons toujours! De même, les Mahorais attendent toujours l'allongement de leur piste aérienne, promise en 2019, et une loiprogramme, sans cesse reportée. Hélas, c'est une spécialité présidentielle, qui ne se limite d'ailleurs pas aux outre-mer!

Qu'a fait le Gouvernement depuis ? Il a supprimé la délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer pour le remplacer par un simple réseau interministériel d'appui aux territoires. Quelle vision!

Les Français d'outre-mer n'en peuvent plus d'être considérés comme des citoyens de seconde zone; ils ne veulent pas que leurs collectivités deviennent les nouveaux territoires perdus de la République! Comment l'État a-t-il pu en arriver là? Comment la France a-t-elle pu en arriver là? Comment ne pas être désespérés par ce gâchis d'intelligence et d'argent, par ce temps gaspillé? Les ultramarins ne veulent pas moins d'État, mais plus et mieux d'État. Ils ont droit au retour d'une véritable politique publique d'aménagement du territoire, au désenclavement et à la continuité territoriale; c'est urgent!

Il est temps de retrouver ambition et savoir-faire pour les outre-mer. Cela doit commencer par une présence forte de l'État pour anticiper, prévenir, protéger et aménager. Ce que veulent les Français des outre-mer, c'est un gouvernement qui donne instruction à l'État de prendre sa large part de responsabilité et de réparer comme il se doit. Les inégalités qui sous-tendent la vulnérabilité des territoires soulèvent la question de la justice sociale et environnementale. La France des outre-mer a besoin d'un gouvernement qui réfléchisse à un droit des individus à la sécurité, indépendamment de toute autre considération.

Il est grand temps d'en terminer avec les assises, les états généraux et autres comités Théodule, tels ceux que nous avons l'habitude de voir depuis près de vingt ans, ces Ciom qui font accoucher la montagne d'une souris! Il est temps de cesser de faire de la bobologie et de poser des rustines lors des situations de crise. Nos compatriotes ultramarins attendent des actes concrets de la part du Gouvernement.

Vous avez estimé, monsieur le rapporteur, que « la création d'une commission d'enquête s'impose ». Si elle aboutit à des décisions fortes et à des actions concrètes pour les ultramarins, alors nous sommes d'accord! C'est pourquoi le groupe Rassemblement national votera pour cette proposition de résolution. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

M. Jean-Hugues Ratenon. Par cette proposition de résolution, nous voulons une fois de plus appeler l'attention de la représentation nationale sur les effets du changement climatique. Beaucoup de choses très intéressantes ont déjà été dites par mes collègues de la NUPES, notamment du groupe La France insoumise. Aussi vais-je concentrer mon propos sur le bassin du sud-ouest de l'océan Indien, notre France de l'océan Indien, où l'élévation moyenne du niveau de la mer est d'environ 5 millimètres par an, soit plus de 14 centimètres depuis 1993, selon Météo-France. D'ici à 2100, le niveau de la mer pourrait augmenter de 60 centimètres à 1 mètre.

Imaginez les conséquences. Pour La Réunion, quatre zones pourraient être submergées: Bel-Air à Saint-Louis; le centre-ville de Sainte-Suzanne; le littoral de Saint-Benoît et le littoral de Saint-Paul. Le phénomène pourrait être aggravé en cas de tsunami.

À horizon 2100, la température pourrait augmenter de 1 à 3,5 degrés Celsius. Ce n'est pas sans conséquence sur les cyclones – ils ne seront pas plus nombreux, mais beaucoup plus puissants. Heureusement, Mayotte n'est pas vraiment sur la trajectoire des cyclones tropicaux, car si un tel phénomène s'abattait sur l'île aux parfums, les dégâts humains et matériels seraient particulièrement catastrophiques.

Les périodes de forte pluie nous démontrent déjà la fragilité de ce 101° département et les Mahorais conservent le souvenir du cyclone Kamisy. Tout cela est lié à l'extrême pauvreté et au grand nombre d'habitations de fortune sur le territoire.

Pour ce qui est des précipitations à La Réunion, selon Météo-France, nous avons connu ces dernières années une baisse de 2 à 4 % des pluies, ce qui est à l'origine d'une crise aiguë de l'eau. La situation est certes encore plus grave à Mayotte. Mais paradoxalement, lors de fortes pluies, ce sont des lames d'eau qui s'abattent sur La Réunion. Nous détenons d'ailleurs quasiment tous les records mondiaux: 1 144 millimètres de pluie en douze heures; 4 936 millimètres en quatre jours, ce qui représente, en comparaison, sept années et demie de pluie sur Paris! Imaginez la scène!

Comment ne pas évoquer notre volcan, le piton de la Fournaise, un des volcans les plus actifs au monde? Lors de ses éruptions, il offre un magnifique spectacle. Mais lorsqu'il se met en colère, des laves jaillissent hors enclos, menaçant les villes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe. Chacun a encore à l'esprit les éruptions de 1977 et de 1986.

À Mayotte, l'île a tremblé pendant plusieurs mois à compter du 10 mai 2018. Un an plus tard, les chercheurs ont découvert à 50 kilomètres de l'île et à 3 500 mètres de profondeur un volcan crachant jusqu'à 400 mètres cubes de lave par seconde. Au cours de cette éruption sous-marine, Mayotte s'est déplacée de 24 centimètres vers l'est et s'est enfoncée de 19 centimètres. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Marcellin Nadeau applaudit également)

La Réunion est une île montagneuse. Son plus haut sommet, le piton des Neiges, culmine à 3 069 mètres. Nous devons faire face par endroits à des mouvements et des glissements de terrain: c'est le cas à Grand-Îlet, dans le cirque de Salazie, mais pas seulement.

La situation mérite toute notre attention. À la suite de mon collègue Perceval Gaillard, je veux saluer la mémoire de Paul Vergès, qui a tiré la sonnette d'alarme il y a très longtemps. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES ainsi que sur plusieurs bancs du groupe GDR-NUPES.) En 2001, il a fait adopter à l'unanimité, ici et au Sénat, la loi portant la création de l'Onerc. Il a présidé cet observatoire jusqu'à sa mort le 12 novembre 2016. À l'époque, il a prononcé cette petite phrase: « Il est déjà très tard, mais pas trop tard. » Ces mots résument notre responsabilité commune.

Malheureusement, en 2023, nous attendons toujours des mesures et nous craignons le pire. Il y va de notre responsabilité à tous devant les générations futures. Il est donc nécessaire de créer cette commission d'enquête sur la gestion par l'État des risques naturels majeurs dans les territoires d'outremer.

Parallèlement, quelle place le Gouvernement accorde-t-il aux territoires transocéaniques de France dans le plan national d'adaptation au changement climatique, qui est en cours de finalisation et couvrira une période de quatre ans?

Cette commission d'enquête devra, « collectivement et objectivement » pour reprendre les mots du rapporteur Nilor, répondre à cette question: sommes-nous prêts à éviter et à affronter une catastrophe d'ampleur? (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mes chers collègues, bien des sujets nous séparent. Mais sur celui-ci, nous pouvons nous retrouver.

M. Philippe Gosselin. C'est un vrai sujet!

M. Jean-Hugues Ratenon. À mon sens, comme en 2001 autour de Paul Vergès, l'unanimité doit se faire dans cette assemblée. (Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. — Les députés des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES applaudissent également.)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

#### DISCUSSION DES ARTICLES

Mme la présidente. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, l'article unique de la proposition de résolution.

#### Article unique

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Panot.

Mme Mathilde Panot. Notre assemblée s'honorerait à voter cette résolution de notre excellent collègue Nilor, qui pourrait être le premier acte de la réparation d'une injustice trop longtemps ignorée. Une injustice qui a coûté la vie à 136 de nos concitoyens antillais lors de la saison cyclonique de 2017. Une injustice qui avait alors endommagé 92 % des bâtiments.

#### M. Bastien Lachaud. C'est vrai!

Mme Mathilde Panot. Une injustice rappelée plus récemment par la tempête Philippe et ses dégâts, qui ont démontré la surexposition et l'extrême vulnérabilité des territoires d'outre-mer aux risques naturels majeurs. Une injustice qui pourrait rendre inhabitables des zones entières de ces collec-

tivités entre 2040 et 2050. Une injustice, parce que si ces catastrophes sont naturelles, les réponses à y apporter, ainsi que leur gestion, sont quant à elles éminemment politiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – MM. Jean-Victor Castor et Marcellin Nadeau applaudissent également.)

Une injustice, car depuis trop longtemps nos compatriotes des territoires dits d'outre-mer sont les abandonnés de la République. Depuis trop longtemps, ils subissent le sous-investissement chronique de l'État dans ces territoires. Depuis trop longtemps, nos concitoyens sont victimes de l'absence totale de planification écologique face au dérèglement climatique.

Je rappelle que les territoires transocéaniques sont en première ligne, aux côtés des pays du Sud, face au plus grand défi de notre siècle: le dérèglement climatique. Les moins responsables sont pourtant les plus durement touchés.

Je demande à la Macronie, qui refuse notre commission d'enquête: pourquoi la grande loi de prévention des catastrophes naturelles en outre-mer, promise en grande pompe en 2018 par Emmanuel Macron, n'a-t-elle toujours pas vu le jour? (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Jean-Victor Castor applaudit également.)

#### Mme Farida Amrani. Eh oui!

Mme Mathilde Panot. Pourquoi la délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer, créée en 2019, a-t-elle été dissoute au bout de seulement deux ans? Voter cette commission d'enquête pourrait affirmer la solidarité nationale de toute la nation avec nos compatriotes ultramarins. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.)

#### Mme Farida Amrani. Exactement!

Mme Mathilde Panot. Voter cette résolution pourrait affirmer que nous devons apprendre des habitants de la France des océans, car leur expérience sera utile à tout le pays. Je vous invite donc à voter cette résolution pour redire haut et fort, selon les mots du poète Aimé Césaire, que les habitants des territoires transocéaniques... ( Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.)

#### Mme la présidente. La parole est à M. Frantz Gumbs.

M. Frantz Gumbs. Je suis évidemment très sensible à la question sur laquelle porte cette proposition de résolution, et je souhaite vous exprimer ma position. Ma circonscription de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ayant été victime de l'ouragan Irma en 2017, je peux témoigner du fait que l'exposition aux risques naturels majeurs est bien réelle. Qu'ils soient sismiques ou volcaniques, qu'il s'agisse d'inondations ou de submersions, il semble que ces risques sont de plus en plus grands. La prévention des risques doit concerner aussi bien l'Etat que les collectivités, les entreprises et les populations.

Évaluer la gestion par l'État des catastrophes passées est probablement utile.

#### M. Marcellin Nadeau. Ah!

**M. Frantz Gumbs.** Mais il me semble surtout indispensable d'être force de propositions actualisées pour l'avenir. Il est par exemple important de développer la culture du risque auprès

de nos populations. L'aménagement du territoire et l'urbanisme doivent également être au cœur des différents plans de prévention.

Les phénomènes naturels catastrophiques sont inévitables, mais la formation d'équipes d'intervention est essentielle pour une gestion de crise permettant un retour à la normale dans des délais raisonnables. La reconstruction prend souvent un temps excessif en raison de la désorganisation des services, faute d'ingénierie locale et du fait des infrastructures mises hors d'usage.

Comment anticiper au mieux ces freins à la reprise d'une vie normale? Voilà la question à laquelle cette commission d'enquête pourrait répondre. Si tel est le résultat recherché, alors, à titre personnel, je ne saurais m'y opposer – au contraire!

Enfin, compte tenu des récents phénomènes météorologiques qu'a connus l'Europe, les populations de l'Hexagone pourraient également tirer profit des conclusions d'une telle commission d'enquête. (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES ainsi que sur quelques bancs du groupe Dem.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Panonacle.

Mme Sophie Panonacle. Je viens de rentrer des assises de l'économie de la mer qui se sont tenues à Nantes, où j'ai suivi avec grand intérêt le discours inaugural du Président de la République.

#### M. Bruno Millienne. Très bien!

Mme Sophie Panonacle. Je ne ferai état que de ses propos concernant les territoires ultramarins. Ceux-ci sont au cœur de notre dispositif géostratégique, de notre souveraineté et de la protection des océans. Nous pouvons partager ce double constat: le changement climatique amplifie et multiplie les risques naturels majeurs, tant dans l'Hexagone qu'en outremer; ces derniers étant particulièrement vulnérables en raison de leur insularité – Guyane exceptée. Ils cumulent plusieurs risques naturels prévisibles et imprévisibles.

Cette proposition de résolution amendée en commission a le mérite de poser la question de notre action en matière de gestion des risques naturels majeurs en outre-mer.

M. Sébastien Rome. Alors, vous allez voter pour?

**Mme Sophie Panonacle.** Cependant, la commission d'enquête est-elle le bon support?

#### M. Pierre Dharréville. Oui!

Mme Sophie Panonacle. Il faut réunir nos forces. Au moment où, à juste titre, les collectivités réclament plus de libertés et de responsabilités, et où les populations réclament plus d'écoute et de considération, je partage le principe d'une réflexion commune avec l'État, les collectivités, les acteurs publics et privés et les populations, devant déboucher sur des actions concrètes et urgentes.

En tant que présidente du Comité national du trait de côte, j'ai demandé que les inspecteurs généraux qui m'accompagnent complètent leur rapport par un volet dédié à l'outremer.

Plusieurs députés des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES. Oh! Un volet outre-mer! Mme Sophie Panonacle. J'étais hier avec Franck Detcheverry, le maire de Miquelon-Langlade, et je confirme le travail en cours sur le déplacement entier du village. Nous devons être à la hauteur de l'accompagnement de toutes les collectivités territoriales dans leurs stratégies d'adaptation et de relocalisation.

Mme Sarah Legrain. Votez pour, alors!

Mme Sophie Panonacle. J'y travaille, aux côtés du ministre Christophe Béchu. Dans un an, je ferai des propositions concrètes comprenant des mesures de financement. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Vous pouvez compter sur mon soutien. (Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

Mme la présidente. Sur l'article unique et sur l'ensemble de la proposition de résolution, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Stéphane Lenormand, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Stéphane Lenormand. Comme je l'ai indiqué lors de la discussion générale, il s'agit d'un amendement rédactionnel qui propose d'utiliser un terme qui semble juridiquement juste et politiquement plus neutre. L'amendement n° 1, concernant le titre de cette proposition de résolution, aura le même objet.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur. Nous en avons assez d'être déterminés par des chiffres. Toutes les interventions que nous venons d'entendre montrent que les dimensions maritime et surtout océanique sont à prendre en considération de façon beaucoup plus pertinente, s'agissant notamment des risques majeurs. J'émets donc un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. J'entends le souci de neutralité, mais ce texte n'est pas neutre. Il concerne 2,6 millions de nos concitoyens. À trop vouloir la neutralité, on aboutit à un texte technocratique. Nous légiférons sur les outre-mer: inutile de mettre de la novlangue partout et de créer des polémiques! Parler des articles 73, 74 et du titre XIII de la Constitution, c'est verser dans la technocratie. Nous parlons ici de territoires incarnés par des femmes et des hommes. Ne ravivons pas les quelques polémiques qui sont survenues en commission. Les outre-mer sont dans la République et c'est pour ces territoires et leurs habitants que nous nous battons!

(L'amendement nº 2 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christian Baptiste, pour soutenir l'amendement n° 5.

M. Christian Baptiste. Le constat est clair. Nos territoires transocéaniques sont exposés aux conséquences du changement climatique global. Aujourd'hui, des dispositifs existent. Nous ne disons pas que rien n'est fait. J'entends Mme la présidente du Comité national du trait de côte et je suis particulièrement sensible à ses propos. Durant huit ans, j'ai été maire de la commune de Sainte-Anne, en Guadeloupe, et

j'ai vécu quotidiennement les effets de l'érosion côtière. Cette commission d'enquête permettra de mettre en lumière d'autres difficultés et d'y répondre collectivement.

J'ai interpellé le Président de la République lors du déjeuner du 20 octobre 2023 faisant suite au Ciom du mois de juillet, afin qu'un véritable effort budgétaire soit consenti sur la transition et la planification écologiques. Voilà ce qui est nécessaire. Oui, nous faisons des constats, mais il est désormais nécessaire de passer à une autre dimension, car nous aurons des réfugiés climatiques – nous sommes déjà confrontés à ce phénomène. Sur le trait de côte, à Petit-Bourg ou à Capesterre-Belle-Eau, des populations sont déjà déplacées, à une vitesse bien plus importante que nous ne l'imaginons.

En supplément de l'existant, il faudra donc ajouter d'autres dispositifs. (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Philippe Nilor, *rapporteur*. Avis favorable. Cet amendement participe de la coconstruction de la proposition de résolution.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. Si la commission d'enquête est créée, elle doit pouvoir formuler des propositions, parmi lesquelles la création de nouveaux dispositifs ou la fusion de certains d'entre eux, l'élargissement des compétences des organismes existants ou encore l'élaboration de plans de prévention. Elle ne doit rien s'interdire pour se donner les moyens intellectuels et politiques de préparer la suite. C'est ce que nous souhaitons tous: une grande loi, si le besoin s'en fait sentir – je ne cherche pas à faire du normatif à tout prix. Ce serait non seulement un signal envoyé à nos compatriotes, mais surtout la démonstration que gouverner, c'est prévoir. Le changement climatique est là et, qu'on le veuille ou non, il nous affectera tous. Je ne dis pas que les territoires ultramarins peuvent servir de laboratoire – l'expression laisse à penser qu'ils essuieraient les plâtres –, mais nous devrons tirer les enseignements de ce qui se fera là-bas pour l'appliquer, si nécessaire, en France continentale. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

#### M. Thibault Bazin. Il a raison!

(L'amendement n° 5 est adopté.)(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.)

#### VOTE SUR L'ARTICLE UNIQUE

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	234
Nombre de suffrages exprimés	216
Majorité absolue	109
Pour l'adoption 161	
contre	

(L'article unique est adopté.)(Les députés des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs des groupes RN, LR et LIOT.)

#### **Titre**

Mme la présidente. L'amendement n° 1 de Mme Nathalie Bassire est défendu.

Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur. Avis défavorable, pour les raisons expliquées précédemment.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, ne versons pas dans les dispositions « techno ». Le débat a eu lieu en commission : restons-en au titre initial, il suffit largement.

#### M. Antoine Léaument. Très bien!

(L'amendement n° 1 n'est pas adopté.)(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	221
Nombre de suffrages exprimés	207
Majorité absolue	104
Pour l'adoption 160	
contre	

(La proposition de résolution est adoptée.)(Les députés des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)

2

### ENCADREMENT DES MARGES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

#### Discussion d'une proposition de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Manuel Bompard et des membres du groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale visant à lutter contre l'inflation par

l'encadrement des marges des industries agroalimentaires, du raffinage et de la grande distribution et établissant un prix d'achat plancher des matières premières agricoles (n° 1776, 1905).

#### PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, rapporteur de la commission des affaires économiques.

M. Manuel Bompard, rapporteur de la commission des affaires économiques. En dépit de vos multiples tentatives de diversion, le pouvoir d'achat demeure la principale préoccupation de nos compatriotes. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Qui peut nous dire, les yeux dans les yeux, qu'il ne rencontre pas chaque jour des Français en colère face à la hausse des prix au supermarché ou à la station-service? Comment pourrait-il en être autrement, alors que l'inflation s'est envolée depuis fin 2021 pour atteindre 6,2 % en octobre 2022? Un tel niveau d'inflation n'avait pas été observé depuis les années 1980 en France. L'explosion est encore plus flagrante lorsqu'on regarde le détail sur un an: + 23 % pour les pommes de terre, + 28 % sur les purées de pomme de terre, + 26 % pour les plats cuisinés à base de pâtes, + 23 % sur le sucre... La liste est longue et la situation est insupportable pour nos concitoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

#### Mme Farida Amrani. Exactement!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Si ces chiffres peuvent paraître abstraits, ils traduisent un état de maltraitance sociale généralisée. Nos concitoyens ne parviennent plus à se nourrir, à se loger, à se chauffer ou à se déplacer. Ils sont obligés de se priver et sacrifient des petits bonheurs de la vie quotidienne, comme l'atteste la baisse de la consommation des ménages depuis plusieurs mois. Selon l'Ifop, près d'un Français sur trois déclare devoir sauter un repas par manque d'argent...

Mme Farida Amrani. Eh oui! Écoutez, les macronistes!

M. Manuel Bompard, rapporteur. ... et 43 % affirment avoir déjà renoncé pour cette raison à acheter des produits alimentaires. Les conséquences sont très concrètes: plus de 2,4 millions de personnes ont eu recours aux banques alimentaires en 2022, soit trois fois plus qu'en 2011 et 400 000 personnes de plus qu'en 2020. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)

De nombreux organismes, qui ne sont pas des officines de la France insoumise, ont pointé le rôle majeur qu'a joué la progression des marges des entreprises dans cette hausse vertigineuse des prix. Selon le Fonds monétaire international, l'augmentation des profits a été la première cause de l'inflation en 2022 et sur le premier semestre de l'année 2023. Il y a quelques mois, Benoît Cœuré, président de l'Autorité de la concurrence, affirmait que « les deux tiers de l'inflation sont dus à une augmentation des prix au-delà des hausses de coûts supportés par les entreprises. »

#### M. Sébastien Delogu. C'est indécent!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Regardons la réalité en face: alors que les prix des produits alimentaires ont augmenté de plus de 20 % en deux ans, les marges de l'industrie agroalimentaire ont bondi de 70 % sur la même période.

Un député du groupe LFI-NUPES. C'est honteux!

M. Manuel Bompard, rapporteur. De même, alors que le prix du carburant tourne depuis plusieurs mois autour de 2 euros le litre, les marges des raffineurs ont été multipliées par cinq entre le printemps et l'automne de l'année 2023.

Mme Sophia Chikirou. Des profiteurs! Des voleurs!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Pour résumer, pendant que de plus en plus de Français se serrent la ceinture, une petite minorité se gave sur le dos du plus grand nombre. Comment peut-on continuer à l'accepter? (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Face à cette urgence sociale et à cette injustice profonde, le Gouvernement multiplie les déclarations d'intention et les opérations de communication sans effet. Bruno Le Maire suggère, Bruno Le Maire demande, Bruno Le Maire espère,...

#### Mme Sophia Chikirou. Il se couche!

- M. Manuel Bompard, rapporteur. ...Bruno Le Maire souhaite, Bruno Le Maire supplie, Bruno Le Maire écrit, Bruno Le Maire publie, mais Bruno Le Maire refuse de faire ce que l'on attend de lui: agir enfin par la loi contre les abus (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. Mme Sophie Taillé-Polian applaudit également), agir pour le plus grand nombre et non pour protéger les intérêts d'une petite minorité, agir pour protéger enfin le pouvoir d'achat des Français et rendre leur vie moins difficile.
  - M. Hadrien Clouet. Ce n'est pourtant pas Le Maire à boire!
- M. Manuel Bompard, *rapporteur*. Cette proposition de loi veut faire aujourd'hui ce que le Gouvernement refuse de faire depuis des mois.
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Et qui n'a jamais marché nulle part!
- M. Manuel Bompard, rapporteur. Avec mes collègues de La France insoumise, nous proposons quatre mesures concrètes pour faire baisser immédiatement le prix des produits alimentaires et du carburant, tout en protégeant les agriculteurs également victimes de la cupidité de quelques acteurs économiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.)

La première mesure vise à fixer des prix planchers pour les produits agricoles. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.) Pour chaque filière, les négociations seraient placées sous l'égide du médiateur des relations commerciales agricoles. En cas d'échec des négociations, ces prix seraient déterminés par les ministres compétents à partir des indicateurs de coûts de production et de l'état des lieux des négociations établi par ce même médiateur.

La deuxième mesure permet d'encadrer les marges des industries agroalimentaires et de la grande distribution. Au vu de la situation actuelle, il s'agit, d'une part, d'instaurer pour l'année 2024 des coefficients multiplicateurs constituant un maximum, afin que les marges réalisées ne puissent pas être supérieures aux marges moyennes réalisées sur les dix dernières années. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

- M. Hadrien Clouet. Ça leur laisse de la marge!
- M. Manuel Bompard, rapporteur. D'autre part, afin de pouvoir réagir immédiatement en cas de nouvelle crise inflationniste, il s'agit de déclencher automatiquement ce dispositif lorsque la variation des indices de prix fait apparaître l'existence de marges abusives dans la transformation ou dans la distribution. (« Très bien! » et applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.) J'anticipe les interventions de

la discussion générale: bien sûr, ces dispositifs ne concerneraient ni les PME ni les épiceries, pour se concentrer exclusivement sur les géants de l'agroalimentaire et de la grande distribution, qui sont les véritables profiteurs de crise. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.)

La troisième mesure porte spécifiquement sur le prix de l'essence. Comme vous le savez, c'est un sujet de préoccupation très sensible pour nos concitoyens.

Une députée du groupe LFI-NUPES. Ça, ils ne le savent pas!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Il s'agit, là encore, d'instaurer un coefficient multiplicateur pour éviter que la marge brute de raffinage n'atteigne des sommets sans commune mesure avec l'évolution du cours du pétrole. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. — M. Marcellin Nadeau applaudit également.) Il est temps de puiser dans les profits de Total et des géants du pétrole pour alléger les difficultés des Français.

#### Mme Sophia Chikirou. Pollueur, payeur!

- M. Manuel Bompard, rapporteur. La quatrième mesure vise à renforcer les pouvoirs de l'Observatoire de formation des prix et des marges des produits alimentaires. Celui-ci doit disposer de véritables moyens d'enquête et de sanction pour garantir une véritable transparence sur la formation des prix et sur les marges réalisées par les différents acteurs de la chaîne alimentaire.
- M. René Pilato. Oui, il faut embaucher des personnels pour réaliser les contrôles!
- M. Manuel Bompard, rapporteur. Preuve que nous ne sommes pas dogmatiques, nous nous appuierons ici sur l'article 2 de la proposition de loi adoptée en commission, issu d'un amendement du groupe Les Républicains.

Certains d'entre vous objecteront peut-être que l'inflation semble ralentir depuis quelques semaines. Je rappelle à ce sujet qu'un ralentissement de l'inflation ne signifie pas une baisse des prix. Les prix vont continuer à augmenter (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES): ils ne feront qu'augmenter moins rapidement. De plus, depuis l'été 2022, le ministre de l'économie et des finances n'a cessé de proclamer que nous avions atteint le pic de l'inflation. Il l'a affirmé en juin 2022, en juillet 2022, en août 2022, en janvier 2023, en février 2023 et en mars 2023. De pic en pic, nous avons plutôt parcouru une chaîne de l'inflation qu'entamé une réelle descente. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme Sophia Chikirou. Ou alors, c'est un haut plateau!

**M**. **Manuel Bompard**, *rapporteur*. On nous pardonnera donc d'être circonspects devant les prévisions de Bruno Le Maire.

C'est pourquoi notre proposition comprend, outre des mesures d'effet immédiat, des mécanismes pérennes qui permettront à l'avenir de répondre immédiatement et de manière efficace aux éventuelles poussées inflationnistes.

Comme vous le voyez, chers collègues, la proposition de loi se veut concrète et utile. Je vous invite donc à l'examiner pour ce qu'elle est, indépendamment de nos étiquettes politiques respectives. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. Matthias Tavel. Très bien!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Je remercie d'ailleurs les députés qui, dans le cadre des travaux en commission, ont proposé des amendements pour améliorer le texte. Il s'agit tout simplement d'apporter une réponse au problème de la vie chère et de mettre un terme à une situation d'injustice insupportable.

#### Une députée du groupe LFI-NUPES. C'est urgent!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Le 24 septembre, le Président de la République s'engageait à faire adopter « un accord sur la modération des marges dans tout le secteur alimentaire ». Le lendemain, la Première ministre convoquait les acteurs de la filière du carburant pour « faire la transparence sur leurs marges et demander leur réduction ». Deux jours plus tard, le 27 septembre, le ministre de l'économie et des finances affirmait qu'il veillerait à ce que les marges réalisées dans l'alimentaire soient raisonnables. Il ajoutait: « C'est le rôle de l'État de garantir [...] qu'il n'y a pas de profits qui soient excessifs [...] et que l'argent soit rendu aux consommateurs. ».

Un député du groupe LFI-NUPES. Votez Le Maire! (Rires sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. Manuel Bompard, rapporteur. Depuis cette date, rien de concret n'a été fait. Quatre associations de consommateurs l'ont d'ailleurs rappelé dans un courrier adressé hier au Président de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Elles lui demandent ce qu'il attend pour agir et l'exhortent à « faire toute la lumière sur la construction des prix alimentaires et mettre fin au plus vite aux marges excessives ».

Aujourd'hui, nous avons enfin l'occasion de passer des paroles aux actes. Nous proposons une manière simple de soulager les difficultés des Français pour leur accorder un répit dans cette situation si difficile. C'est en ayant en tête cette responsabilité que je vous propose d'aborder l'examen de cette proposition de loi. (Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

#### Mme Sophia Chikirou. Il est parfait, Bompard!

**Mme la présidente**. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Il y a entre nous des divergences fondamentales à propos desquelles nous ne pourrons jamais nous mettre d'accord.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Elle a raison!

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Ce n'est pas surprenant s'agissant du présent texte, mais cela ne doit aucunement empêcher le débat, à condition que celui-ci soit courtois, respectueux et qu'il permette de confronter des faits, des théories et des projets pour notre pays.

#### M. Vincent Bru. Toujours!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Votre proposition de loi prétend donc proposer une solution de lutte contre l'inflation (« Oui! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES) en encadrant les marges de l'industrie agroalimentaire, des raffineurs et des distributeurs. Ce large chantier soulève plusieurs questions auxquelles, vous vous en doutez, en tant que ministre chargée de la consommation, je ne suis pas insensible.

D'abord, votre texte pose la question de la préservation du pouvoir d'achat des Français face à une inflation mondiale. Je rappelle que la politique du Gouvernement a permis d'absorber une grande partie du choc inflationniste, comme l'a rappelé l'Insee, pas plus tard que la semaine dernière, dans l'édition 2023 de son ouvrage *France, portrait social*. Les mesures sociales et fiscales prises par le Gouvernement et soutenues par la majorité ont, selon l'Insee, conduit à un gain moyen de 190 euros par an et par personne. (« Eh oui! » sur les bancs du groupe RE.)

#### Mme Alma Dufour. N'importe quoi!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Surtout, ces gains calculés par l'Insee ne tiennent pas compte des mesures de limitation des prix comme la remise à la pompe ou les boucliers tarifaires sur l'énergie, qui ont eu un effet direct sur les dépenses de consommation des Français.

#### M. Matthias Tavel. Merci Total!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Depuis deux ans, les boucliers tarifaires ont ainsi permis de faire baisser de 150 à 200 euros la facture mensuelle de chaque foyer; cela représente une économie qui se situe entre 1 800 et 2 400 euros par an.

Je ne suis pas ici en train de me satisfaire de la situation. Mesdames et messieurs les députés, ne vous y trompez pas: je ne méconnais aucunement les difficultés persistantes de nombreux Français à se loger et à se nourrir, ni le fait qu'ils soient obligés de se priver, en sautant – pour certains d'entre eux – un repas ou en sollicitant une aide alimentaire.

Mme Aurélie Trouvé. Et vous avez fait quoi?

Mme Nathalie Oziol. Donc il y a bien un problème!

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Je sais que c'est difficile; je sais que c'est long. Je suis simplement en train de dire que nous sommes à la tâche.

Votre proposition de loi soulève par ailleurs la question de la méthode à employer; en l'occurrence, elle interroge – sujet passionnant! – le rôle de l'État en matière d'intervention dans l'économie. (Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.) Nous croyons que si l'État doit intervenir – et il l'a fait à chacune des crises passées –, cette intervention doit être temporaire et, surtout, avisée.

Mme Sophie Taillé-Polian. Elle doit être structurelle!

M. Grégoire de Fournas. Bien sûr qu'elle doit être temporaire!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Or la mesure que vous avez proposée dans votre texte originel n'est ni temporaire ni avisée. Vérifier et contrôler, ce n'est pas fixer unilatéralement et aveuglément les niveaux des marges ou les prix, comme cela a été le cas à Cuba ou en Union soviétique, avec les succès que nous connaissons! (Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Elle a raison!
  - M. Hadrien Clouet. C'est grossier!
  - M. Matthias Tavel. Voyons, madame la ministre déléguée!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. Vous proposiez initialement de fixer à 1,74 le coefficient multiplicateur audelà duquel un industriel de l'agroalimentaire ne peut vendre un produit, par rapport à son prix d'achat (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES),...

Mme la présidente. Seule Mme la ministre déléguée a la parole!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée . . . . à 1,63 en ce qui concerne les activités de raffinage et à 1,20 s'agissant de la grande distribution.

#### M. Adrien Quatennens. Eh oui! Bravo!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Pour quoi une telle mesure, et pour qui? Avec vous, ce n'est pas la main invisible du marché, c'est le doigt mouillé! (Sourires sur les bancs du groupe RE. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

#### Mme Anne-Laurence Petel. Écoutez, un peu!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. Légiférer avec autant de légèreté, voilà qui interroge les responsables politiques que nous sommes. Vous proposez des interdictions sur la base des indicateurs français; les entreprises étrangères, vous le savez, pourraient très facilement s'en affranchir. Avez-vous largement consulté?

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ils ont consulté, mais personne n'est pour!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Avez-vous au moins réalisé une étude d'impact, par exemple pour vérifier qu'une telle mesure ne se traduira pas par davantage d'importations? (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Vous êtes-vous un seul instant demandé quels effets délétères pourrait engendrer votre proposition, sans compter la part d'absurdité bureaucratique qu'elle induit?

Mme Martine Etienne. Et vous, vous vous êtes interrogée au sujet de la misère?

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Avez-vous prévu un système de contrôle et de sanction approprié, et vérifié que vos mesures pourraient être financées?

Mme Aurélie Trouvé. Tout à fait!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. Qu'envisagez-vous pour les TPE, très petites entreprises, et les PME, petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire pour nos plus petits acteurs?

- M. Matthias Tavel. Il faut lire les textes, madame la ministre déléguée!
  - M. Grégoire de Fournas. Elles sont exclues!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. Vous prévoyez pour elles les mêmes règles que pour les multinationales! (Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. Matthias Tavel. C'est faux! Il faut lire les textes!

**Mme Olivia Grégoire,** *ministre déléguée.* J'aimerais pouvoir m'exprimer, madame la présidente...

**Mme la présidente**. Je ne peux pas faire plus, madame la ministre déléguée.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Alors je vais monter le volume.

M. Hadrien Clouet. La prochaine fois, on vous enverra une fiche!

**Mme Nicole Dubré-Chirat.** La honte! Laissez la ministre s'exprimer!

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. C'est dommage de ne pas pouvoir échanger! Moi, je vous écoute!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ils ne veulent pas échanger!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Nous ne sommes pas d'accord, mais nous devons nous écouter! (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Puisque nous sommes entrés dans une période qui sera nécessairement marquée par une forte volatilité des cours des matières premières agricoles, comment gérer les années où il y aura des pertes qui ne pourront pas être compensées par plus de résultats? Vous êtes-vous un seul instant demandé si vos mesures pérennes étaient compatibles avec la Constitution ou avec le cadre européen?

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ce n'est pas leur sujet!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. C'est ce qu'a fait le Gouvernement, en respectant le cadre légal, lorsqu'il est par exemple intervenu ponctuellement, en période de crise, sur le prix des gels hydroalcooliques.

#### M. Hadrien Clouet. Merci de ne servir à rien!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Oui, il est possible d'intervenir, et nous l'avons fait; mais pas n'importe comment et pas pour n'importe quoi. Votre méthode, sans aucune étude d'impact, sans concertation et sans discernement, c'est la mort de nos éleveurs,...

#### M. Matthias Tavel. C'est faux!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée . . . . et de PME dont les grands groupes se détourneraient, vous le savez, au profit de produits moins chers et de moins bonne qualité, . . .

#### M. Gabriel Amard. C'est faux!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée . . . . en s'approvisionnant à l'étranger où notre législation ne pourra pas s'appliquer. On ne peut pas s'attaquer aux grandes multinationales sans s'assurer qu'une restriction ou une interdiction ne conduira pas à des effets pires que le mal que l'on souhaite combattre. La France n'est toujours pas une île: elle est insérée dans un tissu économique mondial qui est aujourd'hui globalement ouvert, qu'on le veuille ou non,...

M. Matthias Tavel. Surtout avec vos accords de libre-échange!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée . . . . mais qui reste perméable aux décisions prises par un gouvernement, conduisant souvent à des arbitrages de la part des opérateurs privés – et les décisions que nous prenons influencent bel et bien celles des investisseurs, des dirigeants et des groupes internationaux pour lesquels la France, même si c'est difficile à entendre, ne représente qu'un marché parmi tant d'autres.

M. William Martinet. Quelle belle profession de foi!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. Le Gouvernement mène une politique cohérente, depuis des années, en faveur de l'attractivité; elle se traduit effectivement par un mouvement de réindustrialisation...

M. Matthias Tavel. Ha, ha, ha! C'est la meilleure!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée . . . . qui a pour objectifs la souveraineté industrielle du pays et sa souveraineté alimentaire – eh oui! Pour la quatrième année consécutive – je sais que vous n'aimez pas ces chiffres –, la France demeure le pays le plus attractif d'Europe (Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem),...

Mme Michèle Peyron. Eh oui!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Vous avez raison de donner ces chiffres, madame la ministre déléguée!

#### M. Pierre Meurin. C'est faux!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée . ...avec 1 259 projets d'investissements recensés dans l'Hexagone en 2022. Et même si cela ne vous plaît pas, ce sont ainsi des dizaines de milliers d'emplois qui ont été créés (Mêmes mouvements) ; combien seraient détruits si les mesures que vous défendez étaient adoptées? Une telle politique ne peut se faire contre les acteurs économiques.

Mme Claire Guichard. Vous n'aimez pas le travail!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Ce que doit surtout combattre l'État, ce sont les marges dites indues, celles qui résultent de la structure oligopolistique ou monopolistique d'un marché. (« Ah! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Oui, c'est sur la concurrence qu'il faut jouer!

Mme Aurélie Trouvé. Et ils sont où, ces oligopoles?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Ce sont des marges abusives résultant d'une structure de marché qui n'est pas suffisamment ouverte pour que le jeu d'une concurrence libre et non faussée fixe le juste prix. (Mme Anne-Laurence Petel applaudit.)

Mme Aurélie Trouvé. Non, mais je rêve!

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. Et c'est en agissant sur ces paramètres, en s'assurant que la concurrence joue pleinement son rôle, que l'on combat les marges abusives. En effet, il ne peut pas y avoir de marges abusives s'il y a de la concurrence.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Exactement!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée . Nous ne nous mettrons pas d'accord, mais j'ai tout de même à cœur de terminer en rappelant que le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence a annoncé lundi enquêter dans le secteur de la production et de la distribution de produits de grande consommation alimentaire, mais aussi non alimentaire, concernant la mise en œuvre éventuelle de pratiques anticoncurrentielles. S'il y a eu des abus, mesdames et messieurs les parlementaires, ils seront sanctionnés (« Ah! Merci! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES) : vous savez à quel point est élevé le niveau de sanction auquel s'exposent les entreprises qui ne jouent pas le jeu normal de la concurrence.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Elles ne sont jamais sanctionnées!

M. René Pilato. Vos arguments sont bien pauvres!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. J'ajoute que votre proposition de loi, qui concerne l'avenir et devrait donc nous projeter dans les prochaines années, ne permet pas de traiter ces marges excessives – historiques, avez-vous dit – que vous dénoncez. Votre texte est un prétexte pour proposer un remède dangereux à un mal, les marges excessives, que nous dénonçons également.

Mme Sophie Taillé-Polian. Ça, ce n'est pas évident!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Vous le constatez, nous aurons matière à débattre, projet contre projet, faits contre faits. Soyons à la hauteur pour débattre non de l'objectif commun – permettre aux Français de se

nourrir –, que nous partageons, mais de la bonne méthode pour y parvenir. (Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.)

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Une députée du groupe LFI-NUPES. Enfin quelqu'un qui s'y connaît en économie! Écoutez bien, le cours va commencer!

Mme Aurélie Trouvé. La lutte contre l'inflation, voyezvous, c'est un peu l'Arlésienne dans cet hémicycle. Deux ans d'annonces, de promesses, de prières aux multinationales; deux ans de hausse continue des prix alimentaires (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES),...

Mme Mathilde Panot. Et voilà!

**Mme Aurélie Trouvé.** ...et ça continue encore et encore! Nos concitoyens n'en peuvent plus.

Il y a plusieurs façons, en vérité, de lutter contre l'inflation, mais vous n'en utilisez aucune. Alors, nous vous en proposons une, la plus efficace: celle qui consiste à s'attaquer aux marges des grands groupes pour les tempérer. (Mêmes mouvements.)

Je suis désolée de vous le dire, madame la ministre déléguée – je vous ai bien écoutée –, mais je crois bien que vous n'utilisez pas la bonne version du texte. (Mêmes mouvements.)

Mme Nathalie Oziol. La honte! Il faut travailler!

Mme Aurélie Trouvé. Par exemple, dans sa version actuelle, le texte prévoit bien des moyens de contrôle: manifestement, vous n'avez pas la bonne fiche.

**Mme Olivia Grégoire,** *ministre déléguée*. Il fallait m'écouter! Je l'ai précisé!

Mme Aurélie Trouvé. Pour vous démontrer la pertinence de notre proposition de loi, je vais m'appuyer sur le rapport de la Fondation pour la nature et l'homme, qui a été publié ce mardi. Je vous propose de vous imaginer au supermarché: vous voulez préparer un gâteau ou des crêpes, et pour ce faire, vous allez acheter une brique de lait. Cette brique de lait, vous l'achetez 83 centimes hors taxes, alors qu'il y a vingt ans, elle coûtait 55 centimes: vous l'achetez donc 28 centimes plus cher qu'il y a vingt ans.

Mme Claire Guichard. Les salaires ont augmenté! Et il faut tenir compte de l'inflation!

Mme Aurélie Trouvé. Vous vous demandez donc comment cela se fait: qui a empoché ces 28 centimes supplémentaires? Qui en profite? Peut-être est-ce l'éleveur, puisque le lait vient de ses vaches? Eh bien non, pas du tout! Sur les 83 centimes que coûte votre brique de lait, l'éleveur n'en empoche que 24, soit 1 centime de moins qu'il y a vingt ans. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. René Pilato. Une honte! Et ça, ce sont les bons chiffres, madame la ministre déléguée!

Mme Aurélie Trouvé. Cet éleveur, comme vous le savez, travaille cinquante-huit heures par semaine; en moyenne, il ne se paie même pas un Smic horaire. Ce n'est donc pas lui qui en profite, bien au contraire. Alors, qui?

L'éleveur, la plupart du temps, vend son lait de vache à une multinationale, par exemple Lactalis,...

M. Matthias Tavel. Au hasard!

**Mme Aurélie Trouvé**. ... Danone ou Savencia. Ce sont de grosses entreprises car, je vous le dis au passage, la concurrence libre et non faussée n'existe pas dans les filières agroalimentaires (Mêmes mouvements): on y observe des oligopoles – si cela vous intéresse, madame la ministre déléguée, je donne des cours d'économie sur ce sujet.

#### Mme Mathilde Panot. Excellent!

Mme Aurélie Trouvé. Cet éleveur laitier n'a donc pas d'autre option, dans sa région, que de livrer par exemple à Lactalis, qui réalise un tiers de la collecte française et va donc s'imposer à lui en l'obligeant à vendre son lait encore moins cher. Et ça marche! En revanche, Lactalis, qui est une grosse multinationale – c'est la première multinationale de produits laitiers du monde, comme vous le savez –, va vendre bien plus cher la brique de lait en question, par exemple à Carrefour, qui va à son tour faire payer encore plus cher les consommateurs, car lui aussi est en situation d'oligopole.

En vingt ans, donc, la brique de lait coûte au consommateur 28 centimes de plus, tandis que l'éleveur est payé 1 centime de moins. Vous devez donc vous demander, si vous avez compté avec moi, où sont allés ces 29 centimes. Ils sont passés dans les poches des multinationales,...

#### Mme Mathilde Panot. Voilà!

Mme Aurélie Trouvé. ...qui transforment le lait, comme Lactalis, et qui le distribuent, comme Carrefour. (Mêmes mouvements.) Sur une brique de lait, Lactalis empoche 14 centimes et Carrefour 15 centimes de plus qu'il y a vingt ans. Voilà où sont passés vos 29 centimes: dans les poches des multinationales, des actionnaires et des grands patrons! (Mêmes mouvements.)

Mme Mathilde Panot. Brillant cours, madame Trouvé!

#### M. Matthias Tavel. Implacable!

**Mme Aurélie Trouvé**. Ainsi, Carrefour a augmenté ses bénéfices de 26 % en un an. Vous vous demandez certainement pour quoi faire; peut-être pour mieux payer ses salariés, ou pour réaliser des investissements? Eh non! Le groupe s'en est servi pour augmenter les dividendes de ses actionnaires de 8 % en un an (« Des fainéants! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES), et aussi pour augmenter le revenu de son PDG, Alexandre Bompard, qui atteint désormais 9 millions d'euros annuels, soit 540 fois le Smic,...

#### M. Matthias Tavel. Scandaleux!

**Mme Aurélie Trouvé.** ...tout en payant la plupart de ses salariés – notamment les caissiers – au Smic, et en en virant 1 000 rien que cette année.

J'en viens à Lactalis. Si ce nom n'est pas connu de tous, les marques du groupe – Lactel, Président, Galbani ou encore Bridel – nous sont familières. Son patron milliardaire, Emmanuel Besnier, sixième personne la plus riche de France, voit sa fortune exploser grâce à sa « multinationale au-dessus des lois » – une expression employée par notre estimé collègue Stéphane Travert lorsqu'il était ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

#### M. Lionel Royer-Perreaut. Et la fortune de Mélenchon?

Mme Aurélie Trouvé. Vous le voyez, madame la ministre déléguée, nous sommes loin de la concurrence libre et non faussée (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Heureusement, certains de vos collègues s'en rendent compte avant vous. C'est par exemple le cas du ministre de l'économie Bruno Le Maire qui a déclaré il y a un peu plus de six mois: « Nous ne laisserons pas les grands industriels faire des marges indues [...]. » Le président

Macron a alors menacé – rendez-vous compte – d'envoyer des contrôleurs pour vérifier si les profits n'étaient pas excessifs.

Autant vous le dire: on n'a pas beaucoup tremblé du côté de chez Lactalis et Carrefour. D'ailleurs, ils attendent toujours les contrôleurs. Leurs patrons et grands actionnaires, eux, sont toujours à la fête. Leur richesse augmente au même rythme que les prix du lait, des pâtes, du sucre, des légumes ou encore des patates — qui ont augmenté de 25 % en un an —, au même rythme que la faim dans ce pays. (Mêmes mouvements.)

Quand nos concitoyens iront acheter leur brique de lait, qu'ils la paieront encore plus cher, qu'ils galéreront pour finir le mois parce qu'ils payent tout plus cher, ils devront savoir qui est responsable de cette situation. Eh bien, les seuls et uniques responsables, ce sont le président Macron et son gouvernement (Mêmes mouvements) qui n'ont rien fait – absolument rien – pour empêcher les prix et les profits des plus riches de s'envoler.

Vous avez parlé, madame la ministre déléguée, d'un « remède dangereux ». Or c'est votre gouvernement qui est dangereux. Vous évoquez un débat « projet contre projet » alors que vous n'avez aucun projet.

Nous voulons que les citoyens et consommateurs sachent que le 30 novembre 2023, dans cet hémicycle, a été proposée une loi visant à empêcher que les prix et les profits ne s'envolent pour que les consommateurs, mais aussi les agriculteurs, cessent d'être pris à la gorge par les multinationales et leurs profits. (Mêmes mouvements.) Ils sauront quel député a voté pour la loi en faveur des 68 millions de consommateurs et des centaines de milliers d'agriculteurs; à l'inverse, ils sauront quel député a voté pour les multinationales et leurs profits.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Nous revendiquons nous aussi notre vote!

Mme Aurélie Trouvé. Chers collègues, c'est maintenant l'heure du choix. (Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Les députés des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES applaudissent également.)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Incroyable!

**Mme la présidente**. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. Notre pays est confronté à une inflation alimentaire sans précédent. Depuis la guerre en Ukraine, les prix de l'alimentation ont en effet augmenté de 25 %, écrasant les ménages qui doivent de surcroît faire face à l'explosion du coût de l'énergie et notamment du carburant.

Cette inflation alimentaire a des conséquences dramatiques: les achats alimentaires sont en baisse, un Français sur six déclare ne pas manger à sa faim, un sur trois saute même des repas.

Malgré cette explosion des prix de l'alimentation, les agriculteurs français continuent de produire en dessous de leur coût de revient, un tiers d'entre eux vivent avec moins de 500 euros par mois, les exploitations décapitalisent et les productions s'effondrent, laissant place à des importations en constante augmentation.

Ce résultat catastrophique, c'est le vôtre. Les deux lois Egalim – la première, de 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, et la deuxième, de 2021, visant à protéger la rémunération des agriculteurs –, auxquelles on peut ajouter la loi dite Descrozaille de 2023 visant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, ont imposé de nouvelles contraintes aux agriculteurs et n'ont permis de couvrir que très partiellement l'augmentation de leurs charges. Ils ne vivent toujours pas de leur métier.

Ces trois lois auront montré leur réelle efficacité sur un seul point : l'accélération de l'inflation alimentaire dans des proportions considérables. En effet, vous avez accepté le principe intrinsèquement inflationniste de l'augmentation du prix pour le consommateur afin de mieux rémunérer le producteur.

Vous êtes ainsi passés à côté de l'éléphant au milieu du couloir que représentent les marges abusives des industriels et de la grande distribution, qui tuent les agriculteurs et asphyxient les consommateurs, ce qu'a toujours dénoncé, contre vents et marées, le Rassemblement national. En refusant de remettre en question ces marges abusives, vous avez même renvoyé dos à dos agriculteurs et consommateurs au sein de cette équation infernale dans laquelle il n'y aurait pas d'autre choix que de sacrifier l'un pour aider l'autre.

#### Mme Claire Guichard. Mais oui...

- M. Grégoire de Fournas. Non seulement vous n'avez pas voulu limiter ces marges abusives, mais vous les avez même augmentées en créant le seuil de revente à perte avec une marge minimale de 10 %, dit SRP + 10, idée bien naïve qui a coûté 600 millions d'euros aux consommateurs et qui ne s'est jamais traduite par le moindre ruissellement vers les producteurs. Le rapporteur avait proposé la suppression de ce dispositif dans son texte initial mais, de façon surprenante, y a renoncé en séance. Nous avons déposé un amendement pour que nous puissions enfin y mettre fin.
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ce n'est pas ce que demandent les agriculteurs!
- M. Grégoire de Fournas. À l'heure où les Français n'arrivent plus à se nourrir et où notre agriculture continue de disparaître, l'inaction du Gouvernement et de la majorité est profondément coupable. Il n'est plus temps d'attendre d'hypothétiques points d'étapes, bilans, concertations et autres tables rondes ni un fumeux pacte de modération des marges, qui ne sont pour vous qu'une manière de gagner du temps et de masquer votre inaction.

Face à l'enjeu et à l'urgence, il convient de faire preuve de pragmatisme et, pour chacun, de remettre en question ses certitudes. J'ai bien entendu le président de la commission justifier auprès de nous son refus de principe de ce texte en raison de sa fidélité à ses convictions prétendument libérales.

- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Tout à fait! J'ai des idées constantes, contrairement à certains!
- M. Grégoire de Fournas. S'il est toujours un peu surprenant d'entendre un macroniste nous parler de cohérence idéologique, je voudrais lui dire que nous ne sommes plus en 1980, que le mur de Berlin est tombé, que Brejnev et Reagan sont morts et qu'en 2023, la menace n'est plus un parti communiste qui plafonne à 2 %, mais plutôt la prédation de la finance et des multinationales qui ruinent l'économie française. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

- M. Pierre Meurin. Il a raison!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Je vous donnerai d'autres exemples tout à l'heure! Vous allez les apprécier!
- M. Grégoire de Fournas. Chers collègues de la majorité, ne tombez pas dans la facilité qui consiste à dénoncer une prétendue convergence idéologique entre le Rassemblement national et la France insoumise; elle n'existe, vous le savez, que dans vos éléments de langage.
  - M. Bruno Millienne. Et pourtant!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. N'importe quoi! Sur tous les sujets, vous convergez!
- M. Grégoire de Fournas. Face à l'immobilisme du Gouvernement, impuissant à lutter contre l'inflation et la ruine des agriculteurs, oui, il existe des députés de tous bords y compris quelques-uns dans la majorité qui prennent leurs responsabilités et veulent trouver des solutions.

Qui n'est pas opposé aux marges délirantes des multinationales de l'agroalimentaire, en augmentation de 70 % en un an et demi? Qui n'est pas scandalisé de voir dans les rayons de la grande distribution des légumes vendus à des prix dix fois supérieurs à ceux payés aux producteurs? Face à ce scandale, les Français nous demandent d'agir.

Nous nous réjouissons que le rapporteur ait inclus dans son texte certaines de nos propositions visant à l'améliorer – par exemple, madame la ministre déléguée, la distinction entre les grandes multinationales et les petites entreprises.

Vous l'avez compris, nous accompagnerons cette proposition de loi. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Incroyable!

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault.

Mme Anne-Laure Babault. Nous examinons aujourd'hui une proposition de loi de nos collègues de La France insoumise. S'il pose une vraie question de fond, ce texte y apporte une réponse totalement démagogique. Car votre proposition, monsieur le rapporteur, est purement inopérante. C'est bien le constat qui est ressorti des auditions et qui a été rappelé durant les débats avec les collègues de la commission des affaires économiques.

Je m'explique. Cette proposition intervient dans un contexte inflationniste continu depuis plus de deux ans, déclenché au moment de la reprise post-covid de l'économie mondiale et alimenté depuis par les différentes crises internationales, notamment l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Il me semble important de rappeler que les sanctions internationales, en particulier contre le gaz et le pétrole russe, ont ainsi conduit à une flambée des coûts de production et de transport dans l'ensemble de la chaîne de valeur. La guerre sur le sol ukrainien a également agité les marchés des matières premières agricoles, notamment du blé, conduisant à des augmentations irrationnelles de leurs prix alors que le risque de pénurie était, selon les spécialistes, purement virtuel.

Cependant, l'inflation est devenue, elle, bien réelle dans le quotidien des Français, notamment sur les produits alimentaires, puisqu'elle a atteint 18 % depuis janvier sur ce marché.

Nous comprenons donc totalement les motivations qui vous ont conduits à déposer ce texte. Toutefois, nous ne partageons pas les solutions que vous proposez.

Tout d'abord, vous constaterez comme moi que l'inflation alimentaire reflue, passant de 15 % sur un an en juin à 7,7 % en octobre. L'Insee annonce ce matin une inflation générale de 3,4 % sur un an en novembre, confirmant une baisse tendancielle.

S'agissant des marges des industriels, les auditions menées par M. le rapporteur ont permis de mettre en évidence le décalage entre la variation des prix des matières premières et celle des prix en rayon. Ainsi, au début de l'épisode inflationniste, les marges se sont contractées sous l'effet de l'augmentation du prix des intrants. C'est ensuite face à la persistance de l'inflation que les industriels ont décidé de rattraper les pertes subies en augmentant les prix et leurs marges, qui ont augmenté de 18 % au premier trimestre 2023.

Cependant, chers collègues de La France insoumise, vous qui souhaitez instaurer un contrôle aveugle des marges, savezvous seulement qui est responsable de cette augmentation? Ce ne sont certainement pas les PME – je peux vous l'assurer, car j'échange régulièrement avec elles. Ayant pris de plein fouet la hausse des coûts de l'énergie, elles ont voulu limiter la hausse de leurs prix afin de conserver leur courant d'affaires avec leurs clients et les consommateurs finaux.

Vous nous proposez un dispositif de contrôle des marges sans même établir de distinction entre les tailles d'entreprises et les différentes catégories de produits.

C'est pourquoi le groupe Démocrate a soutenu la proposition du collègue Dive visant à mandater l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, l'OFPM, pour effectuer des contrôles réguliers. Nous vous proposerons également, comme d'ailleurs les autres groupes de la majorité, de donner des moyens supplémentaires à cet organisme afin qu'il puisse mener des enquêtes en cas de soupçons de marges abusives.

Votre proposition, monsieur le rapporteur, pose la question du partage de la valeur tout au long de la chaîne agroalimentaire. Sur ce point, nous pouvons noter que si les prix des produits agricoles ont certes augmenté de 23 % en 2022, c'est parce qu'ils ont été poussés par une hausse de leurs coûts de production et des cours internationaux. Lorsque la baisse des prix interviendra, nous devrons nous assurer qu'elle ne se fera pas sur le dos des agriculteurs afin qu'ils soient payés au juste prix. C'est pour cette raison que nous sommes également opposés à la suppression du SRP + 10 tant qu'une évaluation complète du dispositif n'aura pas été réalisée. Parmi les nombreux défis que doivent relever nos agriculteurs, le premier est le renouvellement des générations grâce à un métier attractif. Or le revenu constitue forcément un critère en la matière.

L'enjeu du partage de la valeur doit être traité avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi, au groupe Démocrate, nous ne croyons pas que cette question se résoudra de manière verticale, dans le cadre d'une économie semi-administrée. (Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.)

#### M. Bruno Millienne. Excellent!

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier.

**M. Dominique Potier.** Tout d'abord, nous partageons tous l'émotion exprimée par le rapporteur, puis par différents orateurs, à propos de la situation absolument insupportable

vécue par des millions des Français qui doivent aujourd'hui arbitrer entre l'alimentation, le soin et le logement. Il faut le dire, c'est une véritable honte pour notre pays. Avant de développer nos idées à propos de cette proposition de loi, nous devons donc – et c'est bien le minimum – rendre hommage au courage des Français confrontés à la pauvreté et de tous ceux qui s'engagent à leurs côtés, notamment les associations caritatives, qui sont mobilisées sur le front et se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté face à l'accroissement de la demande.

Notre compassion, notre hommage au courage et à la charité ne doivent cependant en aucun cas nous distraire de notre exigence absolue de justice. Nos efforts en la matière doivent porter sur les allocations et le soutien de l'État-providence, mais ils passent aussi par une action sur les mécanismes de l'économie afin que nous puissions traiter de manière préventive les causes profondes qui mènent à l'inflation, cette injustice majeure.

Les efforts en matière de régulation des prix des produits agricoles et alimentaires ont été engagés dès 2016 avec la loi Sapin 2 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, puis avec les lois Egalim 1 – en 2018 – et Egalim 2 – en 2021 –, la loi dite Descrozaille en mars 2023 ainsi que, plus récemment, une initiative de Bruno Le Maire que je ne commenterai pas et qui vise à avancer d'un mois les négociations commerciales.

Le sixième texte sur cette question est donc la proposition de loi, stimulante sur le plan intellectuel, signée par Manuel Bompard dans le cadre de la niche de son groupe La France insoumise. Je refuse que nous l'écartions d'emblée en nous drapant dans une posture idéologique. Le groupe Socialistes la regarde avec bienveillance et s'apprête à l'amender, dans le respect des principes qui l'animent et que je vais vous rappeler maintenant.

Tout d'abord, l'amélioration du pouvoir d'achat des Français ne peut se faire au détriment de notre appareil productif, sinon nous laisserions libre cours à toutes les chinoiseries – si j'ose dire – qui envahissent notre pays.

#### M. Guillaume Garot. Très bien!

M. Dominique Potier. D'ailleurs, si le groupe Socialistes a saisi l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin que soit lancée une procédure contre le groupe Shein, c'est bien parce que nous souhaitions rappeler que le combat pour le pouvoir d'achat des Français ne saurait être la porte ouverte à n'importe quelle pratique de dumping social, environnemental et fiscal au niveau international. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.)

Deuxièmement, le pouvoir d'achat ne peut être l'otage de ces oligopoles des secteurs de l'agroalimentaire ou de l'énergie qui, en faisant des profits indus, viennent ponctionner le pouvoir de vivre de nos concitoyens.

Nous sommes également attachés au principe de transparence. Or nous savons très bien qu'aujourd'hui nous ne connaissons pas la vérité sur la construction des prix. Car les transferts de coûts au sein des multinationales et l'optimisation fiscale massive à laquelle a recours la grande distribution en dissociant son parc immobilier de l'activité de vente nous empêchent de connaître la réalité des bénéfices enregistrés dans ce secteur.

Par ailleurs, nous savons que le manque de transparence est également dû au fait que certains grands industriels de l'agroalimentaire jouissent, à l'échelle internationale, d'un quasi-monopole en matière de fixation des prix pratiqués dans la distribution et payés par le consommateur, parce qu'ils ont créé, grâce à l'imaginaire publicitaire qu'ils ont su développer, une situation de dépendance, de servitude marchande qui les rend tout-puissants dans les négociations commerciales.

Nous devons faire la transparence sur ces trois éléments.

Et puis nous devons développer des instruments de régulation, et vous comprendrez, monsieur le rapporteur, madame la ministre déléguée, que ceux des socialistes relèvent évidemment des instruments de régulation de la social-démocratie, c'est-à-dire de l'économie sociale de marché.

J'en citerai trois que nous avons en permanence défendus pendant toutes les discussions sur les négociations commerciales : il faut, en premier lieu, que les négociations annuelles incluent une indexation des prix sur le cours des matières premières et que l'on vérifie ensuite que cette indexation soit respectée, afin que soient répercutés à la hausse, mais également à la baisse - ce qui n'a pas été fait -, tous les effets de marché; il faut, ensuite, valoriser le commerce équitable - c'est-à-dire la juste rémunération, d'un bout à l'autre de la chaîne de production, de tous les travailleurs de la terre -, afin qu'il ne soit plus un modèle de niche mais qu'il devienne la norme vers laquelle tendre; enfin, il faut développer les contrats tripartites pluriannuels, lesquels permettent d'avoir une visibilité dans la construction du prix et dans la construction de projets territoriaux ou de filières, qui doivent répondre à l'attente des consommateurs à travers un juste

Sous réserve que cette proposition de loi soit considérée comme une expérimentation pour temps de crise, que la cible soit bien identifiée – pas les TPE et les PME mais bien les multinationales – et qu'elle intègre les dispositions relatives à l' *empowerment*, aux contrats tripartites et au commerce équitable que nous proposons, notre groupe soutiendra cette proposition de loi dont il va débattre à l'instant de façon positive et volontariste. (Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR-NUPES ainsi que sur de nombreux bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Monsieur le rapporteur, vous avez identifié un sujet qui, comme je vous l'ai dit en commission au nom du groupe Horizons, me tient particulièrement à cœur: c'est celui du partage de la richesse créée dans le pays le plus agricole de l'Union européenne, la France. Depuis de nombreuses années, je me suis intéressé, avec d'autres députés siégeant sur divers bancs de cet hémicycle, à cette question.

C'est ce qui nous a conduits, en 2019, à constituer une commission d'enquête pour essayer de l'approfondir et d'identifier ce qui fonctionnait mal. Nous avions alors observé que le secteur de la grande distribution était un secteur complexe, un écosystème qui, au travers de ce que l'on nomme élégamment « négociations commerciales », édictait ses règles en amont des décideurs politiques, qu'ils soient français ou européens.

C'est dans cette optique qu'ont été créées les centrales d'achat internationales, qui permettent à la grande distribution de délocaliser hors de France une partie des négociations commerciales et d'échapper ainsi à l'application du code de commerce français! Les problèmes qui subsistent aujourd'hui dans les négociations commerciales portent sur celles qui ont lieu entre les centrales internationales et quelques dizaines de multinationales. C'est donc sur ce point que doit se concentrer notre attention.

Comme je vous l'ai dit en commission, je vous suis personnellement sur ce point. J'avais même déposé l'été dernier des amendements identiques aux vôtres, quand nous travaillions sur la taxation des superprofits et des superdividendes. Car ce que nous payons aujourd'hui en France et dans l'Union européenne, c'est le gigantisme financier. (M. Guillaume Garot applaudit.) J'ai beau être centriste de cœur et de conviction, je suis convaincu qu'en matière d'économie il faut autant de liberté que possible et autant de régulation que nécessaire. (M. Tematai Le Gayic applaudit.)

#### M. Thibault Bazin. Il a raison!

M. Thierry Benoit. Ce dont nous avons besoin, c'est de plus de transparence sur les méthodes qui prévalent dans les discussions commerciales, mais également sur la réalité des coûts et des marges. Les négociations commerciales reposent aujourd'hui sur ce qu'on appelle le « triple net », à savoir le prix après remises, ristournes et rabais, augmenté de pénalités de toutes sortes – notamment les pénalités dites logistiques qui représentent des centaines de millions d'euros en France –, mais également de la facturation de diverses prestations, sachant que certains services internationaux n'ont de prestations que le nom puisqu'ils sont virtuels.

Pour tout vous dire, monsieur le rapporteur, je reconnais votre volontarisme, mais je pense qu'une proposition de loi ne va pas suffire pour maîtriser l'évolution de toutes les pratiques que j'ai évoquées, notamment parce qu'il manque à votre texte une dimension européenne.

Au cours des travaux de la commission d'enquête susmentionnée, j'ai pu constater que nous disposions, en France, de plusieurs outils pour encadrer les négociations commerciales – la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'Autorité de la concurrence, la commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC) ou l'Observatoire de la formation des prix et des marges. En ce qui concerne ce dernier, votre proposition de loi peut permettre une avancée en renforçant son pouvoir d'enquête sur les éléments constitutifs des marges de la grande distribution et des multinationales de l'agroalimentaire – je rappelle, en effet, que certains groupes refusent encore, purement et simplement, de communiquer leurs données.

Certains amendements dont nous allons discuter devraient les faire redescendre sur terre, en permettant à l'Observatoire de la formation des prix et des marges de travailler avec la DGCCRF et FranceAgriMer pour préserver l'élevage du plus grand pays agricole de l'Union européenne.

#### M. Thibault Bazin. Exactement!

M. Thierry Benoit. Si des milliers d'agriculteurs ont retourné vers le sol les panneaux d'entrée ou de sortie d'agglomération, c'est pour nous signifier qu'on marche sur la tête. J'en veux pour preuve ma circonscription de Bretagne, où subsistent des producteurs de lait, mais où la déprise est importante: on ne peut en effet demander aux éleveurs de réduire le cheptel laitier, et donc de diminuer la surface des prairies, et leur demander en même temps de labourer ces prairies pour faire des cultures!

Tout cela nous ramène à la question du revenu agricole et à la problématique du partage de la valeur, que l'on retrouve dans cette proposition de loi. (Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et LR.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Taillé-

Mme Sophie Taillé-Polian. Depuis trois ans maintenant, la France subit une explosion de l'inflation, qui grève considérablement le pouvoir de vivre des Françaises et des Français. En cause: de fortes tensions sur l'approvisionnement énergétique liées à la baisse structurelle des ressources en énergie fossile, mais aussi le changement climatique qui multiplie les épisodes de sécheresse, affectant durablement les productions agricoles; en cause encore, la guerre menée par la Russie en Ukraine, qui fait flamber les prix de l'énergie et des matières premières agricoles; en cause enfin, les marges outrancières des oligopoles de la grande distribution et de l'agroalimentaire.

Le Gouvernement répète inlassablement que l'inflation baisse, mais nous répétons, nous, avec insistance que les prix de l'alimentation ne cessent d'augmenter: plus 22 % en deux ans! C'est absolument insupportable pour les Françaises et les Français, qui sont, chaque mois, à l'euro près.

Derrière la flambée des prix alimentaires se cache un système scandaleux et opaque de profits et de marges. Ce sont en effet les multinationales de l'agroalimentaire et de la distribution qui font la loi sur les prix dans notre pays! Chaque année, elles se réunissent, discutent, s'embrouillent un peu, mais réussissent finalement toujours à se mettre d'accord pour contrôler, à leur profit, le prix de l'alimentation. Ce sont les représentants de ces géants qui, dans leurs costumes-cravates, décident du niveau de profit qu'ils vont réaliser l'année suivante sur le dos des agriculteurs et des Français.

Oui, les prix augmentent et, pendant ce temps, les industries agroalimentaires accumulent des marges record qui ont presque doublé en un an, contribuant à maintenir des prix beaucoup trop hauts. Résultat: plus de la moitié des Français dit se priver occasionnellement ou régulièrement d'un repas, les files s'allongent devant l'aide alimentaire, et les Restos du cœur ne peuvent plus faire face à l'augmentation de la précarité et de la pauvreté dans notre pays.

Face à cela, que fait le Gouvernement, que fait l'État d'Emmanuel Macron? Franchement, c'est risible. Tout d'abord, Bruno Le Maire a nié l'existence des profiteurs de l'inflation; puis il nous a gratifiés d'une de ses fameuses demandes, en l'occurrence celle incitant les supermarchés à mettre en place des paniers anti-inflation... Bruno demande, mais il ne contrôle pas, ne cadre pas et laisse surtout chaque enseigne faire ce qu'elle veut. Ensuite, l'État a avancé les dates des négociations commerciales de 2024. Waouh! Mais toujours sans aucune garantie de résultat pour faire baisser les prix, ce que les Écologistes avaient déjà dénoncé!

Voilà à quoi ressemble la politique d'Emmanuel Macron pour lutter contre l'inflation. Ce ne sont que des rustines, des mesures de circonstances... quelques chèques il est vrai, financés par les Français eux-mêmes, grâce à la TVA qu'ils payent, chaque jour, en achetant leur baguette de pain. Ce gouvernement ne propose aucune mesure structurelle, rien qui permette d'en finir avec ce problème. La pauvreté et les difficultés à s'alimenter de Français toujours plus nombreux, cela ne l'intéresse pas. En revanche, s'il n'y a personne pour lutter contre l'inflation, il y a toujours quelqu'un au Gouvernement pour appauvrir les chômeurs, leur demander davantage de justifications!

Au contraire, la proposition de loi de La France insoumise que nous examinons aujourd'hui ne se limite pas à une énième mesure conjoncturelle, mais propose une vision beaucoup plus équilibrée, plus juste et porteuse de changements pour toute la chaîne de valeur alimentaire. Nos collègues proposent le retour de l'État protecteur pour rémunérer plus justement ceux qui travaillent la terre et nous nourrissent, grâce à l'instauration d'un prix plancher. Ils proposent la mise en place de mesures encadrant les marges des industriels de l'agroalimentaire et du raffinage ainsi que celles de la grande distribution, pour rendre le pouvoir de vivre à nos concitoyens. À cela, nous disons : « Bravo! » Il est temps de mettre fin aux profits excessifs de ces géants, qui se goinfrent sur le dos des Français et des agriculteurs! Il est temps que l'État protecteur revienne pour protéger les gens! C'est cela, l'intérêt général.

Nous soutiendrons deux amendements qui visent spécifiquement à soutenir l'accès à l'alimentation bio, secteur qui, rappelons-le, rencontre aujourd'hui des difficultés majeures, alors que les distributeurs y font souvent des marges encore plus importantes, ce qui éloigne toujours plus les plus précaires et les classes moyennes de l'accès à une alimentation saine et de qualité.

#### M. Sébastien Peytavie. C'est vrai!

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Oui, nous voterons pour ce texte, en y incorporant des propositions destinées à l'agriculture biologique, et nous espérons que la majorité acceptera, enfin, d'agir vraiment contre l'inflation. (Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES.)

#### M. Sébastien Peytavie. C'est pas gagné!

Mme la présidente. La parole est à M. Tematai Le Gayic.

M. Tematai Le Gayic, Ia ora na — bonjour à tous. Tout d'abord, je remercie le groupe LFI-NUPES pour le texte ici proposé, avec une petite pensée pour mon camarade et président du groupe GDR, André Chassaigne, qui aurait dû faire cette intervention mais ne peut être présent pour des raisons personnelles qui l'ont obligé à se rendre auprès de sa famille.

L'encadrement des marges est un dossier sur lequel le groupe communiste s'est beaucoup battu, et les mesures proposées dans ce texte s'inscrivent dans la droite ligne de ce que nous soutenons depuis longtemps dans cet hémicycle.

Parmi les mesures proposées, il y a le coefficient multiplicateur qui vise à contrôler la marge entre le prix d'achat au producteur et le prix de vente aux consommateurs. On est certes tous d'accord sur le fait que l'inflation a aussi des causes exogènes, mais il s'agit de limiter les effets d'aubaine et d'empêcher que les monopoles utilisent l'inflation exogène à leur profit et augmentent leurs marges. (Mme Sophia Chikirou applaudit.) Voilà, pour la protection des consommateurs.

Ensuite, il y a le prix plancher, qui entre en jeu dans la négociation avec le producteur. Il s'agit là de protéger nos agriculteurs, nos éleveurs et nos pêcheurs – on n'en a pas beaucoup parlé mais ils sont, eux aussi, concernés par ce texte.

Une oratrice a dit un peu plus tôt que l'inflation était due à l'augmentation des prix de transport et des coûts des matières premières à l'international; mais est-ce une raison pour faire payer cette inflation exogène aux producteurs? Pourquoi les agriculteurs devraient-ils diminuer leurs marges jusqu'à vendre à perte, alors que les distributeurs maintiennent leurs marges arrière et les multinationales, leurs surmarges? L'instauration d'un prix plancher assurerait à nos producteurs une sorte de revenu minimum.

La ministre déléguée a évoqué, pour sa part, la loi du marché qui interdirait à l'État d'intervenir dans l'économie. Je vous invite à regarder ce que cette loi donne en Polynésie : un groupe qui possède 80 % de la grande distribution se développe aujourd'hui dans l'agriculture et le transport, jusqu'à en détenir le monopole. La loi du marché que vous défendez conduit à la constitution d'oligopoles dans la production, la vente et le transport. Est-ce conforme au contrat social ? La loi du marché, c'est la loi du plus fort – et il ne me semble pas que ce soit là le modèle politique que vous soutenez.

Enfin, madame la ministre déléguée, vous dites que le protectionnisme mènerait à une augmentation des importations. Pourtant, le gouvernement polynésien – la Polynésie n'est pas encore indépendante et se trouve donc toujours assujettie à la Constitution française – a décidé d'interdire l'importation de toutes les denrées qui peuvent être produites chez nous, par exemple les tomates. Il est donc faux de prétendre que le protectionnisme et l'aide à la production locale conduiraient à une hausse des importations, car les importations, ce sont les distributeurs qui en sont responsables, parce que tout ce qu'ils veulent, c'est acheter le produit le moins cher possible. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES. - Mme Claudia Rouaux applaudit également.) Par ailleurs, si on veut une agriculture bio et des produits de bonne qualité, cela va coûter cher. Mais pourquoi est-ce aux producteurs de rogner sur leurs recettes plutôt qu'aux grands distributeurs? Renverser la situation est tout l'objet de cette proposition de loi, que notre groupe soutiendra.

C'est tout le modèle de société qu'il est nécessaire de repenser: il faut développer l'agriculture vivrière, la permaculture et les marchés, et arrêter de soutenir les monopoles et oligopoles dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et SOC.) D'ailleurs, certains petits supermarchés de village, qui se présentent comme des TPE et PME, sont en réalité détenus par de grands groupes tels que Carrefour. (Mêmes mouvements.)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Lenormand.

M. Stéphane Lenormand. Les Français, de l'Hexagone comme des outre-mer, ont vu les prix alimentaires en rayon flamber de près de 22 % en deux ans. Et ce n'est malheureusement pas près de s'arrêter. Les industriels continuent de demander des hausses tarifaires importantes dans le cadre des négociations commerciales qui déterminent les prix pour l'année à venir. Avec les demandes d'augmentation de prix, c'est la promesse de jours meilleurs qui s'éloigne et, pour nos concitoyens, un nouveau coup porté à leur pouvoir d'achat qui se profile. Les difficultés quotidiennes risquent de se pérenniser, avec des caddies moins remplis, le renoncement à certains produits, voire des repas sautés. La nécessité d'une réponse forte des pouvoirs publics se fait de plus en plus pressante. Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que certains de nos concitoyens aient faim.

Aujourd'hui, le Gouvernement n'est pas à la hauteur. Les mesures prises permettent à peine d'infléchir la courbe de l'inflation. Prenez le trimestre anti-inflation: son impact sur les prix est résiduel, comme le relève l'UFC-Que choisir, et la qualité des produits choisis, critiquable. Quant à la décision d'avancer la date de fin des négociations commerciales, elle risque d'avoir pour seule conséquence une hausse prématurée des prix de l'alimentaire. Bref, il faut trouver de nouveaux leviers pour inciter à la baisse des prix.

La proposition de loi de nos collègues du groupe LFI-NUPES, que nous examinons aujourd'hui, a le mérite de mettre cette question sur la tablé. Elle part d'un constat simple: l'inflation des matières premières ne suffit plus à expliquer la hausse des prix dans les supermarchés; selon les deux dernières notes de conjoncture de l'Insee de mars et de juin 2023, l'augmentation des marges des entreprises participe aussi à cette dynamique. Dans sa version initiale, le texte proposait de créer un système d'encadrement des marges des industries agroalimentaires et de la distribution, grâce à la mise en place d'un coefficient multiplicateur. Lors de l'examen en commission, chers collègues de LFI, nous vous avons fait part de nos critiques : le système proposé était trop rigide et peu opérationnel. Vous fixiez, sans distinction de filière ni de taille d'entreprise, donc sans tenir compte des coûts propres à chacune d'entre elles, un coefficient multiplicateur unique et immuable puisqu'inscrit dans la loi.

Vous avez proposé de réécrire une partie du texte, les modifications apportées visant à tempérer le dispositif. Les petites et moyennes entreprises devaient être exclues de l'encadrement puisqu'elles ne font pas de marges excessives et n'ont pas les moyens humains et financiers de rendre compte en continu de l'évolution desdites marges. Le coefficient multiplicateur, lui, devait gagner en souplesse. Renvoyé à un décret, il aurait été fixé à un niveau inférieur à la moyenne des taux de marge brute des dix dernières années. Ces réécritures apportaient de la modération, sans satisfaire complètement la majorité du groupe LIOT.

La philosophie du texte serait restée celle de l'instauration d'un contrôle des prix, aux conséquences potentiellement graves dans une économie internationalisée. Nous le savons, la perte de compétitivité de nos entreprises face à la concurrence mondiale se solde souvent, localement, par la destruction d'emplois. Nous proposons, pour notre part, une solution plus consensuelle: la mise en place d'accords de modération des marges entre les industriels et la grande distribution.

#### **Mme Sophia Chikirou**. Ça ne marche pas!

M. Stéphane Lenormand. Nul doute que cette proposition trouvera un écho au sein de la majorité, puisque c'était l'une des mesures mises sur la table par le Président de la République, jamais concrétisée! Au-delà de cet argument, rappelons que dans une économie de marché, l'instrument principal pour corriger les marges est l'impôt sur les bénéfices des entreprises, et que la majorité n'a cessé de le baisser depuis qu'elle est arrivée aux responsabilités.

La création d'un prix plancher pour les produits agricoles est une option à étudier, d'autant qu'on sait que la non-négociabilité des matières premières agricoles peine à s'appliquer dans les contrats.

Cela étant dit, parlons du texte en l'état, tel qu'il a été adopté par la commission: ce sera rapide puisqu'il a été réduit à peau de chagrin. Il comprend désormais une disposition unique réécrite par les collègues du groupe LR et de la majorité. L'Observatoire de la formation des prix et des marges sera chargé d'analyser les marges réalisées par chaque acteur tout au long de la chaîne d'approvisionnement et d'identifier les éventuelles pratiques contraires aux objectifs de la loi. Notons que, si ce n'est le caractère régulier des contrôles, cet article n'apporte pas de vraie nouvelle mission à l'OFPM, qui est déjà chargé d'étudier la répartition de la valeur ajoutée.

Au vu des modifications subies par la proposition de loi en commission, et sachant qu'elle pourrait de nouveau évoluer, nous réservons notre vote à l'issue des débats.

#### Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures vingt-cinq, est reprise à onze heures trente.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. Alexis Izard.

M. Alexis Izard. Avant de présenter la position du groupe Renaissance sur ce texte, j'aimerais retracer en quelques mots son parcours. Sa version originale, rédigée par Manuel Bompard et ses collègues du groupe LFI, a été déposée en octobre. Elle contenait quatre articles qui visaient à encadrer les marges des distributeurs et des industriels, et à supprimer le dispositif de SRP + 10. S'est ensuivie une série d'auditions où l'ensemble des acteurs ont été formels : un tel texte limiterait les capacités de développement de nos entreprises, leurs possibilités d'embauche ou encore d'investissements dans la transition écologique, mais ne serait d'aucun bénéfice pour le consommateur final. Au contraire, celui-ci risquerait de se voir priver de certains produits en rayon plutôt que de voir le prix de son panier moyen diminuer.

#### M. Daniel Labaronne. Très bien!

M. Alexis Izard. Face à ces retours, le rapporteur s'est trouvé bien embêté. Comment maintenir un texte dont personne ne voulait et dont l'utilité était largement remise en question? Eh bien, c'est simple: dans la nuit du 21 au 22 novembre 2023, date de l'examen en commission, M. Bompard a intégralement réécrit son texte, par voie d'amendement, ne laissant que quelques heures nocturnes aux commissaires pour prendre connaissance des évolutions. (Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

#### Mme Sophia Chikirou. Vous le faites tout le temps!

M. Alexis Izard. Lui-même a d'ailleurs été bien en peine de nous expliquer les modifications apportées à son texte. Il en résulte une deuxième version bancale et absolument pas à la hauteur des enjeux, sur lesquels je reviendrai. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES. — Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.) De la version originale, que tout le monde rejetait, il ne reste aujourd'hui, dans la troisième version, qu'un article unique, intégralement réécrit par un amendement de M. Dive.

#### Mme Aurélie Trouvé. Oui, c'est vide!

M. Alexis Izard. Le dispositif introduit en commission renforce les missions de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires; si ces nouvelles prérogatives peuvent encore être précisées, le dispositif n'en reste pas moins intéressant. Les auditions qui se sont tenues entre la première et la deuxième version du texte ont toutes mis en avant l'inefficacité de l'encadrement des marges tel que vous le proposez. En revanche, elles ont souligné l'importance d'introduire plus de transparence, à la fois du côté des distributeurs et des industriels.

Il me paraît en effet essentiel d'accroître la transparence, tant pour éviter l'écueil des marges excessives que pour informer nos concitoyens.

Mme Sophia Chikirou. On n'a pas besoin de transparence, on sait ce qu'ils font!

M. Alexis Izard. Je vous proposerai donc plusieurs amendements visant à renforcer les dispositions introduites en commission, en rendant obligatoire – et non plus facultative – la publication des rapports de l'OFPM, dont la fréquence sera précisée.

Mme Sarah Legrain. Ça va remplir les caddies, c'est sûr!

M. Alexis Izard. Il est essentiel que notre assemblée se saisisse du sujet de la transparence des marges, qui suscite de nombreuses attentes. Je me réjouis que cette proposition de loi, intégralement réécrite, nous donne au moins la possibilité d'en débattre. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Le parcours de cette proposition de loi ne doit pas nous faire oublier l'enjeu essentiel du pouvoir d'achat de nos concitoyens. Permettez-moi d'enfoncer une porte ouverte: pour nombre de Françaises et de Français, il est devenu difficile de remplir son panier de courses ou de se loger. (Mêmes mouvements.)

Mme Aurélie Trouvé. Même Bruno Le Maire le dit!

M. Alexis lzard. Nous en connaissons la raison : une forte inflation, due à un contexte géopolitique instable et à une hausse du coût des matières premières, sur fond de crise écologique.

Mme Sophia Chikirou. Ce sont des profiteurs!

Mme la présidente. Chers collègues, seul M. Izard a la parole!

- M. Alexis Izard. J'aimerais poser une question à M. Bompard et à ses collègues de la France insoumise: vous qui vous présentez comme les chevaliers blancs du pouvoir d'achat, où étiez-vous quand nous avons voté le bouclier tarifaire? (Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.)
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ils n'étaient pas là!
- M. Alexis Izard. Où étiez-vous quand nous avons voté les aides exceptionnelles de rentrée? Où étiez-vous lors du vote des revalorisations des minima sociaux et des bourses étudiantes?

Vous écumez les plateaux de télévision et vous enregistrez des capsules pour vos réseaux sociaux, mais quand vient le moment d'approuver des mesures concrètes pour les Français, où êtes-vous?

#### Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES. On est là!

Mme Farida Amrani. Et vous, où étiez-vous quand nous avons proposé des repas à 1 euro pour tous les étudiants?

M. Alexis Izard. Cette journée illustre à nouveau le populisme dans lequel vous vous enfoncez toujours plus. Résoudre la crise du logement chez les jeunes, rouvrir les accueils dans les services publics, indexer les salaires sur l'inflation et encadrer les marges: autant de textes aux titres racoleurs, mais dont les propositions sont creuses et inapplicables. Vous ne cherchez pas des solutions, mais des coupables!

Mme Sophia Chikirou. C'est vous, les coupables!

M. Alexis Izard. Vous instrumentalisez les difficultés des Français pour les imputer à notre majorité, au Gouvernement et même au Président de la République! Mais vous savez pertinemment que vos solutions sont dogmatiques et qu'elles ne fonctionnent pas. Qu'importe, au bout du compte, puisque vous aurez vos capsules vidéo!

#### M. Léo Walter. Oh là là!

M. Alexis Izard. Pour ma part, je suis fier d'appartenir à la majorité, qui agit depuis des mois pour soulager le pouvoir d'achat des Français, que ce soit en avançant les négociations commerciales, en revalorisant certaines aides ou, plus efficacement encore, en faisant en sorte que le travail paie. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Sans dogmatisme, mais avec pragmatisme et efficacité.

Vous l'aurez compris, le groupe Renaissance sera favorable à un texte assurant une nécessaire transparence sur les marges et renforçant les prérogatives de l'OFPM, mais ne sera jamais favorable à un texte qui casse le développement des entreprises sans soutenir les Françaises et les Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.)

**Mme Sarah Legrain.** Vous êtes favorable à la transparence, mais dans les frigos!

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive. En mars 2023, au plus fort de la crise, les prix de l'alimentation étaient en hausse de 15,9 % par rapport à l'année précédente. La guerre en Ukraine et la reprise économique post-pandémie de 2021 étaient en cause, ainsi que les aléas climatiques, qui ont fait flamber les prix des matières premières et de l'énergie. Au bout de cette chaîne complexe, les Français se retrouvent à régler l'addition salée à la caisse!

L'esprit initial du texte, que vous présentez à nouveau ce matin, monsieur le rapporteur, consistait à s'attaquer aux profiteurs de crise – c'est ainsi que je l'ai compris en commission. Il visait ceux qui, grâce à l'inflation, ont pratiqué des marges importantes ces dernières années, dans le contexte que je viens d'évoquer.

L'objectif de ce texte – que nous partageons tous –, à savoir la défense du pouvoir d'achat de nos concitoyens, est louable, mais il convient d'y apporter des nuances. Notre plus grande erreur consisterait à céder à la tentation de la caricature : le tissu entrepreneurial ne se réduit pas à une poignée d'acteurs cherchant uniquement à tirer avantage de la situation au détriment des citoyens. Des effets d'aubaine peuvent surgir ici et là, c'est vrai, mais ces exemples sont marginaux.

#### M. Frédéric Mathieu. Ah oui, c'est tellement rare!

M. Julien Dive. Alors que nous nous efforçons d'attirer des investisseurs, de prévenir les délocalisations et de promouvoir le dynamisme du tissu entrepreneurial local, il ne faut pas fragiliser l'économie française. À l'inverse, nombre d'entreprises enracinées dans les territoires, contribuent à la création d'emplois et constituent une ligne de défense contre la précarité.

Comme je l'ai fait en commission, permettez-moi d'évoquer l'usine LU Mondelez à Jussy, dans ma circonscription. À l'automne 2020, un incendie s'est déclaré sur ce site

de production agroalimentaire, installé depuis un siècle dans l'Aisne; il a détruit la moitié de l'outil de production et plusieurs bâtiments, occasionnant du chômage partiel.

Le siège du groupe Mondelez se trouve à Chicago, à 7 000 kilomètres de là. Vu de Chicago, le village de Jussy n'est qu'un point sur une carte de l'Europe. Si nous n'avions pas montré que l'investissement en France était profitable, que les retours sur investissement étaient réels, qu'une maind'œuvre qualifiée et attachée à son métier était disponible, ce n'est pas en France que le groupe aurait réinvesti 50 millions d'euros et maintenu des centaines d'emplois.

La transparence sur les marges est nécessaire; contraindre les groupes qui ne le font pas à publier annuellement leurs comptes l'est tout autant. En revanche, imposer une limitation à tout prix enverrait aux investisseurs un signal négatif pour l'économie. Au lieu d'imposer une régulation rigide des marges bénéficiaires des industries agroalimentaires, nous prônons une approche fondée sur la transparence, sur une surveillance renforcée et sur la stimulation de la concurrence. Une méthode à la fois plus adaptée et plus efficace, favorisant une compétition saine, la sauvegarde des petits acteurs, des bénéfices pour les consommateurs et la prévention des pratiques abusives.

S'agissant du prix plancher, vous allez tenter, monsieur le rapporteur, de rétablir une partie de l'article 1et, par voie d'amendement. Dans un esprit constructif et ouvert, j'ai sous-amendé votre amendement relatif aux indicateurs de prix, qui sont au cœur des négociations commerciales. Mais ne nous leurrons pas: le débat sur le partage de la valeur et la préservation des revenus des agriculteurs, seule source de leur émancipation et garantie importante pour les transmissions et les installations, ne sera possible qu'au prix d'une ultime réforme des négociations commerciales.

Nous enjoignons d'ailleurs le Gouvernement à s'engager à mener à bien une telle réforme en 2024. L'inaction du Gouvernement en ce domaine engendrerait une pluie de fausses solutions, toutes aussi nocives les unes que les autres pour le monde agricole: chasser les marges, multiplier les jachères, valider la stratégie européenne « de la ferme à la table », fermer les yeux sur l'accord avec le Mercosur, le Marché commun du Sud, qui se trame en coulisses, sortir de l'Europe et tuer la politique agricole commune (PAC). Elle ne ferait qu'entraîner les agriculteurs français vers une paupérisation massive!

L'adoption de cette proposition de loi, telle qu'amendée en commission et conférant à l'OFPM un rôle central dans la surveillance du marché agroalimentaire, constitue une étape significative vers un marché plus équitable et transparent. C'est pourquoi le groupe Les Républicains maintiendra la position adoptée en commission, à condition que les débats de ce jour ne s'écartent pas de l'esprit initial. Nous sommes résolus à faire progresser les mesures qui renforcent notre économie et préservent l'intérêt de nos concitoyens.

Mme la présidente. La discussion générale est close.

Sur les amendements n° 12 et 1, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Manuel Bompard, rapporteur. Madame la ministre déléguée, vous nous avez invités à légiférer sérieusement; vous avez raison. Je vous invite, pour ma part, à lire sérieusement et attentivement nos propositions. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. — M. Marcellin Nadeau applaudit également.) Vous avez évoqué les PME et les entreprises de distribution de petite taille; dans la présente proposition de loi, les entreprises du secteur agroalimentaire dont le chiffre d'affaires est inférieur à 350 millions sont exclues du dispositif proposé (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES), tout comme les entreprises de distribution dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions ou qui comptent moins de dix salariés.

Vous nous avez également reproché de déposer cette proposition de loi sans nous être penchés sur son éventuelle inconstitutionnalité. C'est à nouveau inexact: nous proposons un premier dispositif entrant en vigueur en 2024 et un second dispositif destiné à être activé en fonction de circonstances économiques particulières, précisément pour que ce texte soit constitutionnel. (Mêmes mouvements.) Puisqu'il est permis de bloquer les prix dans des situations économiques exceptionnelles, il est possible d'encadrer les marges dans de telles situations.

Vous avez contesté les chiffres figurant dans la proposition de loi, mais j'ai une mauvaise nouvelle pour vous: ce sont ceux de l'Insee. (Mêmes mouvements.) En outre, les coefficients multiplicateurs proposés prennent en considération la marge moyenne constatée par l'Insee au cours des dix dernières années.

Vous avez tenté d'agiter le spectre de la caricature – je ne doute pas que le président de la commission des affaires économiques en fera autant – en faisant référence à des dispositifs qui existeraient dans différents pays. Peut-être ignorez-vous qu'il existe au Canada un dispositif instaurant des prix planchers pour les matières agricoles? (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.)

#### Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES. Il a raison!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Peut-être ignorez-vous que des dispositifs d'encadrement des marges ont existé en Nouvelle-Calédonie? Peut-être ignorez-vous que dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023, la minorité présidentielle a prévu la possibilité d'encadrer les marges pour certains dispositifs médicaux? (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

#### M. Jean-René Cazeneuve. Le retour du communisme!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Puisque vous agitez le spectre du communisme, monsieur le rapporteur général, je regrette de vous faire part d'une autre mauvaise nouvelle: en 2011, M. Estrosi a déposé une proposition de loi pour encadrer les marges de la distribution (Mêmes mouvements), qui avait été signée par M. Philippe Vigier, ministre dans l'actuel gouvernement. Madame Grégoire, prenez garde, vous siégez au Conseil des ministres aux côtés d'un communiste! (Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent pour applaudir. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.) Vous appartenez à une majorité qui a instauré des dispositifs d'encadrement des marges dans le PLFSS pour 2023! Soyez un peu plus cohérents, cela profiterait à nos débats.

J'ignore si M. Izard avait pour objectif de produire une capsule vidéo lorsqu'il est monté à la tribune, mais son intervention était significative de votre manière de penser. Pendant les auditions, les représentants de la grande distribution se sont opposés à l'encadrement de leurs marges; de même, les représentants de l'industrie agroalimentaire se sont opposés à l'encadrement de leurs marges. Mais ils ne représentent pas le peuple français! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.) Or vous devez agir dans l'intérêt du peuple, pas dans celui de certains acteurs économiques!

Hier, les quatre principales associations de consommateurs vous ont demandé d'agir pour plus de transparence et contre les marges excessives.

#### Un député du groupe LFI-NUPES. C'est vrai!

- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Elles n'ont pas demandé le blocage des prix!
- M. Manuel Bompard, rapporteur. Madame la ministre déléguée, vous êtes opposée à notre proposition de loi; je l'entends, mais que proposez-vous pour faire enfin votre travail? (Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent pour applaudir. Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

Mme la présidente. Sur les sous-amendements n° 53 et identiques, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

Mme Sophia Chikirou. Le bourreau des locataires!

**Mme la présidente.** Je suis certaine que tout le monde vous écoutera avec beaucoup d'attention et que je n'aurai pas à réclamer le silence.

- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Nous sommes réunis pour examiner une proposition de loi qui a probablement été inspirée par les meilleurs économistes de la faculté de Caracas. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)
  - M. Nicolas Sansu. C'est nul!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Au même titre que vous assumez votre marxisme, permettez-moi d'assumer mon libéralisme sur différents sujets!
  - M. Sylvain Maillard. Ce n'est pas un gros mot!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. En effet, ce n'est pas un gros mot, et cette bataille d'idées, que nous avons menée en commission et que nous menons à nouveau aujourd'hui, est fort intéressante! Ce texte, nous l'avons constaté en commission, propose un dispositif de blocage des prix et des marges; c'est le retour des prix administrés, du contrôle des marges, de l'économie étatisée et administrée. (Exclamations sur les bancs du groupe RN.) Tel est le cœur de ce texte; c'est ce que vous avez toujours défendu, en toute cohérence.

Au-delà de la dimension idéologique – que nous assumons –, il n'existe aucune preuve de l'efficacité du blocage des prix et des marges dans l'histoire économique française, voire mondiale. Ainsi, en 301, à Rome, le blocage des prix de 1000 produits alimentaires a conduit à des pénuries et à du troc.

#### Mme Sophie Taillé-Polian. Soyez sérieux!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. En 1793, les députés de la Convention votent la loi du maximum général pour faire la guerre aux accapareurs. (M. Antoine Léaument applaudit.) M. Léaument applaudit, il souscrit à mon exemple! Pourtant, l'effet de cette loi a été à peu près nul, les greniers et les magasins se sont vidés et les paysans ont caché leurs récoltes. Face à cet échec, les députés de l'époque ont décidé d'appliquer la peine de mort à ceux qui ne jouaient pas le jeu! On voit déjà la grande efficacité des mesures de contrôle des prix et des marges! (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

**Mme la présidente.** Chers collègues, seul le président a la parole.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. En 1974, à Paris, a été lancé le plan de refroidissement Fourcade, cher à Grégoire de Fournas, qui prévoyait également un système de blocage des prix et des marges. Les résultats sont les suivants: 9 % d'inflation, production industrielle en chute de 19 %, hausse du chômage. La situation était tellement catastrophique qu'un an plus tard, le gouvernement doit engager un plan de relance.

Monsieur de Fournas, vous m'avez dit qu'il fallait aller audelà des exemples soviétiques. Vous remarquerez que je n'ai pas cité l'Union soviétique.

#### M. Grégoire de Fournas. Vous évoluez un peu!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Je pourrais vous citer l'exemple du Zimbabwe qui, en 2007, a bloqué les prix alimentaires, ce qui a provoqué, en quelques mois, une pénurie alimentaire. Je pourrais évoquer le Cameroun qui, en 2008, a bloqué les prix du ciment, ce qui a provoqué une pénurie de ciment, l'arrêt des constructions et la mise à l'arrêt de la filière du BTP — bâtiment et travaux publics. Il a donc fallu abandonner la merveilleuse idée consistant à contrôler les prix. (« Et la Finlande, la Suède et le Danemark? » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) En Argentine, en 2021, le gouvernement a bloqué les prix de la viande. Étant donné qu'ils ne pouvaient vendre leur viande au bon prix dans leur pays, les producteurs de viande ont décidé de l'exporter: le gouvernement, prenant conscience de la pénurie de viande dans les supermarchés, interdit alors les exportations.

#### Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Eh oui!

- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Par conséquent, les producteurs se sont mis à ajouter n'importe quels ingrédients du gras, des os à leur viande, afin de se conformer aux prix fixés par le gouvernement.
- M. Matthias Tavel. Faites un effort, Kasbarian, vous êtes capables de mieux!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. En 2022, l'Irlande a bloqué les loyers, ce qui a dissuadé les personnes de louer: seules

700 maisons étaient en location. Moralité, le marché immobilier est complètement bloqué, des centaines de personnes font la queue, le gouvernement est obligé de tirer au sort les locataires. Vous remarquerez que je n'ai toujours pas cité d'exemples soviétiques, vénézuéliens ou cubains (M. Grégoire de Fournas s'exclame), mais le blocage des prix et des marges n'a jamais fonctionné nulle part, ni dans les économies administrées ni dans les économies de marché. Je pourrais continuer à citer des exemples, la liste est longue.

- M. Matthias Tavel. Vous n'avez toujours pas parlé des outre-mer!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. M. de Fournas est revenu sur le fait que nous avions souligné votre convergence de vues avec La France insoumise. (Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

#### M. Matthias Tavel. C'est faux!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Mais, vos vues convergent, évidemment, puisque vous allez voter le blocage des prix avec La France insoumise. Donc, ne vous cachez pas, vous convergez sur ces vieux mécanismes! (Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

#### M. Grégoire de Fournas. On assume!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Le président de votre parti, M. Bardella, était cette semaine l'invité de HEC Paris, où il a lancé cette phrase extraordinaire: « Nous instaurerons un rapport de confiance avec les ménages comme avec les entreprises. » Mais il a omis de préciser qu'aujourd'hui vous voterez, main dans la main avec La France insoumise, une proposition de loi visant à bloquer les prix et les marges; qu'au mois d'avril, vous avez voté le blocage des prix alimentaires; qu'au mois d'octobre, vous avez défendu le blocage des prix de l'électricité; qu'au mois de novembre, vous vous êtes opposés à la réforme du RSA. (Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.) Alors, ne vous cachez pas.

En commission des affaires économiques, je l'observe tous les jours : sur le plan économique, le Rassemblement national vote exactement les mêmes mesures que les députés situés à l'extrême gauche de l'hémicycle.

- M. Sylvain Maillard. Eh oui!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Vous convergez, assumez-le.
  - M. Thomas Ménagé. On assume!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Je suis ravi que nous débattions de cette question mais ni les arguments théoriques ni la pratique du blocage des prix et des marges depuis des centaines d'années ne permet d'attester que cela fonctionne.
  - M. Matthias Tavel. Parlez-nous des outre-mer!
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. M. le rapporteur a fait parler un peu vite les associations de consommateurs. Bien entendu, nous sommes d'accord pour faire la transparence sur les prix et les marges, ce qui, du reste, est le rôle de l'Observatoire de la

formation des prix et des marges des produits alimentaires que nous essayons de renforcer. Cela étant, aucune organisation agricole ou industrielle ni aucune association de consommateurs ne réclame le blocage des prix et des marges. Seule votre idéologie le réclame.

#### Mme Aurélie Trouvé. C'est faux!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Maintenant, place au débat. (Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Bruno Millienne applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

#### DISCUSSION DES ARTICLES

**Mme la présidente.** J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, les articles de la proposition de loi.

#### Article 1er

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements, n°s 12, 34 et 1, tendant à rétablir l'article 1<sup>er</sup> et pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 12, qui fait l'objet de plusieurs sous-amendements.

M. Manuel Bompard, rapporteur. Il vise à rétablir l'article 1<sup>et</sup> qui prévoit de fixer un prix d'achat plancher pour les produits agricoles (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Ces prix planchers seraient déterminés par une conférence publique de filière, sous l'égide du médiateur des relations commerciales agricoles. Étant donné que les acteurs qui participent aux négociations n'ont pas le même poids, une épée de Damoclès serait en quelque sorte suspendue audessus de la conférence: si la négociation n'aboutit pas, le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé de l'agriculture fixeraient ces prix planchers, en se fondant sur les indicateurs des coûts de production et le compte rendu de la négociation établi par le médiateur des relations commerciales agricoles.

Contrairement à ce qu'a dit le président de la commission des affaires économiques, ce dispositif a reçu un accueil favorable de la part des associations et des syndicats professionnels de l'agriculture. Je vous invite, une nouvelle fois, à vérifier vos informations. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Nicolas Sansu applaudit également.)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux sous-amendements identiques,  $n^{\circ s}$  53 et 59, à l'amendement du rapporteur.

La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir le sous-amendement n° 53.

M. Grégoire de Fournas. Monsieur le président de la commission des affaires économiques, vous nous avez dit que le blocage des prix – que ce texte ne prévoit pas – et l'encadrement des marges ne fonctionnaient pas. Pourquoi, alors, soutenez-vous un gouvernement qui a bloqué le prix des bouteilles d'eau à Mayotte et celui des gels hydroalcooliques pendant le confinement? Pourquoi avez-vous voté l'encadrement des marges sur les lunettes? Pourquoi avez-vous voté, dans la loi Egalim 2, la non-négociabilité des matières premières agricoles, qui est une forme d'administration de l'économie?

Alors que les agriculteurs sont en train de crever et que les consommateurs n'arrivent plus à se nourrir, vous recyclez une idéologie complètement ringarde, en total décalage avec la réalité que vivent les Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Cette proposition de loi est équilibrée – cela me fait mal au cœur de le dire, car elle a été déposée par La France insoumise, mais c'est la réalité.

- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ben voilà!
- M. Grégoire de Fournas. Elle prévoit un dispositif temporaire que nous avons amélioré, notamment en proposant de distinguer les multinationales des petites et moyennes entreprises, proposition reprise par le rapporteur. C'est pourquoi nous voterons cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Dive, pour soutenir le sous-amendement n° 59.

**M. Julien Dive.** Permettez-moi de présenter, de manière groupée, les sous-amendements n° 59, 57 et 58. Le sous-amendement n° 59 vise à exclure la participation des associations environnementales, dont la mission, bien qu'importante, ne consiste pas à fixer les prix.

Le sous-amendement n° 57 vise à apporter de la souplesse au dispositif, en proposant à la conférence publique de filière de suggérer, plutôt que de déterminer, un niveau plancher de prix d'achat des matières premières agricoles. Cette conférence n'a pas un pouvoir de coercition; elle n'a pas pour mission de déterminer ces prix. En revanche, elle pourrait donner une orientation sur laquelle se fonderaient les acteurs, en vue de les fixer.

Le sous-amendement n° 58 est cohérent avec le précédent. Une fois que la conférence se sera réunie et aura suggéré un prix plancher, il ne sera nul besoin de remettre un compte rendu aux ministres concernés.

**Mme la présidente.** Le sous-amendement n° 57 de M. Julien Dive a été défendu.

La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir le sous-amendement n° 61.

M. Dominique Potier. Fidèles au combat que les socialistes mènent depuis très longtemps, et dans la droite ligne de la loi de 2014 relative à la consommation, dite loi Hamon, de la loi de 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience, et de la loi de 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, nous défendons le principe du commerce équitable. Il garantit une rémunération juste aux travailleurs de l'ensemble de la chaîne de production, des travailleurs agricoles, travailleurs de la terre, aux salariés de l'agroalimentaire qui travaillent dans la grande distribution.

Dans une logique de contractualisation, le commerce équitable ne doit plus rester cantonné à une niche mais devenir la norme, le socle des relations commerciales. Un produit est au juste prix, dès lors que tous ceux qui ont contribué à le fabriquer, à toutes les étapes de la chaîne de production, sont justement rémunérés, et exercent un travail digne, reconnu tant symboliquement que sur le plan financier.

Nous proposons d'intégrer ce principe au texte. Cette proposition, qui avait fait l'unanimité en commission, peut nous réunir. Les labels du commerce équitable doivent irriguer l'ensemble des négociations commerciales. Ils doivent devenir la référence du commerce et de l'économie de demain. (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.)

**Mme la présidente**. Le sous-amendement n° 58 de M. Julien Dive a été défendu, et le sous-amendement n° 54 de M. Grégoire de Fournas est également défendu.

L'amendement n° 34 de M. Grégoire de Fournas est défendu.

La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  1.

M. Dominique Potier. Nous défendons le principe des conventions tripartites, instaurées par la loi Egalim 1, qui n'est pas suffisamment soutenu. Il suppose, d'une part, un rééquilibrage des forces économiques, les organisations de producteurs étant trop dispersées face à l'oligopole de la grande distribution, et, d'autre part, que les filières et les territoires puissent déterminer un prix de production compatible avec le pouvoir d'achat, y compris des Français les plus précaires. C'est en tout cas ce qu'attendent la restauration hors domicile – RHD – ainsi que les entreprises recourant à de nouveaux modes de production.

Ces conventions tripartites pluriannuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs sont une forme de régulation qui permet, contrairement au libéralisme qui écrase les prix au profit du moins-disant, de construire des modèles économiques résistants et résilients. Ce modèle du contrat, qui ne relève ni d'une vision ultralibérale ni d'une vision administrée de l'économie, il appartient à l'État et à la loi de le favoriser, de le mettre en valeur et d'en faire, à l'instar du commerce équitable, une norme et non plus une exception.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements ainsi que sur les amendements  $n^{os}$  34 et 1?

- M. Manuel Bompard, rapporteur. Les sous-amendements identiques nos 53 et 59 visent à supprimer la présence des associations environnementales au sein de la conférence publique de filière. Je suis favorable à leur participation car elles peuvent faire valoir des arguments d'intérêt général, au même titre que les associations de consommateurs, afin que les négociations se déroulent au mieux. Néanmoins, comme je m'inscris dans une logique de coconstruction et que j'essaie de faire aboutir ce texte, je ne m'oppose pas à ces amendements. (Exclamations sur les bancs du groupe RE.)
- M. Jean-René Cazeneuve. Petits arrangements entre amis, très bien!
- M. Manuel Bompard, rapporteur. Ce n'est pas un sous-amendement du RN,...
  - M. Jean-René Cazeneuve. Bah si!
- M. Manuel Bompard, *rapporteur*. ...mais de notre collègue Julien Dive. Ce sont deux sous-amendements identiques. Évitez de m'interpeller, cela ira mieux.

Le sous-amendement n° 57 de Julien Dive vise à rendre le dispositif facultatif. Si tel était le cas, il n'aurait plus aucun intérêt. J'émets donc un avis défavorable.

Je suis favorable au sous-amendement n° 61 de M. Potier, qui vise à préciser que les négociations prennent en considération les modalités de fixation du prix des systèmes de garantie et des labels de commerce équitable.

Je suis défavorable au sous-amendement n° 58 de M. Dive, qui vise à supprimer la possibilité pour les ministres concernés, sur le fondement d'un compte rendu, de fixer les prix. En effet, l'une des difficultés de ces négociations est qu'elles peuvent être bloquées par les acteurs de la grande distribution ou par les industriels. Or, dans l'hypothèse où les négociations échoueraient, le fait de permettre aux ministres d'agir renforcera le poids des acteurs les plus faibles. Si vous voulez sincèrement protéger les intérêts des agricultrices et des agriculteurs, vous devez laisser la possibilité à l'État de jouer son rôle en cas d'échec des négociations.

Le sous-amendement n° 54 de M. de Fournas est satisfait car le dispositif s'applique à toutes les importations de matières premières agricoles. Je vous invite à le retirer.

Enfin, je donne un avis défavorable à l'amendement n° 34 de M. de Fournas car il contredit mon amendement n° 12. Dans l'hypothèse où celui-ci ne serait pas adopté, je donnerais un avis favorable à l'amendement n° 1 de M. Potier. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Je précise pour terminer que les avis que j'émets sont des avis personnels qui ne sont pas donnés au nom de la commission, laquelle, en effet, n'a donné un avis favorable qu'aux seuls amendements déposés par les groupes de la minorité présidentielle. (Mêmes mouvements.)

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'ensemble de ces amendements et sous-amendements?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. L'amendement n° 12 visant à fixer des niveaux de prix plancher à certains produits agricoles va à l'encontre de notre volonté de répercuter les baisses de prix sur les consommateurs et n'est pas compatible avec l'objectif d'améliorer le fonctionnement des marchés pour lutter contre les marges indues. Nous ne sommes plus au temps des coûts stables des matières premières agricoles, comme je le soulignais lors de la discussion générale. Un prix plancher, par définition, viendrait rigidifier, voire scléroser le système. Il vaudrait mieux instaurer, sans tarder, un système plus flexible, permettant de suivre en temps réel les cours des matières premières, comme le prévoit la loi Egalim 2, et sanctuariser le coût de la matière première agricole dans la négociation.

Quelle serait la résilience de votre dispositif en cas de choc extérieur – dieu sait qu'on en connaît ces temps-ci – provoquant une flambée des prix de l'énergie ou d'autres matières premières? Que se passerait-il alors? Votre proposition est rigide, je dirai même – pour rester agréable – complexe: le médiateur des relations commerciales agricoles, notamment, dont vous sollicitez l'intervention, ne dispose pas des moyens ni de l'amplitude technique nécessaires. Vous compliquez les choses, là où nous souhaitons les simplifier. Aussi le Gouvernement n'est-il pas favorable à cet amendement.

Je suis défavorable aux sous-amendements n° 53 de M. de Fournas et n° 59 de M. Dive, qui sont strictement identiques. Bien que vous n'ayez mentionné que celui de M. Dive, monsieur le rapporteur, on voit bien que vous convergez avec le Rassemblement national. Je suis cohérente, puisque je suis défavorable à votre amendement n° 12 visant la création d'une conférence de filière; or ces sous-amendements précisent les modalités de cette dernière.

Concernant ensuite le sous-amendement n° 57 modifiant le caractère contraignant de la fixation d'un niveau plancher, qui ne serait plus « déterminé », comme le proposait le rapporteur, mais seulement « suggéré » par la conférence de filière, je n'en vois pas l'intérêt, étant opposée au dispositif prévu par l'amendement n° 12; j'émettrai donc un avis défavorable.

Le nº 61 n'apparaît pas pertinent car les principes qui s'appliquent au commerce équitable, vous le savez monsieur Potier, vous qui travaillez depuis longtemps sur le sujet, correspondent à des circonstances et des objectifs précis qui ne concernent pas l'ensemble des produits alimentaires. Je ne suis pas certaine que cette approche soit appropriée dans le contexte de très forte inflation alimentaire. Elle impliquerait vraisemblablement un renchérissement des prix payés par les consommateurs et pénaliserait, ce faisant, les acteurs du commerce équitable. J'émets donc un avis défavorable.

Au sujet du sous-amendement n° 54 de M. de Fournas, j'émets un avis défavorable.

Pour les raisons évoquées précédemment, étant défavorable à l'amendement n° 12, je ne peux être que défavorable à l'amendement n° 34...

M. Grégoire de Fournas. Ce n'est pas le bon!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Si, si, monsieur de Fournas, figurez-vous que j'ai même appris à lire à l'école!

De même, j'émettrai un avis défavorable sur l'amendement  $n^\circ$  1 de M. Potier visant à rétablir la rédaction initiale de l'article  $1^{\rm cr}$ .

M. Sylvain Maillard. Très bien!

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Comme en commission, je voudrais exprimer la position du groupe Horizons. Nous sommes opposés au rétablissement de cet article dans sa rédaction initiale car nous n'estimons pas qu'il faille redéfinir le rôle de la conférence de filière et établir des prix planchers annuels, mais plutôt appliquer les lois existantes: d'une part la loi Egalim 2, et d'autre part la loi de notre collègue Descrozaille tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, que nous venons de voter. Cette dernière devra s'appliquer lors des négociations commerciales qui commencent ces prochains jours. Nous y avons sanctuarisé le fait que les négociations ne porteront pas sur les prix des matières premières agricoles et nous devons tout d'abord appliquer cela afin que les négociations commerciales, de manière générale, se fassent bel et bien en connexion avec le marché de l'agriculture.

#### Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Exactement!

M. Thierry Benoit. Concernant les sous-amendements faisant l'objet d'une discussion commune, nous ne nous opposerons pas à ceux des collègues de Fournas et Dive qui refusent la présence des associations environnementales à la table de la conférence de filière: elles n'ont en effet rien à faire dans ce type de discussions.

Ceux du collègue Potier se référant à la notion de commerce équitable sont quant à eux de bon aloi et nous ne nous y opposerons pas, mais nous sommes défavorables à l'amendement n° 12 de M. Bompard rétablissant la rédaction

initiale de l'article 1<sup>er</sup>. Contentons-nous d'appliquer Egalim 2 et la loi Descrozaille! (Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.)

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

- **M.** Grégoire de Fournas. Madame la ministre déléguée, quand vous nous dites que vous êtes contre les prix planchers, nous tombons un peu de notre chaise.
- M. Jean-René Cazeneuve. Remerciez d'abord le rapporteur!
- M. Grégoire de Fournas. Cela correspond pourtant à la philosophie qui a conduit à ce que figure dans Egalim 2 la non-négociabilité du prix des matières premières agricoles. M. Izard a, à ce propos, oublié de préciser que, lors des auditions des organisations agricoles, ces dernières ont toutes souligné le même problème, à savoir que cette non-négociabilité ne prend pas en compte les coûts de production. Or c'est précisément ce que cherche à faire cet article, à la suite d'un amendement que j'avais déposé en commission. Vous avez l'écoute sélective! Vous retenez des auditions ce qui vous arrange mais refusez de répondre à la demande des organisations, alors que votre dispositif de non-négociabilité du prix des matières premières agricoles est inopérant!

Je suis très surpris, madame la ministre déléguée, par vos avis sur les sous-amendements n° 53 et 59...

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Je suis surprenante!

- M. Grégoire de Fournas. ... car l'extrême gauche a fait un pas considérable, je dois le noter, en acceptant que les organisations environnementales ne participent pas à la conférence de filière.
- M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Vous ne comprenez jamais!
- M. Grégoire de Fournas. Nous avons réussi à nous rejoindre alors que nous étions totalement opposés sur ce point. Mais votre majorité reste au milieu du gué! Lorsque vous voterez contre l'exclusion de Greenpeace et des Soulèvements de la Terre de la conférence de filière, vous devrez l'assumer devant les agriculteurs! (« Bravo! » et applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Descrozaille.

M. Frédéric Descrozaille. Monsieur le rapporteur, vous avez répété pompeusement à plusieurs reprises que vous aviez une mauvaise nouvelle. Moi aussi, j'ai une mauvaise nouvelle: les données de l'Insee auxquelles vous faites référence ne sont pas fiables! En tant que rapporteur, vous pourriez au moins vous tenir informé. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Je salue le travail de la ministre déléguée et de son équipe. L'Insee envoie des questionnaires à un panel de multinationales qui lui répondent avec des factures qui ne correspondent même pas au « triple net » – j'espère que vous connaissez la différence entre le tarif, le prix net, le « deux fois net », le « trois fois net », le « quatre fois net » et même le « cinq fois net ». Je sais que vous n'aimez pas les gens qui gagnent de l'argent en vendant leurs produits dans plusieurs pays, mais sachez qu'il y a un écart de plus de dix points entre les profits – la rentabilité – indiqués par l'Insee et la réalité des marges – inférieures de dix points!

- **M. Matthias Tavel.** C'est une honte de parler comme ça! Respectez les fonctionnaires!
- M. Frédéric Descrozaille. Votre argumentaire tombe, du seul fait que vous n'utilisez pas les bonnes données. (Applau-dissements sur les bancs du groupe RE.)

**Un député du groupe LFI-NUPES.** Vous êtes le porte-parole des lobbys! C'est McKinsey qui n'est pas fiable!

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet. Je viens moi-même du monde du monde agricole et paysan et j'en suis très fière. (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.) Je suis une élue de Bretagne, région d'élevage où les éleveurs laitiers perçoivent désormais 4 % de moins sur la vente d'un litre de lait demi-écrémé à destination de la grande distribution. Contrairement à ce que vous prétendez, Egalim 2 ne fonctionne pas! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Les prix de produits agricoles ont diminué de 10 % en un an, alors que les prix alimentaires ont augmenté de 14 %. Ces derniers ont flambé quand les revenus des agriculteurs baissaient, c'est inacceptable! (Mêmes mouvements.) Les agriculteurs vivent essentiellement des aides; nous voulons qu'ils vivent de leur travail, grâce à des prix rémunérateurs.

Votre refus de toute forme de régulation du marché a déjà fait trop de dégâts et généré trop de détresse dans le monde agricole. Vous êtes responsables de la disparition des paysans, alors que l'urgence commande de les voir s'installer en masse! (Mêmes mouvements.) Il est grand temps d'assurer aux producteurs et productrices une rémunération à la hauteur de leur travail, en commençant par instaurer des prix planchers. Nous serons toujours du côté des paysans et paysannes, des travailleurs et travailleuses de la terre. (Les députés du groupe LFI-NUPES et quelques députés du groupe Écolo-NUPES se lèvent et applaudissent.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. M. Kasbarian a dressé un tableau apocalyptique des mécanismes de régulation, entretenant, en miroir de la fiction d'une économie française administrée, une fiction libérale. (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.)

Nous proposons des mécanismes de partage de la valeur qui n'ont rien à voir avec ce qui se fait en Corée du Nord mais renvoient simplement à la France des années 1980, avant la grande déformation de la courbe de répartition des richesses produites par les entreprises entre le capital et les salaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

- M. Laurent Croizier. Avant que le PS n'arrive au pouvoir, vous voulez dire!
- M. Dominique Potier. Nous proposons simplement de rétablir les mécanismes de régulation qui caractérisaient la France prospère d'alors.

Madame la ministre déléguée, je vous le dis avec force : ensemble, nous avons consolidé le commerce équitable. Mais quand vous affirmez, comme vous l'avez fait tout à l'heure, qu'appliquer les principes du commerce équitable pourrait, dans le contexte actuel, renforcer l'inflation au détriment des consommateurs, c'est tout simplement scandaleux!

- M. Boris Vallaud. Une honte!
- M. Dominique Potier. Vous dénoncez le potentiel inflationniste du commerce équitable mais ne dites rien au sujet du numéro un français de la grande distribution un des leaders mondiaux –, chez qui les écarts de salaire entre la caissière et le PDG vont de 1 à 300, où l'optimisation fiscale et immobilière comme les transferts de coûts sont pratiqués massivement, le dispensant d'une juste participation à l'effort national pour réparer les dégâts environnementaux et sociaux de sa politique! Accuser le commerce équitable sans rien dire des profits indus de certains agro-industriels est scandaleux! J'espère que vous corrigerez votre propos. (Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les sous-amendements identiques  $n^{os}$  53 et 59.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	261
Nombre de suffrages exprimés	259
Majorité absolue	130
Pour l'adoption 138	
Contre	

(Les sous-amendements identiques nº 53 et 59 sont adoptés.) (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Erwan Balanant souligne de ses deux mains, en désignant l'un et l'autre, le vote similaire des groupes LFI-NUPES et RN.)

(Les sous-amendements nºs 57 et 61, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

M. Frédéric Boccaletti. Sans nous, ça ne passe pas!

(Le sous-amendement nº 58, n'est pas adopté.)

(Le sous-amendement n° 54 est retiré.)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 12, tel qu'il a été sous-amendé.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	272
Nombre de suffrages exprimés	270
Majorité absolue	136
Pour l'adoption 144	
contre	

(L'amendement n° 12, sous-amendé, est adopté; en conséquence, l'article 1<sup>er</sup> est ainsi rétabli et les amendements n° 34 et 1 tombent.)(Les députés des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES se lèvent et applaudissent. – Les députés du groupe RN applaudissent également.)

M. Erwan Balanant. Faites un gouvernement ensemble!

#### Après l'article 1er

**Mme la présidente.** Nous en venons aux amendements portant article additionnel après l'article 1<sup>er</sup>.

Sur l'amendement n° 11, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  11.

M. Manuel Bompard, rapporteur. Nous venons de rétablir l'article 1<sup>et</sup>, qui permet de définir les niveaux de prix plancher de la matière première agricole. Par l'amendement n° 11, nous proposons de renforcer la place des indicateurs de coûts de production dans les clauses de prix des contrats de vente de produits agricoles.

Il ressort en effet des auditions que nous avons menées que ces indicateurs sont parfois mis en concurrence avec d'autres indicateurs, lesquels sont utilisés par les plus gros acteurs de l'industrie agroalimentaire ou de la grande distribution pour renforcer la pression exercée sur les agriculteurs de manière à aboutir à des prix parfois inférieurs aux indicateurs de coûts de production. Il s'agit donc de sanctuariser ces derniers dans les contrats. (M. Adrien Quatennens applaudit.)

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Pour rappel, la loi Egalim 2 a permis l'instauration de clauses de révision automatique des prix en fonction d'indicateurs de coûts de production. À peine deux ans après l'adoption de cette loi et alors qu'a été annoncée, ici même, la création d'une mission gouvernementale chargée de redéfinir un certain nombre de cadres dans le contexte inflationniste actuel, vous souhaitez créer de nouvelles règles. Si celles-ci étaient adoptées, les acteurs économiques seraient perdus.

En outre, l'application des clauses en question n'est manifestement pas satisfaisante dans un grand nombre de cas – et nous en sommes conscients – parce qu'il n'est pas toujours de l'intérêt des industriels comme des distributeurs de s'en saisir. C'est un système dans lequel ils peuvent gagner ou perdre, en fonction du cours des matières premières.

Bruno Le Maire et moi-même avons donc saisi la CEPC, pour qu'elle puisse recenser les pratiques positives relatives aux clauses de révision automatique des prix et de renégociation, et, le cas échéant, formuler des recommandations en vue de leur évolution. Cette question sera examinée par la mission intergouvernementale dont les travaux se dérouleront au premier semestre 2024.

C'est pourquoi j'émets un avis défavorable à l'amende-

**Mme la présidente.** Monsieur le rapporteur, je suppose qu'à titre personnel, vous êtes favorable à votre amendement, mais la commission a-t-elle donné un avis?

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Oui, un avis défavorable!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, sur tous les amendements qui n'ont pas été déposés par un des groupes de la minorité présidentielle, la commission a émis un avis défavorable. Je ne donne donc mon avis qu'à titre personnel.

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Izard.

M. Alexis Izard. Sur le fond, Mme la ministre déléguée a été assez claire. Monsieur le rapporteur, vos souvenirs des auditions sont également sélectifs, car la Coopérative agricole vous a demandé de vous en tenir aux lois existantes lorsqu'elles sont satisfaisantes et d'arrêter de placer les acteurs dans une situation d'insécurité juridique permanente.

#### M. Romain Daubié. Eh oui!

M. Alexis Izard. Sur la forme, nous lisons, depuis des mois, dans la presse, que la NUPES est morte. Force est de constater qu'elle vient de gagner un nouveau groupe parlementaire. De fait, le groupe Rassemblement national-NUPES vient d'être créé. Bravo, chers collègues! (Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur plusieurs bancs du groupe Dem. – Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.)

M. Laurent Croizier. Ils feront liste commune aux élections européennes!

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Ne faites pas diversion! En vérité, La France insoumise et la NUPES viennent de remporter une victoire historique en imposant des prix planchers en faveur des agriculteurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES, dont de nombreux députés se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe SOC.) Voilà ce que le monde agricole retiendra! C'est nous qui leur aurons permis d'avoir des prix rémunérateurs.

Quant à l'amendement n° 11, il tend à combler les immenses failles de votre loi Egalim 2, qui ne fonctionne pas. Il suffit d'écouter ce que nous disent les acteurs agricoles et de lire les rapports d'évaluation de la loi pour le savoir. Ne vous cachez donc pas! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 11. (*Il est procédé au scrutin.*)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	237
Nombre de suffrages exprimés	237
Majorité absolue	119
Pour l'adoption 119	
contre 118	

(L'amendement n° 11 est adopté.)(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES, dont plusieurs députés se lèvent. – Les députés du groupe RN applaudissent également.)

Mme Perrine Goulet. Merci le RN!

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 32.

M. Dominique Potier. Pour des raisons de légistique, il n'a pas été possible d'intégrer dans l'amendement n° 12, que nous avons adopté à l'article 1<sup>et</sup>, notre sous-amendement relatif au commerce équitable. Je réitère donc ma proposition, cette fois sous la forme d'un amendement.

Selon les règles du commerce équitable, un petit producteur de cacao, de café ou de tout autre produit agroalimentaire doit pouvoir nourrir convenablement sa famille et envoyer ses enfants à l'école plutôt que dans les champs – ou à l'usine dans le cas d'un ouvrier du textile. À tous les échelons, les gens doivent être correctement payés.

Transposés dans la loi française, ces principes impliquent que le juste prix soit fondé notamment sur les critères suivants: dans l'agroalimentaire, personne ne doit être sous-payé ni travailler dans des conditions indécentes; dans la grande distribution, chacun doit percevoir un salaire digne, et non pas un sous-Smic, sans devoir se lever à cinq heures du matin et avoir des journées de travail qui n'en finissent pas; dans le monde paysan — Marie Pochon a organisé hier avec André Chassaigne une réunion sur le mal-être agricole —, les producteurs ne peuvent pas être mal traités ou si peu reconnus qu'ils ne peuvent pas s'en sortir et mettent fin à leur vie.

Nous pouvons nous approprier ces critères du commerce équitable et les intégrer dans les négociations commerciales au titre de borne éthique, de point de repère, dans l'économie de marché: le juste prix correspond à la juste rémunération de tous les travailleurs.

M. Frédéric Mathieu. Il a raison!

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Manuel Bompard, *rapporteur*. J'étais favorable au sousamendement n° 61; je suis donc également favorable à l'amendement n° 32, qui s'inscrit dans la même logique.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Lavergne.

- M. Pascal Lavergne. J'avais demandé la parole après l'intervention de notre collègue Aurélie Trouvé, car je tiens à modérer l'enthousiasme de la NUPES, dont le Rassemblement national vient en effet de renforcer les rangs. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. Protestations prolongées sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)
  - M. Nicolas Sansu. Ça suffit! C'est lamentable!
- M. Pascal Lavergne. On verra ce que l'histoire retiendra de cette séance. En tout cas, il y a peu de chance que le Sénat inscrive cette proposition de loi à son ordre du jour. Je demande donc aux agences de presse de se calmer et de remettre les choses à leur place: la NUPES a peut-être remporté une petite bataille, mais elle n'a pas remporté une victoire historique. Ce texte finira certainement dans les oubliettes de l'histoire! (Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.)

**Mme la présidente**. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir respecter les usages : les interventions doivent porter sur les amendements.

La parole est à M. Grégoire de Fournas.

- M. Grégoire de Fournas. Quel aveu, monsieur Lavergne! Vous êtes donc contre les prix planchers ces prix qui couvrent les coûts de production payés aux agriculteurs.
  - M. Pascal Lavergne. Oui, et je vous expliquerai pourquoi!
- M. Grégoire de Fournas. Et vous êtes idéologiquement totalement perdu: lorsque l'extrême gauche vote avec nous pour exclure les associations environnementales des conférences de filières, vous, vous votez contre! Vous défendez ainsi Greenpeace et Les Soulèvements de la Terre.
  - M. Sylvain Maillard. N'importe quoi!
- M. Grégoire de Fournas. Monsieur Lavergne, chers collègues de la majorité, ce n'est pas avec la NUPES que nous sommes alliés, c'est contre vous. Vous êtes tout seuls,...
  - M. Jean-René Cazeneuve. Et fiers de l'être!
- M. Grégoire de Fournas. ...contre l'avis des Français, contre le bon sens. L'alliance dont vous parlez, c'est celle du bon sens, contre vous! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. Évitons les interpellations. Il ne reste plus que trente-cinq minutes avant la levée de la séance; faisons en sorte que cela se passe le mieux possible – je ne sais pas comment, mais nous devons pouvoir y parvenir.

(L'amendement n° 32 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 2, lequel fait l'objet d'un sous-amendement, n° 52, du rapporteur.

- M. Dominique Potier. Il faut éviter de dire des choses que l'on regrettera par la suite, monsieur Lavergne, monsieur Lecamp. Le groupe Socialistes n'a jamais voté pour une proposition de loi ou un amendement du Rassemblement national. (Exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.)
  - M. Inaki Echaniz. La majorité ne peut pas en dire autant!
- M. Laurent Croizier. Vous votez avec l'extrême gauche, ce n'est pas mieux!
- M. Dominique Potier. Arrêtez! Ne jouons pas... (Les exclamations redoublent sur les bancs des groupes RE et Dem, empêchant l'orateur de poursuivre.)
  - M. Sylvain Maillard. Assumez vos positions!
  - M. Dominique Potier. Monsieur Maillard...

Mme la présidente. Mes chers collègues, vous ne pouvez en aucun cas demander le silence lorsque l'un des vôtres s'exprime et faire du bruit lorsqu'un autre prend la parole. Cela ne fonctionne pas – et je m'adresse à vous tous.

M. Sylvain Maillard. Qu'il défende son amendement et ne nous donne pas de leçons! (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe RN.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Sylvain Maillard, pour un rappel au règlement. (Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. Emeric Salmon. Sur quel fondement?

- M. Sylvain Maillard. Sur le fondement de l'article 100. (Protestations sur plusieurs bancs du groupe RN.)
  - M. Emeric Salmon. Cela n'a rien à voir!
- M. Sylvain Maillard. M. Potier a tout à fait le droit de défendre ses amendements, libre à lui. Mais qu'il ne nous fasse pas la morale alors qu'il vote avec le Rassemblement national! (Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

**Mme la présidente**. Cela n'était pas un rappel au règlement, car votre intervention n'avait aucun rapport avec l'article 100 du règlement. Pouvons-nous, je vous prie – et je m'adresse à tous les groupes – faire en sorte que la séance se termine dans de bonnes conditions?

Monsieur Potier, je vous redonne la parole pour défendre votre amendement.

M. Dominique Potier. Je propose à M. Maillard de se calmer. (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – « Oh! » sur les bancs du groupe RE.)

Chers collègues, deux orateurs ont dénoncé une alliance entre les forces de gauche et le Rassemblement national. (« Eh oui! » et exclamations sur les bancs du groupe RE)... Écoutez! Nous n'avons pas pour autant demandé la parole pour un rappel au règlement. Permettez néanmoins que je réponde en une phrase: Qui sème le vent récolte la tempête. Ne jouez pas à ce jeu, il est faux!

J'en reviens au texte. Que défendent les socialistes depuis le début de l'examen de la proposition de loi face à des arguments de la majorité, de la droite, qui nous laissent pour le moins circonspects? Les principes du commerce équitable. En l'espèce, je propose qu'ils soient appliqués dans certaines filières stratégiques, en particulier celle de la viande bovine. Il s'agit de rendre obligatoire la transparence « en cascade » sur le « tunnel de prix » fixé par les négociations, de manière à nous permettre de protéger nos chaînes de production dans le cadre de la concurrence internationale et de la libéralisation des marchés – je pense aux accords avec le Mercosur, par exemple.

Cette demande de la Fédération nationale des producteurs de bovins nous paraît parfaitement compatible avec les principes que nous défendons dans le cadre de cette discussion. Il y va de la souveraineté nationale et de la souveraineté européenne en matière d'alimentation. Alors qu'un tiers de la viande est importé, nous devons pouvoir défendre notre outil de production national, au service de nos producteurs.

Tel est l'objet de cet amendement, parfaitement compatible avec les principes que nous défendons calmement depuis le début de la matinée. (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir le sous-amendement n° 52.

M. Manuel Bompard, rapporteur. Il s'agit d'un sous-amendement de précision visant à codifier la disposition qu'entend créer l'amendement de M. Potier.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Puisque je suis défavorable à l'amendement de M. Potier, je suis également défavorable au sous-amendement du rapporteur.

Je comprends l'intérêt de votre amendement, monsieur Potier, mais il est satisfait. La disposition proposée ajouterait une contrainte aux parties en matière de transparence alors que cette dernière semble suffisamment assurée par le droit en vigueur. Je ne crois pas qu'un tunnel de prix protège davantage les éleveurs et les consommateurs que les clauses de révision des prix, dès lors que les acteurs s'en saisissent correctement – je vous l'accorde. C'est pourquoi ce point sera abordé par la mission gouvernementale lors du premier semestre 2024. Je vous propose donc, en attendant ce travail, de retirer votre amendement. Si vous le maintenez, ce que je comprendrai très bien, j'émettrai un avis défavorable.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

- M. Jean-René Cazeneuve. Cette proposition de loi en dit long sur la philosophie de La France insoumise en particulier et de la NUPES en général: tout conflictualiser tout le temps; opposer les Français entre eux; trouver des boucs émissaires; trouver des coupables. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)
  - M. Sylvain Maillard. Eh oui!
- M. Jean-René Cazeneuve. Mais, monsieur le rapporteur, qui est le responsable de l'inflation dans notre pays? C'est votre ami Poutine! (Rires sur les bancs du groupe RN.) C'est la Russie! (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES. Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.) Et donc, ce que vous devez faire, ce que je vous demande solennellement, c'est de retirer votre proposition de loi qui n'a aucun sens. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe RE. Brouhaha.) Et déposez-en une pour condamner votre ami Poutine, pour condamner la Russie.

Enfin, je souhaite que vous m'éclairiez. Vous nous accusez en effet d'être la minorité présidentielle; j'en déduis que vous êtes la majorité. Dès lors, comment est composée votre majorité, avec quels groupes politiques? (Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

- M. Jean-Victor Castor. Hors sujet!
- M. Emeric Salmon. Ça n'a rien à voir avec l'amendement!
- **M. Matthias Tavel.** Heureusement que M. Cazeneuve n'est pas ministre!

**Mme la présidente**. La parole est à M. Dominique Potier – sur l'amendement, bien évidemment.

M. Dominique Potier. Comment pouvez-vous penser, madame la présidente, qu'il en serait autrement? Je vais suivre la proposition de la ministre déléguée dont les arguments techniques m'ont plutôt convaincu et retirer mon amendement. De même, pour accélérer le mouvement et aller à l'essentiel, je retire les amendements n° 3 et 4 du groupe Socialistes et apparentés. Je souhaite néanmoins que Mme Grégoire amende quelque peu son propos sur le commerce équitable, ce qui serait à l'honneur de tout le monde.

(Les amendements nºs 2, 3 et 4 sont retirés.)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Je me suis peut-être mal exprimée, monsieur Potier, mais je maintiens que le sujet devrait être traité dans le cadre de la mission qui sera constituée d'ici à la fin de l'année.

Mme la présidente. Vous voulez la parole, monsieur Maillard?

M. Sylvain Maillard. Je demande une suspension de cinq minutes.

#### Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à douze heures quarante.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

#### Article 2

Mme la présidente. Nous en venons à l'article 2.

Sur l'amendement n° 14, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir cet amendement

M. Manuel Bompard, rapporteur. Il s'agit de tirer les conséquences d'un sujet qui a fait consensus entre tous les acteurs lors des auditions que j'ai menées : la nécessité d'améliorer la transparence sur la construction des prix et des marges, à chaque maillon de la filière agroalimentaire. Vous le savez, un appel a été lancé hier sur cette question par les associations de consommateurs.

L'adoption en commission de l'article 2 est un début mais nous devons impérativement muscler le dispositif en donnant des moyens d'action réels à l'OFPM, lequel doit pouvoir faire appel aux services de la DGCCRF. Les entreprises qui font obstacle à la bonne réalisation des missions de l'observatoire en ne transmettant pas leurs données doivent être sanctionnées, faute de quoi le dispositif annonce davantage de transparence mais sans prévoir les moyens d'enquête et les sanctions nécessaires.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Sachez que nous vous rejoignons sur la nécessité de renforcer les moyens de l'OFPM dans la perspective d'en faire une vigie à part entière pour la détection et le suivi des marges excessives. Comme indiqué, l'OFPM a pour vocation d'informer, de décrire les faits et non de sanctionner. La méthode de l'OFPM est, par nature, la concertation, méthode qui lui permet de réunir – et c'est son intérêt – tous les acteurs autour de la table. Si, comme vous le proposez, on lui donne un pouvoir de sanction, c'est sa raison d'être elle-même qui est remise en question.

En revanche, nous partageons votre volonté de plus de transparence, et l'OFPM peut nous aider à atteindre cet objectif. Le Gouvernement va donc être vigilant dans les prochains mois quant à l'évolution des marges, afin de

détecter les éventuelles situations problématiques qui pourraient être liées à des comportements anticoncurrentiels. C'est d'ailleurs la raison d'être de la DGCCRF et, vous le savez, de l'Autorité de la concurrence, qui ont à vérifier de façon stricte que la concurrence est efficace. Dans ce cadre, les travaux de l'OFPM, lequel entre dans un niveau de détail important, continueront d'éclairer utilement le débat sur l'évolution des marges.

#### M. Sylvain Maillard. Très bien!

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Dans cette droite ligne, j'émettrai donc un avis favorable aux amendements identiques n° 48 rectifié, 50 rectifié et 51 rectifié, afin de permettre, précisément, à l'OFPM de s'appuyer sur les pouvoirs de la DGCCRF... (*Brouhaha.*)

M. Pierre Meurin. Nous ne sommes pas en train d'examiner ces amendements!

Mme la présidente. Seule Mme la ministre déléguée a la parole.

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Je voulais seulement faire preuve d'efficacité... mais au temps pour moi : je donnerai mon avis sur ces amendements plus tard, soit après l'article 2. Pardonnez-moi, mais l'erreur est humaine et je peux me tromper, moi aussi. En attendant, je donne un avis défavorable à l'amendement n° 14 de M. Bompard.

#### M. Sylvain Maillard. Très bien!

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Vous aurez compris, et c'est ce que nous ont déclaré presque tous les acteurs auditionnés, qu'il y a un vrai problème de transparence sur les marges. Par un coup de Trafalgar, en commission, vous avez fait adopter une nouvelle rédaction de l'article qui, en fait, ne prévoit rien de plus par rapport au droit en vigueur: pas de possibilité de sanctionner, pas de moyens supplémentaires réels pour l'OFPM, rien, en somme, de tout ce qui permettrait d'obtenir cette transparence.

Nous vous proposons donc, ici, un vrai amendement afin de répondre à la demande des quatre associations de consommateurs qui ont fait valoir hier qu'il y avait un vrai problème de transparence des marges. C'est pourquoi j'invite tous les députés à voter cette mesure à même de la garantir. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Vous aviez raison, madame la ministre déléguée, de mentionner les amendements n° 48, 50 et 51 à venir – cela permet d'éclairer ceux qui n'auraient pas suivi les travaux en commission.

Le rôle de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires est très important. Jusqu'à présent, lorsque cet observatoire adresse une demande à des multinationales ou à des grands groupes de l'industrie agroalimentaire ou de la distribution, certains tirent au renard et rechignent à fournir les éléments demandés. Ces amendements à venir tendent à conforter l'Observatoire dans sa mission, avec l'aide de la DGCCRF et de FranceAgriMer.

Comme l'a demandé M. le rapporteur, le refus de fournir certains éléments à l'Observatoire doit-il être sanctionné? De tels refus posent en effet problème.

Je souhaiterais, madame la ministre déléguée, que vous puissiez expliquer le lien que vous faites entre l'amendement n° 14 de M. le rapporteur, et les amendements à venir que vous avez mentionnés, afin que nous puissions nous déterminer quant au vote du premier.

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 23, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je mets aux voix l'amendement n° 14.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	232
Nombre de suffrages exprimés	231
Majorité absolue	116
Pour l'adoption 125	
contre	

(L'amendement n° 14 est adopté; en conséquence, l'amendement n° 23 tombe ainsi que les amendements n° 48 et identiques.)(Applaudissements sur les bancs des groupes LFINUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – MM. Inaki Echaniz et Benjamin Lucas se lèvent et applaudissent.)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Izard, pour soutenir l'amendement n° 24.

M. Alexis Izard. Il s'agit d'un amendement rédactionnel. Je trouve dommage, monsieur le rapporteur, d'avoir annoncé que la NUPES voterait contre l'intégralité de nos amendements. Je me demande d'ailleurs si vous parlez de la NUPES historique ou de la NUPES nouvellement créée... (Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – M. René Pilato forme un zéro avec ses doigts.)

#### M. Nicolas Sansu. C'est honteux!

M. Alexis Izard. Je trouve cela dommage, vous ne faites pas preuve de coconstruction, vous n'avez pas envie que votre texte fonctionne. Vous souhaitez simplement, avec vos nouveaux alliés du Rassemblement national, obtenir la proposition de loi la plus populiste possible! (Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Exclamations prolongées sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Manuel Bompard, rapporteur. Les gens qui nous écoutent, dans les tribunes ou à distance, ont bien compris ce qui se passe: nous avons réussi à faire adopter un prix plancher pour les matières agricoles, la prise en compte renforcée des indicateurs de coûts de production dans les contrats de vente de produits agricoles, et un dispositif de contrôle des marges. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.)

Les manœuvres dilatoires et les provocations permanentes de la part de responsables de la minorité présidentielle sont un piège dans lequel nous ne tomberons pas. Cependant, monsieur Izard, si vous souhaitez nous attaquer, fondez-vous au moins sur des éléments exacts.

#### M. Alexis Corbière. Eh oui!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Je n'ai pas donné d'avis défavorable sur l'ensemble des amendements de la minorité présidentielle; j'ai dit, au contraire, que la commission avait donné un avis favorable à tous ces amendements, et que, pour ma part, je donnerai des avis à titre personnel. En l'occurrence, il s'agit d'un amendement rédactionnel auquel je donne un avis favorable. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe RE.)

**Mme la présidente**. Sur les amendements n° 24, 28, 29, 21, 22, 26, 25 et 27, je suis saisie par le groupe Renaissance de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale

Mme Mathilde Panot. Obstruction!

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 24?

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. Alexis Corbière. Pour une fois!

Mme la présidente. Et c'est le moment du drame...

La parole est à M. Jean-René Cazeneuve. (Rires sur divers bancs.)

Pardon Monsieur Cazeneuve, le drame faisait référence au délai d'annonce insuffisant du scrutin public pour l'amendement n° 24, pas à votre prise de parole! Qu'il n'y ait pas d'incompréhension dans le compte rendu.

- M. Jean-René Cazeneuve. Je voudrais interroger de nouveau M. le rapporteur, qui nous traite depuis ce matin de « minorité présidentielle »...
  - M. Léo Walter. C'est un constat!
- M. Jean-René Cazeneuve. ...et qui n'a pas répondu à ma question. Je voudrais qu'il réponde, s'il a un peu de respect pour la représentation nationale: si nous sommes la « minorité présidentielle », avec qui M. le rapporteur compose-t-il la majorité dans cet hémicycle? C'est une question simple, qui appelle une réponse simple. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)
- M. Nicolas Sansu. Vous, votre majorité est avec Apple et Bouygues!
  - M. Emeric Salmon. Cela n'a rien à voir avec l'amendement!

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

- M. Grégoire de Fournas. Monsieur Jean-René Cazeneuve, où sont vos promesses de nouveau monde et de dépassement des clivages partisans? Vous ne cessez, depuis le début de l'examen de ce texte, de réactiver de façon totalement ringarde de prétendues collusions entre la NUPES et le Rassemblement national, alors qu'il s'agit d'une concorde fondée sur le bon sens. (Exclamations sur quelques bancs des groupes RE et Dem.)
  - M. Laurent Croizier. Allez manifester avec eux, alors!

M. Grégoire de Fournas. Depuis le début de cette législature, nous avons à maintes reprises voté des amendements avec vous et la majorité, contre la NUPES.

Mme Nadia Hai. On s'en tape de ce que vous votez!

M. Grégoire de Fournas. Cela ne voulait pas dire que nous étions en collusion idéologique avec vous! Monsieur Cazeneuve, écoutez le candidat Macron de 2017, dépassez les clivages partisans, concentrez-vous sur l'intérêt des Français et cessez ces accusations totalement ridicules! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Mme Nadia Hai. Avec vous c'est un mur, pas un clivage!

**Mme la présidente**. Je mets aux voix l'amendement n° 24. (*Il est procédé au scrutin.*)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	219
Nombre de suffrages exprimés	215
Majorité absolue	108
Pour l'adoption	
contre 0	

(L'amendement n° 24 est adopté; en conséquence, l'amendement n° 28 tombe.)(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Pascal Lavergne, pour soutenir l'amendement n° 29.

M. Pascal Lavergne. Il s'agit d'un amendement rédactionnel, mais je voudrais interroger le rapporteur: vous voulez une économie administrée et des prix planchers? Comment allez-vous fixer le prix plancher du poulet? Prendrez-vous comme référence le poulet Label rouge, le poulet élevé en biodynamie, le poulet de l'agriculture biologique, le poulet d'une exploitation certifiée Haute Valeur environnementale (HVE), ou le poulet d'élevage industriel? Et combien faudra-t-il de prix planchers, compte tenu des nombreuses matières premières agricoles? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

Je voudrais également demander au Front national (Exclamations sur les bancs du groupe RN),...

Plusieurs députés du groupe RN. Le Rassemblement national!

**M. Pascal Lavergne.** ...qui est contre l'administration et veut moins de fonctionnaires, comment il peut cautionner une loi demandant plus de contrôles et plus de fonctionnaires pour pouvoir administrer les prix planchers. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

- M. Manuel Bompard, *rapporteur*. Défavorable. Cette précision rédactionnelle est inutile.
- M. Jean-René Cazeneuve. Répondez aux questions, monsieur le rapporteur!
- M. Manuel Bompard, rapporteur. Beaucoup de gens nous écoutent, et doivent se rendre compte du ridicule de vos manœuvres, consistant à user d'amendements rédactionnels

pour poser des questions. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.)

Mme Nadia Hai. Bompard la voix de la sagesse, on aura tout vu aujourd'hui!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Cet article vise au renforcement des moyens de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, afin d'améliorer la transparence des informations permettant de déterminer si ces marges sont légitimes ou indues. Il s'agit d'un article consensuel; vous en profitez pour faire perdre du temps, mais nous garderons notre calme. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Mereana Reid Arbelot applaudit également.)

Mme Michèle Peyron. On fait ce qu'on veut, Bompard!

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée*. Il s'agit d'assurer qu'aucun acteur économique n'échappe à l'analyse et au contrôle de l'OFPM. Nous y veillerons; avis favorable.

**Mme la présidente**. Je mets aux voix l'amendement n° 29. (*Il est procédé au scrutin.*)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	219
Nombre de suffrages exprimés	216
Majorité absolue	109
Pour l'adoption	
contre	

(L'amendement nº 29 est adopté.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Alexis Izard, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  21.

M. Alexis Izard. Je tiens à m'excuser auprès de M. le rapporteur, qui a effectivement été favorable à certains de mes amendements rédactionnels; ces derniers permettent d'éclaircir le texte et, potentiellement, de renforcer son efficacité.

**Mme Sophia Chikirou**. On dirait un commentateur sportif!

- M. Alexis Izard. Je lui demande de mieux mobiliser ses troupes: cela fonctionne à peu près du côté de la NUPES, même si ce n'est pas toujours le cas sur les bancs socialistes; en revanche, du côté du groupe Rassemblement national-NUPES le RNN –, on préfère s'abstenir! (Protestations sur les bancs du groupe RN.)
  - M. Emeric Salmon. On a voté votre amendement!
- M. Alexis lzard. Dans vos conversations intergroupes sur Telegram, donnez donc les bonnes indications! (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE et Dem. Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

**M. Manuel Bompard**, *rapporteur*. Monsieur Izard, lorsque vous voulez procéder à un sabotage, faites-le au moins précisément et sérieusement.

Mme Aude Luquet. C'est vous le spécialiste!

M. Manuel Bompard, rapporteur. Votre amendement n° 29 adopté à l'instant est totalement inutile, puisque l'observatoire dont nous parlons est mentionné à l'article L. 682-1 du code rural et de la pêche maritime, dont l'alinéa premier précise déjà le champ d'intervention. Son adoption comme son rejet n'ont aucun effet. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.)

Mme Aude Luquet. C'est pour cela qu'on l'a adopté!

Mme Sophie Taillé-Polian. Ce ne serait pas de l'obstruction?

M. Manuel Bompard, rapporteur. Quant à l'amendement n° 21 – dont j'invite chacun à mesurer l'importance! –, il vise à remplacer, dans la seconde phrase de l'article 2, « observatoire » par « observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ». Si cela vous amuse, je vous donne un avis favorable.

Mme Sophia Chikirou. C'est ca, la coconstruction!

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Olivia Grégoire**, ministre déléguée. Je ne me permettrai pas de dire que certains amendements rédactionnels sont gadgets, superfétatoires ou inutiles. (Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) C'est le cas lors de l'examen de toutes les propositions de loi, et de nombreux projets de loi. Ce sont – avec le respect républicain que je vous dois – des techniques parlementaires que vous connaissez bien.

M. Sylvain Maillard. On a fait du copier-coller!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Avis favorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Cazeneuve. (MM. Jean-René et Pierre Cazeneuve se lèvent simultanément. – Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

- M. Pierre Cazeneuve. Chers collègues, c'est une situation déjà suffisamment délicate! (Rires sur les bancs du groupe RE.)
  - M. lan Boucard. Ça se voit!
- M. Pierre Cazeneuve. Madame la ministre déléguée a raison: les amendements rédactionnels n'ont pas vocation à modifier drastiquement un texte, mais à le préciser; l'amendement n° 29 de M. Izard est, à cet égard, légitime.
  - M. Nicolas Sansu. Arrête, pas toi!
- M. Pierre Cazeneuve. Je souhaiterais prolonger par ailleurs son intervention au sujet des incompréhensions entre les différents groupes de la nouvelle union qui s'esquisse. Je vous propose un nom: la NUPEN, Nouvelle Union populiste, écologiste et nationale voilà qui me paraît cohérent! (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem. Exclamations sur les bancs des groupes RN et LFI-NUPES.)

Mme la présidente. Je rappelle la règle d'usage durant les niches parlementaires: la parole doit être prise sur l'amendement, rédactionnel en l'occurrence.

M. Erwan Balanant. C'est rédactionnel, NUPEN!

**Mme la présidente**. Je mets aux voix l'amendement n° 21. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	211
Nombre de suffrages exprimés	210
Majorité absolue	106
Pour l'adoption	
contre 0	

(L'amendement nº 21 est adopté.)

**Mme la présidente**. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, cet après-midi, à quinze heures:

Suite de la discussion de la proposition de loi visant à lutter contre l'inflation par l'encadrement des marges des industries agroalimentaires, du raffinage et de la grande distribution et établissant un prix d'achat plancher des matières premières agricoles;

Discussion de la proposition de loi visant à instaurer un moratoire sur le déploiement des mégabassines;

Discussion de la proposition de loi tendant à la réouverture des accueils physiques dans les services publics;

Discussion de la proposition de loi visant à abroger l'article L. 435-1 du code de la sécurité intérieure;

Discussion de la proposition de loi visant à indexer les salaires sur l'inflation;

Discussion de la proposition de loi visant à déconjugaliser l'allocation de soutien familial;

Discussion de la proposition de loi visant à répondre à la crise du logement chez les jeunes.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le directeur des comptes rendus Serge Ezdra